



L'économie sociale et solidaire à Nantes Métropole

- ▶ Pour tout savoir sur l'économie sociale et solidaire
- ▶ Consommer, épargner, s'engager, travailler...,
les bonnes adresses
- ▶ Les conseils pour créer son entreprise autrement

En partenariat avec



5^e FORUM MONDIAL DES DROITS DE L'HOMME

**Développement durable / Droits de l'Homme :
même combat ?**

**NANTES-FRANCE / 22-25 MAI 2013
LA CITÉ-NANTES EVENTS CENTER**

Renseignements et inscriptions : www.spidh.org



secrétariat international permanent
droits de l'homme et gouvernements locaux
nantes, pays de la loire, france





Alternatives Economiques Poche

novembre 2012

Fondateur, conseiller de la rédaction : Denis Clerc
Editorialiste : Philippe Frémeaux
Rédaction : 28 rue du Sentier 75002 Paris
tél. : 01 44 88 28 90
redaction@alternatives-economiques.fr

Directeur de la rédaction : Thierry Pech
Rédacteur en chef : Guillaume Duval
Secrétaire général de la rédaction : Daniel Salles
Responsable Alternatives Economiques Poche : Camille Dorival
Coordination de ce numéro : David Belliard
Ont également participé à ce numéro : Philippe Chibani-Jacquot, Anne Dhoquois, Florian Fayolle, Antoine Rondel, Victor Sardjeveladze
Secrétariat de rédaction : Charlotte Chartan, Francis Gimelet
Maquette, infographie : Sylviane Savatier
Relations presse : Véronique Orlandi, Hélène Creix
Directeur du développement : David Belliard
Directrice commerciale : Hélène Reithler
Chargée de promotion diffusion : Aïssata Seck

Publicité : L'autre régie www.lautre-regie.fr
28 rue du Sentier 75002 Paris tél. : 01 44 88 28 90
Directeur de régie : Jérémy Martinet
Directrice de clientèle : Anne Pichonnet, Delphine Do Couto
Chef de publicité (formation) : Florian Makiza

Service relations clients :
12, rue du Cap-Vert, 21800 Quétigny
tél. : 03 80 48 10 25 - fax : 03 80 48 10 34
abonnements@alternatives-economiques.fr
Chef de service : Delphine Dorey
Abonnement : 6 numéros, 38 €
Institutions : 46,50 €
Bulletin d'abonnement : page 139

Diffusion : en kiosque : Presstalis
en librairie : Dif'pop, 81 rue Romain Rolland,
93260 Les Lilas, tél. : 01 43 62 08 07, fax : 01 43 62 07 42
Inspection des ventes : Destination media :
tél. : 01 56 82 12 06
Couverture : conception : Christophe Durand
Photos : © Patrick Garçon/Nantes Métropole
Photogravure-impression :
Imprimerie de Champagne, 52200 Langres
CPPAP 0314 1 84446
ISSN 2117-8747
Dépôt légal : à parution
Imprimé en France/Printed in France
sur papier certifié PEFC
Edité par la Scop-SA Alternatives Economiques
Directeur des publications : Thierry Pech
Directrice générale adjointe : Camille Dorival

© Alternatives Economiques. Toute reproduction, même partielle, des textes, infographies et documents parus dans le présent numéro est soumise à l'autorisation préalable de l'éditeur. Toute copie destinée à un usage collectif doit avoir l'accord du Centre français du droit de copie (CFC) : 20 rue des Grands-Augustins, 75006 Paris, tél. : 01 44 07 47 70, fax : 01 46 34 67 19.

www.alternatives-economiques.fr

Ce numéro ne peut être vendu

**Alternatives
Economiques**



L'économie sociale et solidaire à Nantes Métropole

- Pour tout savoir sur l'économie sociale et solidaire
- Consommer, épargner, s'engager, travailler..., les bonnes adresses
- Les conseils pour créer son entreprise autrement

Sommaire

Editorial	5
Un autre économie est possible	5
Avant-propos	6
Réconcilier urgence sociale, développement économique et impératif environnemental	6
par Gilles Retière et Patrick Rimbart	
Une économie pour vivre autrement	8
De quoi parle-t-on ?	9
« L'économie sociale et solidaire est créatrice de richesse »	
entretien avec Gilles Retière	14
Les Ecosolies, le rendez-vous de tous les acteurs engagés	16
D'autres structures ressources pour l'ESS	18
La Cress	19
Ecopôle	19
L'Union régionale des Scop	19
Le conseil régional des Pays-de-la-Loire	19
Produire et consommer autrement	22
Pour un autre modèle	23
Produire, consommer	23
L'agriculture biologique	23
Une alimentation de qualité par et pour tous	25
Le commerce équitable	25
Mobilisation pour consommer responsable !	27
Se déplacer	31
Partager une voiture	31
Les deux roues	31
Le rail	32
Pour rouler vers l'emploi	32
Se loger	34
Le logement solidaire à Nantes Métropole	34
Une diversité de solutions pour se loger autrement	36
S'évader, se cultiver, faire du sport	39
Partir en vacances	39
D'autres façons de se cultiver	41
Faire du sport	43
Aider, se soigner, prendre soin	44
Les services de santé aux plus démunis	44
Les mutuelles de santé	46
Un secteur en mutation	46

Se former, apprendre	49
Connaître les mouvements d'éducation populaire	49
Gérer son argent, épargner, investir	53
Les banques coopératives	53
Les fonds solidaires et environnementaux	54
Exemples de structures de placement et d'investissement solidaires	55
S'informer, communiquer	56
Les médias alternatifs	56
Le partage du savoir et l'accès aux logiciels libres	56
Des nouvelles technologies au service de la démocratie	56
S'engager	58
Faire ensemble	59

Entreprendre autrement **62**

Créer ou reprendre une activité	63
Les différents statuts	63
Les coopératives	63
Les coopératives d'activités et d'emploi, une solution pour les entrepreneurs individuels	69
Les associations	71
L'insertion par l'activité économique	73
Se faire accompagner	77
Les Sup'porteurs de la création 44	77
Les Ecosollies	77
Le CRVA 44 et l'Atelier des initiatives	77
Les boutiques de gestion	78
Les dispositifs locaux d'accompagnement	78
Faire financer son projet	79
Le capital-risque solidaire	79
Les prêts bancaires	80
Le microcrédit et les prêts d'honneur	81
Les fondations de l'économie sociale	82
Les aides publiques	83
Recruter et manager	84
Le bénévolat	84
Le service civique	85
Les emplois tremplins et les contrats d'insertion	85
Se former aux métiers de l'ESS	87
Les formations diplômantes	87
Les formations dédiées aux bénévoles associatifs	88
Se faire représenter	89
Les principaux réseaux représentatifs de l'ESS dans la métropole de Nantes et la région Pays-de-la-Loire	89

« L'économie sociale et solidaire doit changer d'échelle » **92**

Entretien avec Benoît Hamon

Ressources **95**

Index **96**

NOS HORS-SÉRIE POCHE

Jusqu'à
20 %
de réduction

DÉCOUVREZ



Tout comprendre sur la crise.
(À paraître en novembre 2012)



Un fabuleux résumé de 25 siècles de
pensée économique. 336 p.



Toutes les données clés pour connaître
l'état des inégalités en France. 160 p.



Le panorama le plus complet du secteur
de la finance solidaire. 146 p.



Le point sur les énergies renouvelables.
146 p.



Tout savoir sur l'emploi, les conditions de
travail, les salaires... 144 p.

Commandes et sommaires détaillés sur www.alternatives-economiques.fr/poche

OFFRE SPÉCIALE jusqu'à 20 % de réduction

Oui, je souhaite profiter de votre offre spéciale, j'indique ci-dessous mon choix :

Réf.	Titres	Nbre d'ex.	Prix unitaire	Montant total
HSP 58	Comprendre la crise		9,50 €	
HSP 57	Les grands auteurs de la pensée économique		12,50 €	
HSP 56	Les inégalités en France		9,50 €	
HSP 55	Les placements solidaires		9,50 €	
HSP 54	L'énergie autrement		9,50 €	
HSP 52	L'état de la France au travail		9,50 €	

Je commande 4 exemplaires ou plus : je bénéficie de 20 %
de réduction que je déduis sur le montant total :

Je m'abonne au tarif de
Total de votre commande

Mes coordonnées :

Frais de port offerts

Nom : _____

Prénom : _____

Courriel : _____

Organisme, société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Ville : _____

Je m'abonne aux 6 prochains numéros :

38 € Institutions 46,50 €

Je choisis de régler :

Par chèque bancaire ou CCP à l'ordre d'Alternatives Economiques

Par carte bancaire CB Visa Eurocard (paiement sécurisé)

n° _____ / _____

expire fin _____

indiquez les 3 derniers chiffres
au dos de votre carte _____

Commandes par téléphone
au 03 80 48 10 40
(paiement par CB)

Date et signature
(obligatoire si paiement par carte)

Merci d'envoyer votre commande accompagnée de votre règlement
à Alternatives Economiques, Abonnements,
12, rue du Cap-Vert, 21800 Quétigny

Offre valable jusqu'au 30-06-2013 dans la limite des stocks disponibles et réservée à la France métropolitaine. Ne pas
confondre avec les Dem Tarih et l'Étrangère

Editorial

Une autre économie est possible

La crise financière, économique et sociale que nous traversons nous oblige à construire un autre modèle de développement. L'économie sociale et solidaire (ESS), parce qu'elle est fondée sur d'autres valeurs que la quête du profit, parce qu'elle se donne pour but de répondre aux besoins sociaux, parce qu'elle est gérée démocratiquement, a vocation à jouer un rôle majeur dans cette mutation. Elle est d'ailleurs particulièrement active sur Nantes et sa métropole. Rien qu'à Nantes, ce sont près de 36 000 personnes qui travaillent dans ce secteur.

Les pouvoirs publics locaux, Nantes Métropole et la Région Pays-de-la-Loire en tête, se sont engagés depuis plusieurs années dans une politique active de soutien de ces acteurs qui produisent des biens et des services à forte utilité sociale et qui visent à transformer certains domaines de l'activité économique locale. Le développement de nouvelles filières de production et de distribution des produits agricoles, respectueuses de l'environnement et créatrices de lien social, la mise en place de coopératives d'habitants, l'accès au crédit universel ou encore la structuration d'une offre de mobilité accessible à toutes et à tous sont autant d'exemples où les acteurs de l'économie sociale et solidaire, en partenariat avec les pouvoirs publics, participent à repenser nos modes de fonctionnement.

Pourtant, malgré une reconnaissance institutionnelle (il existe maintenant un ministre délégué à l'Économie sociale et solidaire), l'ESS demeure mal connue. C'est toute l'ambition du volet « Produire et consommer autrement » de ce hors-série spécial d'*Alternatives Économiques*, élaboré en partenariat avec Nantes Métropole, que d'illustrer comment des réponses alternatives sont offertes sur la région nantaise pour une grande part de nos besoins. De nombreuses adresses et conseils pratiques sont par ailleurs proposés, car chacun d'entre nous, par ses choix de consommation, peut participer à une économie plus humaine.

Enfin, ce numéro s'adresse aussi à celles et à ceux qui souhaitent s'investir dans l'économie sociale et solidaire. Si vous avez des projets de création ou de reprise d'entreprise ou si vous souhaitez travailler dans l'ESS, via par exemple une des coopératives d'activités présentes dans la métropole, comme l'Ouvreboîtes 44 ou Cap44, vous pourrez trouver des conseils et des informations utiles dans la partie « Entreprendre autrement » de ce hors-série.

Ainsi, que vous soyez consommateurs, élus, créateurs d'entreprise, salariés ou épargnants, ce numéro a pour vocation de vous accompagner dans la recherche d'une économie ancrée dans la métropole ; une économie qui tient compte des enjeux sociaux et environnementaux. Bonne lecture ! ●



D. B.

David Belliard,
journaliste
à *Alternatives
Économiques*

Avant-propos

Réconcilier développement et impératif



Patrick Garçon - NM.

Gilles Retière,
maire de Rezé
et président
de Nantes Métropole



Patrick Garçon - NM.

Patrick Rimbert,
maire de Nantes

Nantes est riche d'une histoire sociale, mutualiste, syndicale, nourrie entre autres par l'épopée de la Navale. L'économie sociale et solidaire s'inscrit dans cette tradition et c'est pourquoi, lorsque nous avons décidé de nous y engager plus fortement, nous avons naturellement choisi de le faire sur le site des anciens chantiers navals, sur l'Île de Nantes.

Aujourd'hui, l'économie sociale et solidaire, ce sont des projets forts et innovants qui s'appuient notamment sur la jeunesse et qui mobilisent les élus municipaux, communautaires et de très nombreux acteurs de notre territoire. Elle est un enjeu majeur dans la lutte contre l'exclusion sociale et professionnelle et pour le soutien à la création individuelle et collective.

Ainsi, c'est ensemble que nous préparons la création d'un pôle Economie sociale et solidaire sur l'Île de Nantes. Ce pôle co-construit entre la collectivité et Les Ecosolies regroupera l'ensemble des acteurs qui s'engagent et travaillent dans ce domaine porteur d'avenir. Il aura pour rôle de promouvoir les activités, les savoir-faire collectifs et de développer l'entrepreneuriat social et solidaire avec la création d'une pépinière d'entreprises.

urgence sociale, économique environnemental

Notre appui à l'innovation socio-économique a pour priorité l'emploi, à travers notre soutien aux représentants locaux de France active, de France initiative réseau, de l'Association pour le droit à l'initiative économique (Adie), de la boutique de gestion, mais aussi aux coopératives d'activités et d'emploi (CAE) ainsi qu'au développement des sociétés coopératives et participatives (Scop). Nous souhaitons également être plus présents dans les réseaux français, européens et internationaux, car Nantes est une terre d'innovation reconnue. Capitale verte européenne en 2013, nous savons que les exigences sociales, économiques et environnementales sont intrinsèquement liées.

L'économie sociale et solidaire a un rôle important à jouer dans la métropole qui sera la nôtre dans vingt ans, tant les domaines qu'elle recouvre sont riches de progrès : proximité, circuits courts, consommation responsable, achats durables, tri et valorisation des déchets, agriculture urbaine, innovation technologique et numérique, soutien à la parentalité, accueil de la petite enfance, éducation, restauration...

L'économie sociale et solidaire est foisonnante dans la métropole nantaise, les acteurs y sont nombreux et mobilisés, et la collectivité joue le rôle qui doit être le sien : fédérer et impulser pour que Nantes demeure terre de solutions ! ●

Une économie pour vivre autrement

Les entreprises et les associations de l'économie sociale et solidaire ont comme point commun de ne pas faire de la recherche du profit leur but premier. Ce secteur constitue un axe important de la politique de développement économique menée par la communauté urbaine.



Patrick Garçon - Nantes Métropole

Les Ecosolies, organisé en 2006, a donné un coup de projecteur sur les acteurs de l'économie sociale et solidaire de Nantes Métropole.

De quoi parle-t-on ?

L'économie sociale et solidaire regroupe des organisations qui se veulent alternatives par les objectifs qu'elles se fixent, mais aussi par leur mode de gouvernance. Retour sur l'histoire de ce mouvement et sur les principaux enjeux auxquels il est aujourd'hui confronté.

L'économie sociale et solidaire (ESS) est aujourd'hui reconnue comme une composante essentielle de la vie économique et sociale. A juste titre, puisqu'en 2008, elle représentait par exemple plus de 16 % de l'emploi salarié privé sur Nantes Métropole. Mais qu'entend-on précisément par économie sociale et solidaire ? L'ESS rassemble pour l'essentiel les associations, coopératives, mutuelles et fondations, des organisations qui ont en commun d'être des sociétés de personnes, où le pouvoir n'est pas corrélé à la détention du capital mais à l'adhésion personnelle à la structure, les décisions étant prises sur un mode démocratique (une personne = une voix).

Deux familles qui se recouvrent

Il est vrai que ces organisations se donnent pour objet social de remplir une mission définie par leurs membres, associés ou sociétaires, et non de dégager des profits. Ce qui les distingue donc radicalement, dans leur finalité, des sociétés de statut capitaliste, pour lesquelles la production de biens et de services n'est qu'un moyen au service de la maximisation des

Les grands principes de l'économie sociale et solidaire

Les structures de l'économie sociale et solidaire se définissent par le respect de quelques grands principes directeurs, dont les plus importants sont :

- **la gestion démocratique** : les décisions stratégiques se prennent en assemblée générale selon le principe « une personne = une voix ». Chaque membre a le même poids, quel que soit son apport en capital (pour une coopérative) ou en temps (pour une association) ;
- **l'utilité collective ou l'utilité sociale du projet** : une structure de l'économie sociale est nécessairement au service d'un projet collectif et non d'un projet conduit par une seule personne dans son intérêt propre. Ce collectif peut être défini par un territoire : les sociétés coopératives d'intérêt collectif (Scic, voir page 68), par exemple, sont généralement des outils de développement local. Il peut aussi représenter un groupe social : les mutuelles et les banques coopératives se sont créées pour répondre aux besoins spécifiques des artisans, des commerçants, des instituteurs... Il peut également s'agir d'un collectif de travail : les salariés des sociétés coopératives de production (Scop, voir page 64)

s'unissent pour valoriser ensemble le fruit de leur travail. Ou encore des associations se constituent pour promouvoir un projet, etc. ;

- **la mixité des ressources** : les ressources de ce secteur sont soit privées (coopératives et mutuelles), soit mixtes (associations). Les organismes de l'économie sociale sont indépendants des pouvoirs publics, mais ils peuvent être reconnus comme interlocuteurs privilégiés dans la mise en œuvre de politiques d'intérêt général (emploi, santé, développement local, citoyenneté, solidarité Nord-Sud, etc.). En conséquence, ils peuvent avoir droit à des subventions, à des aides spécifiques à l'emploi ou à des avantages fiscaux ;

- **la non-lucrativité individuelle** : ce principe n'interdit pas de faire des profits, mais il en empêche l'appropriation individuelle – par des actionnaires, par exemple. Cette règle est absolue dans les associations, où aucun dividende ne peut être versé aux adhérents. Elle est relative dans les coopératives, où les salariés peuvent recevoir individuellement jusqu'à la moitié du bénéfice réalisé.

revenus du capital investi. Associations, coopératives, mutuelles et fondations sont rassemblées dans ce qu'on désigne sous le terme d'économie sociale. Quant à l'économie solidaire, une notion apparue dans les années 1970, elle désigne des organisations qui se veulent à « forte utilité sociale », soit qu'elles embauchent en priorité des personnes en difficulté ou les aident à créer une activité, soit qu'elles développent des activités soutenables sur le plan écologique, ou encore qu'elles pratiquent des formes d'échange respectant des normes sociales et environnementales élevées, comme le fait le commerce équitable.

Ces deux familles se recouvrent largement : la plupart des entreprises solidaires ont un statut associatif ou coopératif. Mais on rencontre aussi des petites entreprises de statut privé lucratif qui poursuivent des objectifs qui les qualifient pour être considérées comme solidaires. Au point que la notion d'entreprise sociale est apparue pour désigner les entreprises à forte utilité sociale, quel que soit leur statut. Au total, l'économie sociale et solidaire rassemble donc des organisations qui se veulent alternatives par leurs objectifs, mais aussi par leur mode de gouvernance. Par ce qu'elles sont et par ce qu'elles font.

Entre logiques de charité et d'auto-organisation

L'économie sociale et solidaire n'est pas quelque chose de nouveau. Face aux problèmes économiques et sociaux auxquels notre société est confrontée – pauvreté, insécurité sociale, difficultés à accéder aux ressources nécessaires pour gagner sa vie –, il s'est toujours trouvé des personnes suffisamment soucieuses du sort de leurs semblables pour agir en faveur des plus démunis : le développement des « bonnes œuvres » au service des plus pauvres ou des malades ne date pas d'hier. Parallèlement, d'autres personnes ont coopéré, se sont regroupées afin de trouver des solutions collectives à leurs problèmes, dans les limites des possibilités laissées par le système. On peut ainsi citer les ateliers des moulins textiles de New Lanark, près de Glasgow, qui furent repris dans un esprit coopératif par Robert Owen aux alentours de 1800 ! Cette coexistence entre ces deux logiques – de « charité » d'une part et d'auto-organisation d'autre part – traverse toujours l'économie sociale et solidaire d'aujourd'hui. Le monde associatif s'inscrit ainsi de manière dominante dans l'héritage charitable, comme son nom ne l'indique pas, tandis que le monde coopératif et mutualiste, à l'inverse, s'inscrit dans une tradition d'auto-organisation.

L'économie sociale et solidaire d'aujourd'hui a donc des racines anciennes, et des racines plurielles. Le développement de la société industrielle n'a pas réellement modifié cette situation. Les structures de type associatif – bien avant la loi qui leur a donné une reconnaissance légale – ont joué un rôle essentiel dans le développement des politiques d'assistance, mais aussi dans le domaine éducatif et culturel ou encore des loisirs. Un grand nombre d'entre elles étaient d'inspiration religieuse, d'autres s'inscrivant au contraire dans une tradition émancipatrice d'inspiration républicaine voire socialiste. Paral-

lèlement, on a vu se développer des sociétés mutuelles et des coopératives, qui ont été à l'avant-garde de la lutte contre les risques sociaux associés au salariat industriel ou ont permis de produire ou de distribuer des biens ou services de manière alternative aux entreprises capitalistes. Une économie plus sociale et plus solidaire s'est ainsi développée, dès le XIX^e siècle, en marge de la société industrielle dominée par les rapports sociaux capitalistes. Ainsi, quand les ouvriers créèrent les premières sociétés de secours mutuel, au milieu du XIX^e siècle, ils parvinrent à accéder collectivement à un minimum de sécurité alors que les patrons se séparaient des salariés malades ou invalides sans la moindre indemnité.

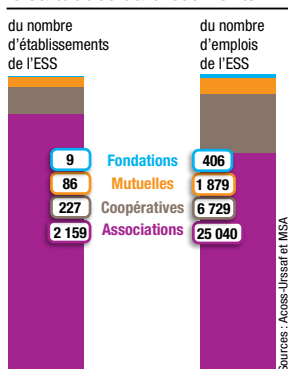
Même chose quand les paysans ou les artisans et petits patrons se rassemblèrent à la fin du XIX^e siècle pour créer les premières caisses de crédit agricole ou les premières banques populaires et trouvèrent ainsi le moyen d'accéder au crédit pour développer leurs activités, ce que les banques classiques leur refusaient. Plus récemment, dans les années 1980, des

Le visage de l'économie sociale et solidaire sur Nantes Métropole

Les organisations de l'économie sociale et solidaire sont concentrées sur un petit nombre de secteurs d'activité. Ainsi, selon l'Observatoire de l'ESS de la Cress, 88 % des emplois salariés de l'ESS à Nantes Métropole se trouvent dans l'action sociale, l'éducation, la santé, la culture et les loisirs, et enfin, la finance et l'assurance, des secteurs qui contribuent pour 16,2 % à l'emploi total. Le secteur social représente par exemple 14 % des établissements et 32 % de l'emploi salarié de l'ESS de la communauté urbaine de Nantes. Celui de l'enseignement est également très dynamique, avec 19 % des salariés de l'ESS. Les associations représentent 87,3 % des établissements employeurs et concentrent près des trois quarts des 36 000 salariés que compte l'ESS à Nantes. On compte 225 structures coopératives. Enfin, les structures mutualistes ne représentent que 4,6 % des emplois de l'économie sociale et solidaire de Nantes Métropole pour 86 établissements.

Cette spécialisation sectorielle est logique : l'économie sociale et solidaire s'est historiquement tou-

Répartition sur Nantes Métropole, en 2008, selon le statut des établissements :



jours développée dans les domaines où l'initiative privée et les pouvoirs publics ne répondaient pas efficacement aux besoins sociaux. Elle a d'ailleurs un poids souvent déterminant dans ses secteurs de prédilection. Sur le plan national, elle rassemble ainsi près des deux tiers de l'emploi total dans l'action sociale, à côté du secteur public, plus du tiers dans la banque et l'assurance, à côté des banques de statut capitaliste, près d'un cinquième dans l'éducation et un dixième dans

la santé. En revanche, elle est quasi absente de l'industrie – hors agroalimentaire – ou encore du bâtiment, deux secteurs où elle pèse moins de 1 % des effectifs au niveau national. Elle est également très peu présente dans de nombreux secteurs des services. Le développement de l'emploi dans l'économie sociale et solidaire, compte tenu du poids dominant des activités non marchandes ou subventionnées en son sein, demeure fortement corrélé au niveau des prélèvements obligatoires et aux choix réalisés par la puissance publique de faire ou de faire faire. Il dépend donc autant d'arbitrages politiques que de la dynamique propre à ses acteurs.

En 2008, on comptait sur la métropole 400 établissements employeurs de plus qu'en 2000, environ 5 500 salariés supplémentaires et une masse salariale qui a augmenté de 38 % (hors inflation) pour les associations et de 32 % pour les coopératives. L'évolution est plus délicate à établir pour le secteur des mutuelles en raison des fusions et des restructurations qui ont eu lieu au cours de cette période.

Ph. F. et Florian Fayolle

travailleurs sociaux ont créé des entreprises et embauché des personnes jugées inemployables par les employeurs du secteur privé, mais aussi par ceux du secteur public, et prouvent qu'il était possible de lutter concrètement contre l'exclusion produite par le chômage de masse. A ce titre, Nantes et sa métropole ont vu se développer de nombreuses initiatives dans ce sens, avec, par exemple, l'Atelier du Retz Emploi, qui assure la collecte et la réutilisation d'objets usagers grâce à des équipes de personnes en insertion, ou la Scic CAP44, dont l'objectif est de développer l'agriculture paysanne. Ces structures font l'objet d'une présentation plus détaillée dans les pages de ce hors-série.

Un terreau pour l'innovation sociale

L'économie sociale et solidaire n'est pas un phénomène nouveau. Ce n'est pas non plus une spécificité française. Rien d'étonnant. Partout, il se trouve des personnes pour tenter de répondre aux questions économiques et sociales auxquelles la puissance publique et/ou le secteur privé ne donnent pas de réponses satisfaisantes. Même si les noms et les statuts diffèrent selon les histoires nationales, peu de choses séparent l'économie sociale et solidaire française de l'important *non-profit sector* qui existe aux Etats-Unis. De même, dans le reste de l'Union européenne, en Amérique latine comme en Asie, on trouve de nombreuses coopératives, mutuelles, associations ou fondations.

Tout au long de ce numéro, on pourra constater que, dans le domaine social, culturel, éducatif, sportif, l'ESS a joué et joue encore très souvent un rôle pionnier et novateur. Sa dimension innovante est ici intimement liée à sa dimension réparatrice, mais cette notion de réparation doit être prise au sens large : réparation des atteintes à la cohésion sociale qu'engendrent le

Au cœur du débat sur la gouvernance des entreprises

Les excès du capitalisme actionnarial ont fait monter la demande en faveur d'une meilleure prise en compte des intérêts des différentes parties prenantes à la vie des entreprises au-delà des seuls actionnaires, comme l'illustre la montée des exigences en matière de responsabilité sociale et environnementale (RSE). L'économie sociale et solidaire, qui se prévaut de sa gestion démocratique, a-t-elle valeur d'exemple ? En fait, la démocratie dont il est question ici présente des caractéristiques très spécifiques. Au niveau de la société tout entière, on considère celle-ci comme démocratique quand peuvent librement s'exprimer des visions concurrentes de l'intérêt général et que le pouvoir n'est pas toujours détenu par les mêmes. En résumé, que l'alternance est possible. Dans l'économie sociale et solidaire, la gouvernance démocratique a en revanche pour but premier d'assurer la pérennité du contrat social initial. D'où une démoc-

ratie souvent très organisée, qui donne une large place à la cooptation.

Par ailleurs, le pouvoir y est généralement détenu par une seule classe d'acteurs : les adhérents bénévoles dans les associations, les commerçants coopérateurs dans les coopératives du commerce associé, les sociétaires dans les mutuelles. Il n'y a que dans les Scop que les salariés ont le pouvoir et seules les sociétés coopératives d'intérêt collectif (Scic) assurent une représentation des différentes parties prenantes en due proportion de leur intérêt à la bonne marche de l'entreprise (voir pages 64-69). La gouvernance démocratique dont se prévaut l'économie sociale et solidaire a donc des marges de progression. C'est là un enjeu essentiel, car si l'ESS se montrait encore plus exemplaire sur ce plan, elle contribuerait à justifier une réforme de la gouvernance de toutes les entreprises.

capitalisme ou, plus généralement, les aléas de la vie, mais aussi réparation des atteintes à l'environnement provoquées par nos modes de production et de consommation.

C'est ainsi que de nombreuses associations innovent en matière d'action sociale, de pratiques culturelles ou éducatives. Des banques coopératives, des mutuelles ou des institutions spécialisées développent des produits d'épargne solidaire. Dans le domaine agricole, des producteurs inventent de nouvelles filières, en rupture avec le productivisme, comme les associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (Amap).

Au total, bien des organisations qui se revendiquent comme appartenant à l'économie sociale et solidaire œuvrent en faveur de modes de production et de consommation plus équitables, plus respectueux de l'environnement ou plus intégrateurs sur le plan social. Elles contribuent, à leur façon, à rendre notre planète plus douce à ses membres. Ces initiatives apportent une alternative en actes à la logique économique dominante. De quoi transformer en permanence notre société.

Parfois financées par l'Etat ou les collectivités territoriales qui leur ont confié des missions de service public, parfois totalement insérées dans le marché tout en portant des valeurs de coopération et de solidarité, les organisations de l'économie sociale et solidaire contribuent donc à civiliser l'économie et à la démocratiser, ne serait-ce qu'en introduisant du pluralisme dans la forme des organisations productives. Elle rappelle que l'entreprise privée capitaliste n'est pas la seule forme possible. Elle témoigne du fait que l'enrichissement personnel n'est pas le seul motif qui peut donner envie d'entreprendre et que la démocratie ne s'arrête pas nécessairement à la porte des organisations qui produisent efficacement des biens et des services. ●

Philippe Frémeaux

Un acteur du changement

Le développement de l'économie sociale et solidaire répond à de nombreuses attentes, qu'elles émanent du monde politique (notamment au niveau des territoires, soucieux de trouver des réponses à l'insécurité entraînée par la mondialisation ou à la recherche d'alternatives nouvelles), des jeunes (qui aspirent à exercer une activité porteuse de sens), ou des consommateurs (qui se veulent de plus en plus responsables). Plus au fond, si notre société se montre demain davantage soucieuse de réduire ses consommations matérielles tout en privilégiant le bien-être de ses membres, elle ne manquera pas

de donner plus de place aux services aux personnes – éducation, santé, prise en charge de la petite enfance et des personnes âgées –, aux énergies renouvelables, au recyclage généralisé, à l'emploi pour tous, etc. Des objectifs favorables au développement de l'économie sociale et solidaire, qui a souvent joué un rôle pionnier dans tous ces domaines. Une société qui privilégierait la démocratie à tous les niveaux favoriserait également les sociétés de personnes, dont la gouvernance peut être en lien étroit avec les modes de délibération des assemblées démocratiques locales.

« L'économie sociale et solidaire est créatrice de richesse »

Depuis 2001, Jean-Philippe Magnen pilote les politiques publiques en matière d'économie sociale et solidaire sur l'agglomération nantaise. Retour sur dix années d'action.



R.Routier-Picaron - NM

Jean-Philippe Magnen,
élu en charge de
l'économie sociale
et solidaire au
sein de Nantes
Métropole

Quel a été le rôle des politiques publiques dans le développement de l'ESS ?

Les politiques publiques que nous avons menées ont permis de coordonner les acteurs, de les consolider et de donner de la visibilité aux différentes actions. Ceci a été rendu possible par la mise en place de deux plans triennaux, le troisième devant être adopté en 2013. Nous avons structuré nos politiques publiques en direction de l'économie sociale et solidaire autour de deux axes : l'accompagnement de projets et le développement d'activités d'un côté ; la promotion du secteur de l'autre. En 2006, l'organisation de l'événement Ecosolies, qui a rassemblé 30 000 personnes, a constitué une étape essentielle. En effet, elle a permis un partage d'informations sur ce qu'est l'ESS et quelles sont ses perspectives. Reste bien sûr la question du grand public, qu'il faut mobiliser davantage à travers les thèmes qui les touchent dans leur vie de tous les jours, comme les circuits courts pour l'alimentation, la mobilité, etc.

Quel bilan dressez-vous de ces dix années d'action ?

L'axe de la création et du développement d'entreprises relevant de l'ESS a avancé, au travers notamment des coopératives d'activités et d'emploi généralistes ou sectorielles qui ont vu le jour. Elles ont été initiées dans le cadre de politiques publiques qui ont par ailleurs soutenu de nombreux petits projets. Force est de constater que ces derniers nous ont parfois influencés et que, sous leur impulsion, les politiques publiques ont évolué. C'est particulièrement vrai dans le domaine des déchets, de la récupération, par exemple dans des ressourceries, des recycleries (voir page 29), mais ça l'est aussi en matière d'économie numérique (avec une plus grande visibilité des données publiques, voir page 57) ou, à terme, au niveau de l'habitat. L'ESS est en effet porteuse d'actions intéressantes dans ce domaine, l'idée étant désormais de les étendre plus largement. Dans les quartiers aussi, grâce à un travail « intercollectivités », une animation autour de l'économie sociale et solidaire s'est développée via des lieux collectifs de proximité (voir page 59).

Comment Nantes Métropole intervient-elle dans le domaine de l'ESS ?

Notre démarche de coproduction de la politique publique avec les acteurs a été innovante. Nous avons désormais l'habitude de travailler ensemble. Cela reste néanmoins une modalité de coopération singulière et pas toujours simple à gérer sur la durée. Nous avons d'abord fait le pari de la confiance sans imposer de cadre trop strict au préalable. Aujourd'hui, pour permettre

à l'ESS de continuer à se développer, nous avons besoin de convergence, de clarification et d'un cadre plus formel. Toutefois, nous sommes attentifs à ce que les pouvoirs publics ne prennent pas complètement la main, la société civile doit continuer à avoir toute sa place.

Quelle est la place de l'économie sociale et solidaire dans le développement économique de l'agglomération ?

Aujourd'hui, c'est un des éléments de notre stratégie de développement économique. Elle a longtemps été considérée comme une économie qui coûte de l'argent ; or elle crée de la richesse... autrement ! Ce n'est pas juste une économie de réparation, mais également une façon d'entreprendre selon des critères différents de l'économie classique. C'est un des aspects de l'économie plurielle - position qui est loin d'être communément acceptée, notamment chez les élus.

Et en situation de crise, l'ESS a mieux résisté en raison des circuits courts qu'elle propose : partout, nous avons assisté à des relocalisations d'emplois, créateurs de liens autant que de biens. Mais c'est une économie qui a besoin d'être soutenue et cette hybridation des ressources est fondamentale pour consolider les structures et les rendre efficaces.

Quels sont les projets de Nantes Métropole ?

En 2013, Nantes sera la capitale verte de l'Europe ! C'est une reconnaissance européenne pour notre ville qui est porteuse d'une économie verte et solidaire. La transformation écologique génère une transformation sociale. C'est vrai dans le domaine de l'énergie, des déchets, de la réhabilitation de l'habitat, de la circulation douce... Cet événement sera aussi l'occasion de mettre en valeur les solutions proposées par l'économie verte et le réseau de l'ESS : on ne peut pas développer l'un sans l'autre. En 2013, Les Ecosolies

Une collectivité engagée dans des réseaux nationaux et internationaux

Nantes Métropole est membre de différents réseaux nationaux et internationaux dans le domaine de l'ESS, tels que le Réseau des territoires pour l'économie solidaire (RTES), le Réseau européen des villes et régions de l'économie sociale (Reves) et le Réseau intercontinental de promotion de l'économie sociale solidaire (Ripess). Le premier, qui réunit 80 collectivités territoriales, sert à mutualiser les actions, à définir des outils de promotion communs et à échanger des bonnes pratiques ; le deuxième cherche à créer des partenariats entre collectivités territoriales et acteurs de l'ESS et à échanger sur des législations européennes permet-

tant de développer des activités hors champ concurrentiel ; le troisième est un grand forum international qui se tient tous les cinq ans, reconnaissance mondiale de l'économie sociale et solidaire et outil pour tisser des liens entre les continents. Selon Jean-Philippe Magnen, « *l'agglomération a comme priorité les échanges européens et les liens à développer avec les politiques de coopération décentralisées, l'idée étant que les coopérations de Nantes Métropole prennent davantage en compte l'ESS. C'est un de nos objectifs pour les prochaines années* ».

• En savoir plus : www.rtes.fr,
www.revesnetwork.eu et www.ripess.org

vont également ouvrir un nouveau lieu, un pôle de coopération pilote pour développer l'économie sociale et solidaire (voir page 17).

Enfin, depuis le début 2012, nous avons engagé un travail prospectif – Nantes 2030 – posant la question : quel territoire pour demain ? Un processus participatif a été mis en place, les acteurs de l'ESS sont ainsi amenés à s'impliquer dans des groupes de travail thématiques où ils présentent leurs actions. Ces dernières préfigurent en effet ce que sera la ville de demain en matière de mode de déplacement, d'habitat, d'alimentation...

En démontrant que le territoire se développe grâce à des actions économiques plus solidaires et que le politique s'approprie ces processus, nous souhaitons que les habitants s'emparent de ces alternatives, s'inscrivent dans des démarches relevant de l'économie sociale et solidaire. Les messages principaux, c'est que nous devons revenir à une économie réelle et que l'ESS ne se résume pas à des petits projets et à de l'insertion. ●

Propos recueillis par Anne Dhoquois

• **Contact** : Nantes Métropole, 2 cours du Champ-de-Mars, 44923 Nantes Cedex 9, tél. : 02 40 99 48 48, site : www.nantesmetropole.fr

Les Ecosolies, le rendez-vous de tous les acteurs engagés

Portée par la communauté urbaine, l'association Les Ecosolies s'est imposée comme l'outil principal pour développer l'économie sociale et solidaire sur le territoire.

Qui pense économie sociale et solidaire à Nantes Métropole pense aux Ecosolies. D'abord dynamique de territoire initiée en 2002 par l'agglomération, Les Ecosolies deviennent une association en 2004, avec pour objectif la promotion et le développement de l'ESS sur Nantes Métropole. « Construire ensemble un territoire solidaire ouvert sur le monde », tel est le slogan de cette structure dont la mission peut se résumer par le développement de l'implication de chacun dans un projet de transformation sociale et de la coopération entre les acteurs de l'ESS ainsi qu'entre ces derniers et les collectivités locales.

En 2006, Les Ecosolies coordonnent un grand événement public rassemblant 30 000 personnes, en lien avec l'ESS. Cet événement a permis de fonder une relation de confiance entre les structures de l'économie sociale et solidaire, notamment leurs représentants, et les responsables politiques. L'agglomération met alors en place une politique pour valoriser les actions de terrain et les organiser par thématique. Cela les rend ainsi plus visibles, et ce d'autant plus qu'elle participe à les fédérer et les aide à travailler ensemble.

En 2007, Les Ecosolies adoptent de nouveaux statuts et s'étoffent, avec une équipe dédiée composée aujourd'hui de six salariés et de sept animateurs de secteur. Son objectif est désormais non plus uniquement d'organiser des

événements, mais de mener une action en continu. L'ouverture d'un pôle de coopération en 2013 s'inscrit dans cette logique. Les missions de ce lieu seront organisées autour de trois axes : développer l'entrepreneuriat dans l'ESS, faire connaître et promouvoir les acteurs à travers des événements à caractère festif ou commercial, tels qu'une braderie de réemploi, et organiser des journées d'études. Ainsi, dans cet espace de 8 000 m² construit sur le site des établissements Larivière sur l'Île de Nantes, entre 20 et 30 structures seront hébergées dans le cadre d'un « hôtel » d'entreprises, d'associations et de Scop. Une fonction pépinière est également à l'ordre du jour, afin d'aider au développement



D. R.

de projets et d'accompagner les jeunes pousses en lien avec la boutique de gestion, le Fondes et les coopératives d'activités et d'emploi (voir pages 69, 72 et 77). Par ailleurs, un magasin collectif de 500 m² géré par le Relais Atlantique vendra des produits issus du commerce équitable et de l'agriculture paysanne et des créations d'artistes travaillant sur du matériel de récupération seront exposées. Enfin, le pôle pourra accueillir des événements ponctuels (assemblée générale d'acteurs du secteur, marché de l'emploi, etc.).

Le bâtiment du pôle de coopération des Ecosolies, situé sur l'Île de Nantes, ouvrira ses portes en 2013.

Un interlocuteur incontournable

En conclusion, l'association Les Ecosolies, avec ses 126 structures membres et sa centaine d'adhérents individuels, est aujourd'hui un interlocuteur incontournable pour les acteurs de l'économie sociale et solidaire. C'est notamment elle qui, avec ses animateurs de secteur, participe à l'appel à projets de Nantes Métropole initié en 2006. Ce dernier, doté d'un budget annuel de 140 000 euros, propose des subventions d'un montant de 5 000 euros par an, reconductibles deux fois, ainsi qu'un soutien, via une mise en réseau avec d'autres acteurs de l'ESS, des projets retenus. 80 projets ont été soutenus depuis 2006 ; avec environ 14 nouveaux projets et 14 reconductions chaque année. ●

• Contacts :

- Les Ecosolies, 1 rue du Tonkin, 44200 Nantes, tél. : 02 40 89 33 69, site : www.ecosolies.fr
- Nantes Métropole, Direction générale au développement économique et à l'attractivité internationale, Direction de l'emploi et de l'innovation sociale, Mission ESS, 2 cours du Champ-de-Mars, 44923 Nantes Cedex 9, tél. : 02 40 99 48 32.

D'autres structures ressources pour l'ESS

La Cress

La chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (Cress) des Pays-de-la-Loire a notamment pour mission de rendre plus visible l'ESS sur la région et de mieux connaître son poids économique et son évolution. Pour ce faire, la Cress pilote et anime un observatoire de l'ESS qui mène des études quantitatives (bilan de l'emploi annuel, par exemple) et qualitatives (comme le baromètre d'opinion des responsables associatifs). Ainsi, grâce à ces études, il est possible d'établir que, sur Nantes Métropole, 35 000 salariés travaillent dans le secteur de l'ESS, ce qui représente 16 % de l'emploi privé, un chiffre en hausse. Selon Karine Fenies-Dupont, chef de projet en charge de l'observatoire, « *de plus en plus de territoires nous sollicitent pour avoir des informations chiffrées sur l'ESS locale. Nous menons ainsi des diagnostics territoriaux (notamment sur Nantes Métropole) pour évaluer comment l'ESS vit sur le territoire, comment les différents acteurs collaborent pour développer l'ESS... Récemment, nous avons également mené une étude sur le départ à la retraite des dirigeants de structures de l'ESS. L'idée étant d'anticiper ces départs et de mettre en place des actions de recrutement en direction des jeunes, mais aussi des personnes de plus de 40 ans en réinsertion professionnelle.* »

Outre l'observatoire, la Cress gère la mesure 4-2-3, financement du Fonds social européen et qui vient en appui aux microprojets – de 0 à 5 salariés – associatifs et coopératifs : cette mesure permet à ces structures d'obtenir des aides pouvant aller jusqu'à 23 000 euros (avec un cofinancement). Sur 2009-2011, 76 subventions ont ainsi été attribuées, dont 50 % sur la Loire-Atlantique.

ZOOM Le service AMO Insertion de Nantes Métropole

Le service Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) Insertion de la métropole nantaise gère deux dispositifs : les clauses d'insertion et les marchés d'insertion. Les premières permettent de privilégier des personnes en difficulté sur le marché du travail à travers les marchés publics, en leur réservant un volant d'heures de travail ; les seconds correspondent à des commandes passées par un donneur d'ordre à des structures d'insertion par l'activité économique.

Le service travaille avec 34 donneurs d'ordre et plus de 200 entreprises. Son rôle consiste à les conseiller sur les dispositifs par rapport aux opérations menées, à diriger l'entreprise ayant gagné l'appel d'offres vers les structures d'insertion *ad hoc* qui, ensuite, embauchent les personnes bénéficiaires (jeunes sans qualification, chômeurs de longue durée, etc.). Le service a également en charge le suivi de la mise en œuvre du dispositif et son évaluation. En 2011, 735 000 heures d'insertion

ont été effectuées via la commande publique ; 692 personnes ont ainsi bénéficié d'un contrat de travail (dont 219 ont ensuite accédé à l'emploi ou à la professionnalisation) et 465 d'une mise en situation de travail via les marchés d'insertion. **A. D.**

• **Contact** : Nantes Métropole, service AMO Insertion Nantes Métropole, direction emploi et innovation sociale, 29 rue Romain-Rolland, 44923 Nantes Cedex 9, tél. : 02 40 85 56 20, courriel : servane.gilles@nantesmetropole.fr

Ecopôle

Créée en 2000, l'association Ecopôle est un réseau de près de 250 acteurs locaux agissant dans le domaine de l'environnement et du développement durable. Composée d'associations, d'entreprises, de partenaires institutionnels et d'adhérents individuels, Ecopôle a obtenu en 2003 le label « Centre permanent d'initiatives pour l'environnement » du pays de Nantes.

Ses missions sont de trois ordres : « *Orienter, sensibiliser, informer ; transmettre et accompagner le changement des pratiques ; agir ensemble et être acteur de son territoire.* » Pour y parvenir, Ecopôle organise des cycles de conférences et de formations, anime dans ses locaux un centre de ressources sur le développement durable ainsi que des espaces dédiés hébergés au sein d'équipements culturels, de centres de formation ou de lieux de vie comme des foyers de travailleurs immigrés. L'objectif est d'être ouvert sur un large public, en proposant des informations sur les questions d'environnement à travers des supports et des formats variés : fiches, livres, journaux... Des animations ponctuelles y ont également lieu et des actions d'éducation à l'environnement sont aussi organisées dans les écoles. Ces actions sont structurées sur le modèle de véritables cycles pédagogiques - préparation en amont, visites, balades, outils fournis aux professeurs. Elles ont pour thèmes l'air, l'eau et le son.

Enfin, Ecopôle a mis en place des commissions thématiques (déchets, mobilité, santé-environnement) rassemblant différents acteurs afin de faire de la veille sur l'actualité, de produire de l'information et de pouvoir, le cas échéant, formuler des propositions. Toutes ces activités convergent vers un objectif global, affiché par le pôle : « *Lever les contraintes pour permettre à chacun d'agir.* »

L'Union régionale des Scop

L'Union régionale des Scop (URScop) de l'Ouest est une structure d'échanges, d'animation et d'information qui accompagne toutes les Scop de Bretagne, Basse-Normandie et Pays-de-la-Loire, mais aussi les créateurs et les repreneurs d'entreprise sous forme coopérative (voir pages 63-69).

Le conseil régional des Pays-de-la-Loire

Enfin, la Région des Pays-de-la-Loire a pris plusieurs initiatives pour soutenir l'ESS. Fabienne Renaud, conseillère régionale déléguée à l'économie sociale et solidaire, livre son premier retour d'expérience : « *L'essor de l'ESS passe par une expression forte des besoins du secteur auprès des pouvoirs publics. A cet égard, l'installation d'un ministère délégué est un signal positif. La formation des cadres et leur professionnalisation seront de puissants leviers du développement du secteur. La valorisation économique des innovations issues de l'ESS, l'accès au crédit et aux fonds propres permettront aussi aux entreprises du secteur de créer encore plus d'emplois.* »

Pour cela, la Région entend promouvoir le statut coopératif au travers des fonds d'investissement public Capital Scop, qui permet d'abonder le

capital social des entreprises créées ou reprises sous forme coopérative. Autre initiative : travailler aux côtés de l'ensemble des acteurs intéressés à la promotion des principes de la responsabilité sociale des entreprises. L'objectif est d'ainsi converger vers une plateforme commune, largement acceptée et reconnue par tous, pour en faire un véritable levier du développement des Pays-de-la-Loire. ●

• **Contacts :**

- Nantes Métropole, 2 cours du Champ-de-Mars, 44923 Nantes Cedex 9, tél. : 02 40 99 48 09.
- Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (Cress) des Pays-de-la-Loire, 42 rue des Hauts-Pavés, 44000 Nantes, tél. : 02 40 74 02 49, site : www.cress-pdl.org
- Ecopôle-Centre permanent d'initiatives pour l'environnement, 17 rue de Bouillé, 44000 Nantes, tél. : 02 40 48 54 54, site : www.ecopole.com
- Union régionale des Scop de l'Ouest, 7 rue Armand-Herpin-Lacroix, 35000 Rennes, tél. : 02 99 35 19 00, site : www.les-scop-ouest.coop
- Conseil général de Loire-Atlantique, 3 quai Ceineray, 44000 Nantes, tél. : 02 40 99 10 00, site : www.loire-atlantique.fr
- Conseil régional des Pays-de-la-Loire, Hôtel de région, 1 rue de la Loire, 44966 Nantes Cedex 9, tél. : 02 28 20 50 00, site : www.paysdelaloire.fr
- Conseil de développement, Tour Bretagne, 44047 Nantes Cedex 1, tél. : 02 40 99 49 36, site : www.nantes-citoyennete.com, courriel : conseildedveloppement@nantes-citoyennete.com

L'autre regard sur l'économie et la société

CHAQUE MOIS, ALTERNATIVES ECONOMIQUES C'EST :

- > Le suivi complet de l'actualité économique et sociale en France, en Europe et au niveau international
- > Des enquêtes et des entretiens pour vous informer de tout ce qui bouge, sans oublier pour autant ce qui ne change pas, ou pas assez vite
- > Des synthèses rédigées par les meilleurs spécialistes, afin de faire le tour des questions qui font débat
- > Un éclairage unique sur toutes les alternatives qui contribuent à rendre le monde plus juste



ALTERNATIVES ECONOMIQUES C'EST AUSSI

4 hors-série par an qui font le point sur des questions d'actualité ou qui proposent des synthèses indispensables : *L'Europe, L'état de l'économie, Les chiffres de l'économie, L'économie durable, Les marchés financiers, La société française...*

ABONNEZ-VOUS POUR 4,08 € PAR MOIS
sur www.alternatives-economiques.fr/abo

Bulletin d'abonnement

OUI, je m'abonne à Alternatives Economiques pour un an (11 numéros + 4 hors-série)

- Je m'abonne au tarif particulier de **49 € seulement** au lieu de 68,40 € (prix au numéro), soit plus de **28 %** de réduction.
- Je m'abonne au tarif étudiant* de **42,50 € seulement** au lieu de 68,40 € (prix au numéro), soit plus de **37 %** de réduction.

Avec mon abonnement, j'accède gratuitement aux ressources en ligne sur www.alternatives-economiques.fr

* Merci de joindre un justificatif.

Ci-joint mon règlement par chèque bancaire ou CCP à l'ordre d'Alternatives Economiques

A retourner avec ce bon de commande à :
Alternatives Economiques
Abonnements,
12 rue du Cap Vert
21800 Quétigny

Abonnez-vous directement par téléphone au 03 80 48 10 40 (carte bancaire uniquement) ou en ligne sur www.alternatives-economiques.fr (paiement sécurisé)

Nom _____

Prénom _____

Courriel _____

Adresse _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Offre valable jusqu'au 31/12/2012 et réservée aux abonnés de la France métropolitaine. Conformément à la réglementation de la CNIL, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant.

Produire et consommer autrement

Agriculture bio et de proximité, commerce équitable, centres mutualistes, finances solidaires..., vous trouverez ici toutes les alternatives de production et de consommation au service d'un mode de développement soutenable, pour les hommes et pour la planète.



Patrick Garçon - Nantes Métropole

La Ressourcerie de l'île (anciennement Ecorev) propose toute une gamme de produits en seconde main.

Pour un autre modèle

Consommer autrement, c'est choisir des biens ou des services non seulement en fonction de leur prix, de leur qualité technique ou de leur marque, mais aussi pour la qualité sociale et environnementale de leur mode de production. Il s'agit de se transformer en « consomm'acteur » conscient du modèle économique que ses choix de consommation favorisent. Car si cette façon de consommer « responsable » transforme nos habitudes de vie, elle modifie aussi notre manière de produire. La mise en place des circuits courts, en rapprochant les lieux de production des lieux de consommation, ou encore le développement de filières industrielles écologiques, comme dans le bâtiment ou l'agriculture, constituent autant d'exemples de transformation de notre modèle économique.

Les entreprises de l'économie sociale et solidaire sont particulièrement impliquées dans ces transformations, dans les domaines de l'alimentation, du logement, du transport, des services à la personne... Elles proposent des services répondant aux besoins de chacune et de chacun, tout en tentant d'atteindre un haut niveau d'exigences sociales et environnementales. De nombreuses initiatives sur Nantes et sa métropole illustrent ces nouvelles façons de faire. ●

David Belliard

Produire, consommer

De l'agriculture bio et de proximité au commerce équitable, en passant par la revalorisation d'objets promis à la déchetterie, la métropole nantaise accueille et encourage de nombreuses initiatives allant dans le sens d'une production et d'une consommation plus responsables.

L'agriculture biologique

Face à la pollution des eaux par les nitrates, à l'assèchement des nappes phréatiques, aux organismes génétiquement modifiés..., certains agriculteurs ont préféré produire avec des rendements moins élevés, mais sans pesticides ni engrais chimiques, en cherchant par exemple à respecter le rythme de vie des animaux. Ils ont ainsi tourné le dos au modèle intensif de production et de consommation qui dégrade notre environnement et pressurise les petits producteurs, au Sud comme au Nord. En Loire-Atlantique, l'agriculture bio ne représente cependant que 6,7 % de la surface agricole utile, avec 424 exploitations certifiées.

OUÛ TROUVER DES PRODUITS AGRICOLES LOCAUX DE QUALITÉ ?

Dans un contexte de crise énergétique et de réchauffement climatique, comment réduire les transports liés à l'alimentation ? Alors qu'un légume bio sur trois consommés en France est produit à l'étranger, développer les circuits courts de distribution constitue une première réponse. En effet, ces circuits courts se caractérisent par la proximité géographique entre le producteur et le consommateur :



D.R.

Jour de distribution de légumes pour l'Amap de la Bugallière, à Orvault.

entre les deux, un nombre limité de kilomètres et d'intermédiaires. Ainsi, le collectif Interamap 44 se charge de parrainer d'un côté les producteurs locaux intéressés par la démarche et de l'autre des groupes de consommateurs – composé au minimum de vingt membres – désireux de créer une Amap (association pour le maintien d'une agriculture paysanne), dans le respect d'un cahier des charges établi par le collectif.

Aujourd'hui, sur la métropole, 100 lieux de distribution ont été répertoriés. Depuis 2010, un tassement de la demande a été observé. Ce qui pousse le réseau des Amap à multiplier les rencontres, les opérations de communication et autres conférences-débats afin d'augmenter le nombre de familles – 5 000 aujourd'hui en Loire-Atlantique – membres d'une Amap. Un défi à relever en direction notamment des personnes les plus modestes. C'est ce que tente de faire l'association Adda, qui intervient dans le quartier Bellamy-Saint-Félix et propose des paniers bio à bas prix grâce à des subventions et à la récupération d'inventaires au marché d'intérêt national.

Enfin, la chambre régionale d'agriculture des Pays-de-la-Loire, avec l'appui des chambres départementales, propose un site Internet (www.approximite.com) destiné à favoriser la consommation de produits locaux.

• **Quelques adresses :**

- Pour trouver une Amap ou obtenir des informations pour en créer une : www.reseau-amap.org/amap-pays-de-la-loire.htm ; Interamap 44, www.amap44.org
- Adda, 5 bis rue de la Carterie, 44000 Nantes, tél. : 09 51 46 62 31 ou 06 99 02 59 90, site : www.adda.asso.fr, courriel : contact@adda.asso.fr
- Biocoop : réseau de magasins bio, voir sur www.biocoop.fr/carte-magasins.php
- Pour trouver les boutiques et restaurants ayant des produits bio près de chez vous : www.lemarchecitoyen.net ou www.consommer-responsable.fr

Comment reconnaître un produit bio ?

Bien que le label AB, propriété du ministère de l'Agriculture et de la Pêche depuis 1985, apparaisse encore sur nombre de produits bio, il est accompagné et souvent remplacé par le label bio européen, dont le cahier des charges s'applique depuis le 1^{er} janvier 2009 sur l'ensemble du territoire de l'Union. Tout en préservant les grands principes comme l'interdiction de l'utilisation d'intrants chimiques, cette harmonisation des critères a un peu réduit le niveau d'exigence français, principalement en matière d'élevage (nombre de jours d'élevage, qualité de vie...), afin de favoriser le développement d'une bio industrielle.

Dès lors, l'existence d'autres labels, plus contraignants, permettent au consommateur de repérer des aliments produits de façon plus exigeante. Citons notamment Nature & Progrès ainsi que Demeter. Ils sont surtout présents dans les circuits de vente spécialisés, comme les magasins Biocoop (au nombre de deux sur la communauté urbaine). Par ailleurs,

Ecocert, organisme de certification, a développé plusieurs référentiels, notamment dans le domaine du bio (agriculture, textile, cosmétique). Enfin, le label Bio Cohérence, initié par un regroupement de producteurs, consommateurs et distributeurs, a été créé suite à la mise en œuvre du label européen afin de garantir une bio « à la française ».

• **Pour en savoir plus :**

- Sur l'agriculture bio, voir le site du Groupement des agriculteurs biologiques de Loire-Atlantique : www.gab44.org
- Sur le label européen et le bio en France : www.agencbio.org
- Nature & Progrès : www.natureetprogres.org
- Demeter : www.demeter.fr
- Ecocert : www.ecocert.fr
- Bio Cohérence : www.biocoherence.fr



Une alimentation de qualité par et pour tous

LES MARAÎCHERS D'INSERTION

Employant des personnes en situation précaire, les maraîchers d'insertion permettent de s'approvisionner en légumes dans le cadre d'une démarche solidaire. Sur la métropole nantaise, il existe un Jardin de cocagne à Carquefou : le Jardin de cocagne nantais. Les adhérents consommateurs ont chaque semaine un panier de fruits et légumes de saison, labellisés AB, qu'ils vont chercher dans les exploitations ou dans des points relais. Le prix du panier (pour quatre personnes) est d'environ 12 euros. En outre, d'autres structures, comme Océan (voir aussi page 76), le lycée Jules-Rieffel (plus précisément son CFPPA) ou Oser Forêt vivante, ont développé une activité de maraîchage avec distribution de paniers.

• Contacts :

- Réseau national des Jardins de cocagne : www.reseaucocagne.asso.fr/adherer.php pour le détail des maraîchers par régions, et rubrique « Fonctionnement » pour en savoir plus.
- Océan, 15 rue Gustave-Eiffel, 44806 Saint-Herblain, tél. : 02 40 58 05 56, site : www.ocean-insertion-44.fr, courriel : ocean_siege@yahoo.fr
- CFPPA Jules-Rieffel, 11 route d'Abbaretz, 44170 Nozay, tél. : 02 40 79 48 60, site : www.jules-rieffel.educagri.fr
- Oser Forêt vivante, 12 rue Jean-Baptiste-Vigier, BP 60073, 44402 Rezé Cedex, tél. : 02 40 13 24 08, site : www.oser-foret-vivante.com

LES ÉPICERIES SOLIDAIRES

L'Association nationale de développement des épiceries solidaires (Andes) fédère sur tout le territoire des épiceries où les produits sont vendus à 20 % environ de leur prix classique. L'accès aux épiceries solidaires se fait par l'intermédiaire des services sociaux et des associations partenaires du réseau.

- **Contact** : voir la liste des épiceries de Nantes Métropole sur www.epiceries-solidaires.org, rubrique « Annuaire des épiceries solidaires ».

LES RESTAURANTS D'INSERTION

Les restaurants d'insertion sont des établissements dont le personnel est composé d'anciens demandeurs d'emploi exclus du marché du travail. Ils offrent des repas dont les tarifs sont adaptés aux publics ayant de faibles revenus, comme peut le faire Interlude à Nantes.

• Contacts :

- Interlude, 106 bd des Belges, 44300 Nantes, tél. : 02 40 93 13 12, site : www.interlude.asso.fr
- Restaurant d'Océan Insertion 44, 11 rue de Dijon, tél. : 02 40 58 05 56, site : www.ocean-insertion-44.fr

Le commerce équitable

Le commerce équitable souhaite mettre de l'éthique dans les échanges internationaux, afin que les producteurs du Sud puissent vivre de leur travail et en faire un outil de développement. A Nantes, Napce (pour NordSud agir pour le commerce équitable), association créée en 1998, souhaite former et informer les citoyens sur ce mode d'achat responsable. Elle multiplie ainsi les événements, comme les « pauses équitables » dans les gares ou autres lieux publics. L'association intervient aussi dans les écoles ou les collectivités terri-



Napce

L'association Napce organise notamment des « pauses équitables » dans des lieux publics, comme ici à la gare de Nantes, afin de mieux faire connaître le commerce équitable et ses principes.

toriales en cherchant à faire évoluer les habitudes d'achat ; les villes de Nantes et de Saint-Herblain sont du reste signataires de « Territoires de commerce équitable », une initiative permettant aux collectivités d'affirmer leur volonté de développer une consommation plus responsable.

Deux structures fédèrent au niveau national la plupart des acteurs du commerce équitable : la Plate-forme pour le commerce équitable et Minga.

• **Contacts :**

- Association Napce, 11 rue du Prinquiau, 44100 Nantes, tél. : 02 40 43 05 00, site : www.napce.fr, courriel : napce@free.fr
- Territoires de commerce équitable : www.territoires-ce.fr
- Plate-forme pour le commerce équitable : www.commerceequitable.org
- Minga : www.minga.net

Comment reconnaître un produit issu du commerce équitable ?

Max Havelaar est le label de commerce équitable le plus connu et le plus répandu en France, notamment dans la grande distribution. L'association Max Havelaar est née en 1988 en Hollande et est en France depuis 1992. Elle labellise de nombreuses filières : café, thé, chocolat, banane, jus d'orange, miel, riz, mais aussi prêt-à-porter, produits d'hygiène et cosmétiques...

On trouve d'autres labels généralistes, moins répandus, comme ESR-Ecocert équitable. A noter, l'association Bio partenaire a développé deux marques, Bio équitable et Bio solidaire, destinées à valoriser un commerce équitable, Nord-Sud pour la première et Nord-Nord pour la seconde.

Dernier-né dans cette constellation de labels, Producteurs paysans (Tusimbolo en espagnol) a fait son apparition en France fin 2011. Ce nouveau référentiel a été conçu par un regroupement de producteurs

latino-américains qui souhaitent mettre en avant leur vision d'un commerce équitable qui appuie exclusivement les organisations de petits producteurs.

• **Pour en savoir plus :**

- La Plate-forme pour le commerce équitable a publié en 2011 un Guide des labels du commerce équitable, disponible sur www.commerceequitable.org/images/pdf/garanties/guide_labels_ce_2011.pdf
- Max Havelaar : www.maxhavelaarfrance.org
- Bio partenaire : www.biopartenaire.com
- Ecocert : www.ecocert.fr (voir rubrique « Secteurs d'activités »).
- Producteurs paysans : www.tusimbolo.org



OÙ TROUVER DES PRODUITS ISSUS DU COMMERCE ÉQUITABLE ?

Si la majeure partie des achats de produits issus du commerce équitable sont réalisés dans les grandes surfaces, notamment avec les marques Ethiquable (www.ethiquable.coop) ou Alter Eco (www.altereco.com)^[1], des réseaux spécialisés comme Artisans du monde offrent des gammes très complètes et proposent des démarches de sensibilisation et de pédagogie autour de la solidarité Nord-Sud.

A savoir, les acteurs nantais du commerce équitable sont présents sur l'Autre marché, rendez-vous annuel de l'ESS à l'occasion des fêtes de Noël.

• Quelques adresses :

- Artisans du monde Nantes, 22 rue des Carmélites, 44000 Nantes, site : <http://nantes.artisans-dumonde.org>, courriel : nantes@artisansdumonde.org
- Autre marché, voir liste sur site : www.ecossolies.fr

[1] Entreprise qui n'a aucun lien avec notre magazine.

Mobilisation pour consommer responsable !

Développer de nouvelles filières de production et de distribution respectueuses de l'environnement et créatrices de lien social ne peut se faire sans l'engagement de tous les acteurs, et notamment des pouvoirs publics. C'est d'ailleurs l'un des axes prioritaires de la politique menée par Nantes Métropole.

Agriculture de proximité, commerce équitable... consommer responsable implique de nouveaux modes de production, de distribution, sans oublier la gestion des déchets. De nombreux acteurs sont engagés dans cette démarche et bénéficient du soutien des collectivités, qui participent à les fédérer et à accroître leur visibilité.

Il en va ainsi de la cuisine centrale de Nantes – soit 12 500 à 13 000 repas par jour distribués dans les établissements scolaires notamment – qui a modifié sa fonction « achat alimentation » afin de travailler davantage avec les producteurs locaux. Résultat, la cantine se fait régulièrement livrer des yaourts brassés et des fromages issus de fermes bio de la région. Patrick Offertelli, directeur de la cuisine centrale, commente : « *Avant, nos commandes étaient passées directement chez un distributeur. On choisissait nos produits sur catalogue. Aujourd'hui, nous avons en partie modifié notre façon de travailler en nous associant à des petits producteurs locaux, ce qui a pour conséquence de morceler nos approvisionnements. Mais nous avons fait le choix de la proximité, et nous nous rendons de ce fait sur leur exploitation pour mieux comprendre leurs contraintes. Cela rend notre métier plus intéressant. Il a quand même fallu faire de la pédagogie auprès des agents – le mode de distribution du yaourt, par exemple, diffère, car désormais il est livré dans des seaux –, mais aussi auprès des enfants, qui ont dû s'adapter à de nouveaux goûts.* » Du coup, d'autres producteurs se sont fait connaître, intéressés eux aussi par un partenariat avec la cuisine centrale, exigeante en matière de volumes mais aussi de mode de livraison. Aujourd'hui, la cantine

expérimente une filière bio (voir page 64) de pommes cultivées dans un verger de la région et une filière volaille. A terme, des poulets fermiers locaux pourraient venir garnir les assiettes des enfants des centres de loisirs.

Cette démarche est menée en partenariat avec CAP44, une société coopérative d'intérêt collectif (Scic, voir page 68) dont la mission est de promouvoir une agriculture paysanne sur le département de Loire-Atlantique. CAP44 accompagne les porteurs de projet, les aide à accéder au foncier, à concrétiser leur projet, à s'intégrer au monde paysan... En outre, cet accompagnement se fait dans la durée. Elle aide parfois également ceux qui souhaitent transmettre leur exploitation. L'ensemble permet l'émergence de projets collectifs menés avec des petits groupes locaux, en lien avec les collectivités territoriales. Ainsi, en partenariat avec le conseil général, un abattoir de proximité a pu rouvrir ses portes. Concernant le poulet, CAP44 travaille avec Terrena (voir page 64), coopérative comprenant 32 000 actifs agricoles, afin de monter la filière, assurer les volumes de livraison, construire un modèle économique... Des études, rencontres, formations sont en cours pour mener le projet à terme. Un exemple parmi d'autres d'un partenariat vertueux. « *L'objectif est de mettre en commun au mieux les ressources présentes sur un territoire et de miser sur l'intelligence collective* », résume Arnaut Billy, animateur du secteur « consommation responsable » pour Les Ecosolies. En effet, pas moins de 2 800 acteurs s'inscrivant dans cette démarche ont été identifiés sur la région Pays-de-la-Loire. Ils sont présentés sur un site Internet dédié à la consommation responsable : www.consommer-responsable.fr

Déchets, entre diminution et sensibilisation

Consommer durable, c'est aussi prendre en compte la question des déchets. Sur ce sujet, la mise en cohérence des acteurs de l'économie sociale et solidaire et leur articulation avec les pouvoirs publics a été privilégiée par la communauté urbaine, donnant naissance à un plan d'action quantitatif et qualitatif. Sophie Dagnaud, chargée de prévention des déchets à Nantes Métropole, explique : « *Depuis le Grenelle de l'environnement, les collectivités ont l'obligation de baisser de 7 % la quantité d'ordures ménagères et assimilées générée sur leur territoire. Cet objectif a été atteint, mais pour aller encore plus loin, trier ne suffit plus, il faut sensibiliser.* » Et pour y parvenir, un travail d'animation et de mobilisation des acteurs locaux a permis de toucher tous les publics cibles : associations, entreprises, citoyens. Tout d'abord, un diagnostic sur les 24 communes de la métropole a été établi, précédant un rapprochement avec Les Ecosolies (voir page 16) et Ecopôle (Centre permanent d'initiatives pour l'environnement) ; grâce à une réflexion collective menée avec les associations et un état des lieux des actions déjà engagées, les besoins ont été identifiés et de nouvelles propositions sur la question des déchets ont été élaborées. Un programme de prévention a alors été rédigé, avec des volets « sensibilisation », « promotion des activités de réemploi et du compostage », « actions spécifiques envers les entreprises » et « réflexion en interne au sein des collectivités ». Un annuaire exhaustif des

acteurs impliqués dans la gestion des déchets a ensuite été diffusé auprès des partenaires de la communauté urbaine.

La récup' à l'honneur

Concrètement, ce travail en commun a permis d'ouvrir les portes de six déchetteries de la métropole à des associations (Atelier du Retz Emploi [voir « Zoom »], Ecorev...) afin de faciliter la récupération d'objets avant qu'ils ne soient jetés. La récupération des encombrants dans les quartiers populaires a été un autre axe d'action impliquant les acteurs de l'ESS, les bailleurs et les services de la ville. La réflexion est encore en cours, mais déjà des solutions adaptées se font jour, comme ce chantier d'insertion réservé à des habitants de ces quartiers qui sont chargés de sensibiliser leurs voisins à cette question. *« L'enjeu, c'est de mobiliser et de fédérer les habitants et les associations intervenant sur ces questions que sont la gestion des déchets, le réemploi, etc. En plus d'agir en faveur de l'environnement, c'est aussi l'occasion de rencontrer d'autres personnes autour, par exemple, des pavillons de compostage. Impliquer les habitants dans ces démarches rend possible un changement d'habitudes, seul gage de réussite sur la durée »*, poursuit Sophie Dagnaud.

Ce travail de mise en lien des acteurs a été très bien accueilli par l'ensemble des structures impliquées dans ce processus. Outre le soutien financier et l'émer-

ZOOM L'Atelier du Retz Emploi, la récup' au service de l'emploi

Détourner un maximum d'objets des déchetteries et créer de l'emploi, tels sont les deux objectifs de l'association l'Atelier du Retz Emploi, créée en 2006. Entreprise d'insertion durant trois ans, la structure a aujourd'hui pour objectif de pérenniser l'emploi de ses neuf salariés et à les professionnaliser. Concrètement, l'association gère deux boutiques (à Sainte-Pazanne et au Pellerin) proposant à bas prix – l'idée est de rendre l'achat accessible pour des personnes en difficulté – tout ce qui a été collecté et peut avoir une deuxième vie : vêtements, vaisselles, mobiliers, etc. L'association se déplace gratuitement chez les particuliers pour aller chercher les objets ; seuls 10 % des objets collectés finissent malgré tout en déchetterie, les autres sont vendus avec de plus en plus de succès. Et pour accroître un peu plus l'efficacité de la démarche, l'Atelier du Retz Emploi est désormais présent



Boutique de l'Atelier du Retz Emploi au Pellerin. L'association gère deux boutiques qui proposent à bas prix des vêtements, du mobilier, de la vaisselle, etc.

deux journées et demie par semaine sur deux déchetteries de l'agglomération pour récupérer des objets avant qu'ils ne soient jetés (plus d'informations sur le site Internet). Une action de sensibilisation pour l'association qui intervient également dans les écoles ou au sein

d'autres structures en vue de l'apprentissage de gestes écocitoyens.

• Contact : Atelier du Retz Emploi, 28 rue de Bel-Air, 44680 Sainte-Pazanne, tél. : 02 40 65 89 09, site : latelierduretzemploi.free.fr, courriel : atelierduretzemploi@orange.fr

gence de nouvelles actions, Gildas Houssais, directeur de l'Atelier du Retz Emploi, salue « le travail mené en commun entre acteurs de l'ESS et collectivités qui a été profitable. On se sent écouté ; c'est une réelle reconnaissance du travail effectué ».

Le fruit d'une complémentarité

Sentiment partagé par Michèle Gressus, maire de Bouguenais et vice-présidente de Nantes Métropole en charge de la politique déchets : « Les actions menées en matière de prévention et de gestion des déchets sont le fruit d'une complémentarité et d'une mise en cohérence particulièrement réussies et efficaces entre les pouvoirs publics et les acteurs de l'ESS. Outre le soutien financier permettant à ces derniers de mener à bien leur mission (qui va de la récupération d'ordinateurs à la sensibilisation en passant par la fabrication de composteurs, etc.), nous menons ensemble un travail de réflexion, gage de l'évolution de nos politiques et de leur pérennisation. »

Même son de cloche chez Ecorev, autre grand acteur associatif du secteur. Sa directrice, Laurence Roussel, confie que « ce groupe de travail basé sur l'échange et le partenariat nous oblige à nous poser, à mener une réflexion sur nos actions et leur évolution ». Sa structure, opérationnelle depuis 2008, est également présente sur les déchetteries (voir les horaires sur le site Internet) pour récupérer du mobilier, des vêtements, des jouets, des livres, etc., qui sont autant d'objets revendus en boutique. La plupart d'entre eux sont proposés tels quels, mais certains, invendables en l'état, sont confiés à des créateurs afin d'être transformés (une casserole devient une lampe, par exemple) avant leur remise en vente.

Une revalorisation que la Scop Le Relais Atlantique met aussi à l'honneur. Avec ses 93 salariés, cette entreprise d'insertion s'est spécialisée dans la collecte de textiles via des containers présents sur plusieurs départements des Pays-de-la-Loire. Nantes Métropole en compte déjà 160, dans les déchetteries et « écopoints » situés en centre-ville. Fin 2012, 150 containers supplémentaires seront installés. Le principe : éviter que le textile ne finisse dans le tout-venant d'une déchetterie et, une fois collecté, le transformer – en chiffons d'essuyage ou en isolant pour des habitations – ou le revendre en l'état dans des boutiques telles que Ding Fring. Philippe La Forge, directeur du Relais Atlantique, ajoute : « Nous ouvrons de plus en plus notre local aux habitants, en partenariat avec la Maison de l'emploi qui organise des visites, afin de les sensibiliser au recyclage. Notre activité est connue, ce qui est moins, c'est ce que nous faisons avec le textile récolté. » Un travail utile pour l'environnement et qui contribue à créer des emplois sur la métropole. ● **Anne Dhoquois**

• Contacts :

- www.consommer-responsable.fr, plateforme Internet animée par une Scop (Arais) et répertoriant notamment les acteurs de la consommation responsable sur la région nantaise.
- CAP44, 31 bd Albert-Einstein, CS 92315, 44323 Nantes Cedex 3, tél. : 02 40 20 85 95, courriel : scic.cap44@orange.fr
- www.nantesmetropole.fr/pratique/dechets/, la rubrique de la communauté urbaine consacrée aux déchets.
- Ecorev, 90 rue de la Basse-Ile, 44400 Rezé, tél. : 02 28 23 64 47, site : www.ecorev-reemploi.com, courriel : contact@ecorev-reemploi.com
- Le Relais Atlantique, 3 impasse du Bourrelrier, 44800 Saint-Herblain, tél. : 02 28 03 18 57, site : www.lerelais.org, courriel : lerelaisatlantique@lerelais.org

Se déplacer

Les transports routiers contribuent pour 26 % aux émissions de gaz à effet de serre. Il est de plus en plus indispensable de changer nos façons de nous déplacer. A Nantes Métropole, il existe de multiples alternatives à la voiture individuelle accessibles au plus grand nombre.

Partager une voiture

L'auto-partage et le covoiturage sont deux manières distinctes de mutualiser un véhicule. Deux systèmes complémentaires qui répondent à des besoins différents.

- **L'auto-partage** correspond à l'utilisation successive d'une même voiture par différents usagers inscrits auprès d'un opérateur qui gère une flotte de véhicules en libre-service disponibles 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Ce système permet, avec une seule voiture, d'en remplacer entre cinq et huit. Il est particulièrement adapté aux trajets urbains, variables et à intervalles irréguliers. La société Marguerite met à disposition des Nantais des véhicules dans vingt stations.

• **Contact** : Marguerite, 325 rue Marcel-Paul, Gare SNCF Sud, 44000 Nantes, tél. : 02 40 58 44 14, site : www.imarguerite.com

- **Le covoiturage** est un système où plusieurs personnes utilisent la voiture de l'une d'entre elles pour effectuer le même trajet ou presque. Convivial, il permet de partager les frais du déplacement (essence et péage). Il est mieux adapté que l'auto-partage aux trajets longs ou réguliers, notamment les trajets domicile-travail. De nombreuses plateformes Internet permettent aujourd'hui une mise en relation rapide entre conducteurs et passagers, comme celle proposée par la Région Pays-de-la-Loire.

• **Quelques contacts** :

- Le service gratuit de covoiturage de la région : tél. : 0 820 820 138, site : www.covoiturage-nantesmetropole.fr
- www.covoiturage.fr

Les deux roues

Avec ou sans assistance électrique, le vélo demeure l'un des moyens de transport les moins polluants. La plupart des grandes villes



Patrick Garçon - Nantes Métropole

Tramway, vélo, auto-partage..., il existe de nombreuses façons de se déplacer dans la métropole nantaise sans utiliser de voiture individuelle.

Le tramway nantais

Le tramway a fait sa réapparition sur Nantes dès 1985. Aujourd'hui, 46 rames sillonnent la métropole sur trois lignes de tramway. Douze nouvelles rames viendront compléter ce dispositif fin 2012. En parallèle, Nantes Métropole est desservie par un réseau

de quatre lignes de busway et 72 lignes de Bus. La ville compte aussi 10 gares de TER ainsi que 39 parkings relais.

• **Pour en savoir plus** : voir sur www.nantesmetropole.fr et sur www.tan.fr

sont dotées d'un réseau de pistes cyclables, mais aussi de vélos en libre service. A Nantes, ils ont pour nom les « Bicloo » et disposent de plus de 100 stations.

• **Contacts :**

– Bicloo : www.bicloo.nantesmetropole.fr

– Pour tout savoir sur la location de vélo et les pistes cyclables à Nantes : www.velo-nantes.fr

Le rail

Le train reste un moyen de transport écologique. Toutes les informations sont disponibles sur www.ter-sncf.com/Regions/pays_de_la_loire/fr/

Pour rouler vers l'emploi

Pouvoir se déplacer facilement est aussi une condition pour accéder à l'emploi. Tour d'horizon des initiatives existantes.

Réduire les difficultés de mobilité des demandeurs d'emploi et des salariés travaillant en horaires décalés : tel est le but de la plateforme « Mobilités emploi », composée de représentants des pouvoirs publics (Nantes Métropole, Etat, conseil général, Maison de l'emploi...). « *Nous avons constaté que plus une personne est dans la précarité, plus la mobilité est un problème* », explique Céline Schroeder, chargée de mission « emploi » à Nantes Métropole. Pour atteindre son objectif, ce dispositif partenarial, piloté par Nantes Métropole et mis en place depuis 2008 avec l'appui de l'agence Radar (agence d'études et de conseil en évaluation et développement des politiques territoriales), favorise une meilleure coordination des acteurs impliqués (soit les acteurs du service public de l'emploi et ceux travaillant sur la mobilité – des opérateurs publics de déplacement et des associations qui apportent des réponses complémentaires) et cherche à développer de nouvelles actions.

Concrètement, la Maison de l'emploi met désormais à disposition une base de données des aides à la mobilité disponibles sur le territoire, les agents ayant été préalablement informés de l'existence des aides disponibles. Ainsi, le centre de formation Cap Formation propose de développer les connaissances générales pour préparer les examens du code de la route et du permis de conduire pour des publics en difficulté d'apprentissage ; l'association Place au vélo organise des ateliers d'apprentissage du vélo et de déplacement en ville (mais aussi des ateliers de bricolage, des bourses aux vélos d'occasion...) ; l'association Déclic Mobilité propose un dispositif de formation à la mobilité de base qui a pour objectif de favoriser l'autonomie et la mobilité des personnes qui rencontrent d'importantes difficultés pour trouver un emploi. L'association Atao, porteuse de chantiers d'insertion (voir page 74), propose notamment un service de location de voitures réservé aux personnes rencontrant des difficultés de mobilité. En outre, De son côté, Locamob met à disposition des scooters et propose notamment une aide à l'apprentissage du code de la route et à la préparation au brevet de sécurité routière (BSR) pour des jeunes en recherche d'emploi ou de stage. Il

existe aussi des garages associatifs, comme Mécanord et l'Atelier, qui proposent un soutien aux conducteurs qui ont des difficultés à faire entretenir leur véhicule.

Le travail de communication réalisé auprès de professionnels mais aussi des bénéficiaires via le site Internet de la Maison de l'emploi (www.me-metropole-nantaise.org, rubrique « Mobilité ») a permis « de rendre plus visible l'offre de services sur l'agglomération, en mettant en cohérence les nombreuses initiatives associatives. Et pour optimiser la démarche, nous avons décidé d'augmenter notre soutien aux acteurs pour qu'ils développent leurs propositions ou qu'ils en créent de nouvelles », estime Céline Schroeder.

Le vélo dans tous ses états

La plateforme bénéficie jusqu'à fin 2012 d'un cofinancement de l'Etat dans le cadre de la dynamique Espoir banlieues. Un travail d'évaluation est en cours pour mesurer l'impact des actions menées sur le parcours des demandeurs d'emploi... Mais si ces initiatives ont démontré leur efficacité, de nouveaux financements vont devoir être trouvés. « Nous souhaitons aller encore plus loin dans l'ancrage du dispositif auprès des publics prioritaires, notamment en construisant des passerelles avec les acteurs locaux », avance Céline Schroeder.

Dans cet esprit, Place au vélo a mis en place un cours d'apprentissage pour les personnes en recherche d'emploi qui ne savent pas faire de vélo et n'ont pas de permis. Un stage de deux mois dont le but est de les rendre autonomes dans leur déplacement à vélo leur est désormais proposé. En 2012, 24 personnes ont bénéficié de ces formations. Pour Loïc Boche, animateur et formateur à Place au vélo, « le stage inscrit les demandeurs d'emploi dans une dynamique : la plupart ont ensuite retrouvé un emploi ou ont recherché une formation ou encore ont passé leur permis. L'atelier répond à un réel besoin. » ● **A. D.**

• Contacts :

- Maison de l'emploi de la métropole nantaise, 29 rue Romain-Rolland, 44100 Nantes, tél. : 02 40 85 66 66, site : www.me-metropole-nantaise.org/pages/mobilite.php
- Agence Radar, 5 bis bd Léon-Bureau, 44400 Nantes, tél. : 02 40 35 69 23.
- Cap Formation, 11 bd Vincent-Gâche, 44200 Nantes, tél. : 02 28 44 32 14, site : www.capformation.net
- Place au vélo, 8 rue d'Auvours (Viarme), 44000 Nantes, tél. : 02 40 20 04 00, site : www.placeauvelo-nantes.fr, courriel : nantes@fubicy.org
- Locamob, 387 ter route de Clisson, 44230 Saint-Sébastien-sur-Loire, tél. : 02 40 04 83 32, courriel : locamob@asbl44.com
- Déclic Mobilité, 34 quai Magellan, 44000 Nantes, tél. : 02 40 59 89 12, courriel : declic.mobilite@nantes.fr
- Atao, 7 bis rue Jacques-Cartier, 44300 Nantes, tél. : 02 40 59 93 68, site : www.atao-insertion.fr



Locamob

Initiation à la conduite

et au code de la route, mise à disposition de scooters... Locamob développe depuis dix ans de multiples services afin de faciliter la mobilité de tous sur Nantes et ses environs.

Se loger

Logement social, écologique, mais aussi coopératives d'habitants ou habitat partagé, en matière de logement, les initiatives sur Nantes ne manquent pas.

Le logement solidaire à Nantes Métropole

LE LOGEMENT SOCIAL

Le logement social permet à des personnes aux revenus modestes de trouver à se loger à un prix plus accessible que sur le marché libre. L'offre de logements sociaux est proposée par différents types d'organismes, dont des sociétés coopératives. A noter que ces bailleurs sociaux se sont regroupés pour faciliter les démarches de demande de logement : un seul dossier est désormais nécessaire, facilement actualisable.

• **Contacts :**

- Pour obtenir des informations sur le logement social et constituer un dossier : www.nantes-metropole.fr/pratique/habitat/
- Pour déposer un dossier : www.nantes.fr/faire-une-demande-de-logement-social
- Le site de Nantes Habitat, bailleur social à Nantes : www.nantes-habitat.fr

LES COMITÉS INTERPROFESSIONNELS DU LOGEMENT

Les comités interprofessionnels du logement sont des associations paritaires (c'est-à-dire qu'ils sont gérés par les syndicats d'employeurs et de salariés) qui concourent au logement des salariés en collectant le « 1 % logement » versé par les entreprises et en utilisant cet argent pour la construction et la rénovation d'un parc locatif, ainsi que pour l'octroi de prêts aux salariés (accession, travaux).

- **Contact :** www.bienseloger.com

LES ORGANISMES D'AIDE AU LOGEMENT

Certains organismes proposent des aides financières et des informations pour les locataires et propriétaires. Ainsi, l'Agence nationale pour l'information sur le logement (Anil), qui rassemble sur son site toutes les informations sur le sujet, ou encore les caisses d'allocations familiales, pour ce qui est notamment de l'allocation de logement sociale (ALS) et de l'aide personnalisée au logement (APL).

• **Contacts :**

- Agence nationale pour l'information sur le logement (Anil) : www.anil.org
- Caisse d'allocations familiales (CAF) : www.caf.fr
- Service public d'information : service-public.fr, rubrique « Logement ».

LES ASSOCIATIONS POUR LES FAMILLES ET PERSONNES EN DIFFICULTÉ

– **Habitat et humanisme** est une fédération qui achète et rénove des logements dans les centres-ville afin d'y loger des personnes en difficulté. Les familles ainsi logées par une des associations locales d'Habitat et humanisme sont en outre accompagnées par un bénévole.

- **Contact :** 20 rue Jean-Baptiste-Delambre, 44100 Nantes, tél. : 02 40 43 23 24, site : www.habitat-humanisme.org, courriel : loire-atlantique@habitat-humanisme.org

– **Le mouvement Pact** pour l'amélioration de l'habitat est un réseau associatif qui propose des logements à loyer modéré, avec pour mission d'aider à l'insertion de familles défavorisées, ainsi que des services d'amélioration de l'habitat.

• **Contacts :**

– Pact Loire-Atlantique, 33 rue Lamoricière, 44187 Nantes, tél. : 02 40 44 99 44, site : www.centrehabitat44.org, courriel : direction@centrehabitat44.org

– Pour toute information sur le logement, voir l'Agence départementale d'information sur le logement (Adil), 6 rue de l'Arche-Sèche, 44000 Nantes, tél. : 02 40 89 30 15, site : www.adil44.fr

LES AIDES POUR LES PLUS JEUNES

L'Union nationale pour l'habitat des jeunes (Unhaj) et ses délégations régionales œuvrent pour l'insertion des jeunes par l'habitat via une offre de logements en foyer de jeunes travailleurs. Les comités locaux pour le logement autonome des jeunes (Claj), présents en région, soutiennent également l'accès au logement pour les jeunes. En outre, le Crous (Centre régional des œuvres universitaires et scolaires) propose des logements universitaires. Enfin, des associations offrent aussi des solutions de logement pour les jeunes de 16 à 30 ans. Entre autres, on y trouve Adelis ou l'association Edit de Nantes.

• **Contacts :**

– Urhaj Pays-de-la-Loire, 1 rue Vasco-de-Gama, 44800 Saint-Herblain, tél. : 02 51 70 12 63, site : www.urhajpaysdelaloire.fr, courriel : pays_loire@unhaj.org

– Crous Nantes - Pays-de-la-Loire : www.crous-nantes.fr

– Adelis, 18 rue Marceau, tél. : 02 72 01 24 00, 44000 Nantes, site : www.adelis.asso.fr

– Edit de Nantes, 7 rue de Gigant, 44100 Nantes, tél. : 02 40 69 61 72, site : www.edit-nantes.fr/appartement-nantes/service-passerelle, courriel : passerelle@edit-nantes.fr

– Auberge de jeunesse La Manu, 2 place de la Manu, 44000 Nantes, tél. : 02 40 29 29 20, courriel : nanteslamanu@fuaj.org

– Centre affilié « Porte Neuve » (foyer), 1 place Sainte-Elisabeth, 44042 Nantes Cedex, tél. : 02 40 20 63 63, courriel : fjt.porteneuve@onfjt.asso.fr et Foyer Sainte-Geneviève (pour les filles), 91 rue Paul-Bellamy, 44000 Nantes, tél. : 02 51 25 05 30, site : foyer-ste-genevieve.fr/histo.html

L'HÉBERGEMENT D'URGENCE

Notamment destiné aux personnes victimes de violences conjugales et aux sans-abri, l'hébergement d'urgence permet pour une ou quelques nuits de trouver un lit, un repas et un accompagnement.

• **Contacts :**

– Maison Accueil de Jour (association Anef Ferrer), 2 rue Francisco Ferrer, BP 40504, 44005 Nantes Cedex 1, tél. : 02 40 29 21 00, site : www.anef-ferrer.fr

– La Claire Fontaine (association les Eaux Vives), 100, quai de la Fosse, 44000Nantes, tél. : 02 40 69 91 34, courriel : cs.laclairfontaine@asso-leseauxvives.fr, site : leseauxvives44.free.fr

– Ville de Nantes, mission « Insertion logement et urgence sociale », 1bis place Saint-Similien, BP 63625, 44036 Nantes Cedex 1, tél. : 02 40 99 27 51.

– Les Restaurants du cœur Loire Atlantique, 5 rue de la Garde, BP 13528, 44335 Nantes Cedex 3, tél. : 02 28 23 51 51, courriel : 441p1.restosducoeur@wanadoo.fr

– A lire aussi : le *Guide urgence sociale*, édité par la Ville de Nantes, disponible gratuitement sur www.nantes.fr/NantesSolidaire/urgence_sociale.

LE LOGEMENT ÉCOLOGIQUE

La France s'est engagée à diviser par deux d'ici 2020 ses émissions de gaz à effet de serre dues à l'habitat. Cela passera par une rénovation thermique des bâtiments



Patrick Garçon - Nantes Métropole

La coopérative Tierrhabitat propose des conseils pour construire ou rénover son logement avec des matériaux naturels.

existants, la construction de logements plus économiques sur le plan des consommations d'énergie et des matériaux utilisés (matériaux naturels et locaux) et par le recours aux énergies renouvelables pour s'éclairer et se chauffer. L'enjeu est aussi social, puisque cela permet de réduire le montant des factures énergétiques, notamment pour les ménages les moins aisés. Il existe déjà sur Nantes un quartier durable qui répond à des normes strictes au niveau écologique, celui de Bottière-Chénaie.

Par ailleurs, la coopérative Tierrhabitat, créée en avril 2005 pour rendre l'éco-construction accessible à tous, offre un appui et une assistance technique sur site aux particuliers souhaitant utiliser des matériaux naturels locaux abondants et peu onéreux tels que le bois pour l'ossature ou la paille et le chanvre pour l'isolation et les murs. Elle n'est pas seule sur ce créneau : Macoretz (voir aussi page 84) propose des solutions pour des habitats bioclimatiques et écologiques à basse consommation d'énergie, voire passifs (c'est-à-dire qui consomment très peu d'énergie).

Il est également possible de consommer une énergie verte et solidaire. Enercoop, société coopérative d'intérêt collectif, est spécialisée dans la production et la fourniture d'électricité renouvelable. D'autres initiatives, plus locales, existent, par exemple dans la fourniture de bois énergie en circuit court.

• **Quelques contacts :**

- Pour en savoir plus sur les labels écologiques dans le domaine de l'habitat, voir sur www.consoglobe.com, rubrique « Habitat ».
- Les espaces info énergie donnent des informations sur les équipements et comportements permettant de maîtriser sa consommation énergétique, site : www.infoenergie.org, tél. : 0 810 060 050.
- Les conseils en architecture, urbanisme et environnement (CAUE) proposent gratuitement des conseils pour toute construction, transformation ou restauration d'une habitation : www.caue44.com
- Allo Climat Nantes Métropole fournit des conseils pour réduire sa consommation d'énergie et ses émissions de CO₂, tél. : 02 40 41 55 55.
- Scop Tierrhabitat, Le Mesnil, 44850 Ligné, tél. : 02 40 93 05 79, site : www.tierrhabitat.com, courriel : mezangejeanmichel@tierrhabitat.fr
- Scop Macoretz, route de Nantes, 44320 Saint-Père-en-Retz, tél. : 02 40 21 82 90, site : www.macoretz.com
- Enercoop : www.enercoop.fr

Des solutions pour se loger autrement

Alors que le logement est un problème pour un nombre croissant de personnes, de nombreuses initiatives voient le jour, notamment en direction des jeunes et des seniors.

De plus en plus de gens éprouvent des difficultés à trouver un logement décent. Les acteurs de l'ESS proposent des solutions innovantes pour tenter de pallier ces insuffisances. En fédérant acteurs publics et privés, la communauté urbaine souhaite soutenir et développer ces initiatives. Elle a d'ailleurs fait de l'accès au logement une priorité de son plan triennal.

Colocation pour les seniors

Le mal-logement touche plus particulièrement certaines catégories de population, comme les seniors et les jeunes. L'association Colocation Seniors propose aux retraités de partager un logement. Un antidote à la solitude mais aussi à des charges locatives de plus en plus élevées, qui sont divisées ainsi par deux, trois, voire six, le chiffre maximum fixé par la structure. Colocation Seniors se charge de mettre en relation les personnes intéressées par la formule puis de trouver l'appartement, dans le parc public ou privé, à moins qu'un des candidats ne propose un hébergement dans son propre logement. Après l'installation des colocataires, l'association assure un suivi : régulièrement, un membre du réseau leur rend visite ; une auxiliaire de vie est également à leur disposition plusieurs fois par semaine pour participer à l'entretien du logement, aider au maintien à domicile en mutualisant les coûts, mais aussi organiser des loisirs et, ainsi, entretenir un lien avec le monde extérieur.

De son côté, l'association Nantes'Renoue, créée en 2005, met en contact des jeunes gens à la recherche d'un logement et des seniors souhaitant héberger une personne. Cette structure, qui s'inspire d'une initiative parisienne (Le PariSolidaire), croise d'un côté les candidatures des jeunes - des étudiants à 65 % - et de l'autre des hébergeurs potentiels, âgés d'au minimum 50 ans. « *Le jeune n'est pas un auxiliaire de vie*, précise Erwan Quéméré, responsable de l'association et unique salariée. *Nous ne gérons pas l'urgence sociale. L'idée, c'est que se crée un cadre convivial et familial via des repas*

Depuis 2005, l'association Nantes'Renoue met en contact des jeunes à la recherche d'un logement et des seniors prêts à héberger une personne, à l'instar de Florent et de Germaine, ici sur cette photo.



Nantes'Renoue - Hyacinthe Le Rolland

partagés, des sorties... » Depuis son lancement, l'association a comptabilisé 130 hébergeurs. En 2012, 42 jeunes ont bénéficié de ce dispositif, l'association devant refuser 80 % des candidatures : « *Il y a un déséquilibre entre l'offre et la demande. Les personnes âgées ont encore de l'appréhension, elles craignent de mal tomber, de se faire voler ; ce type de colocation n'est pas encore entré dans les mœurs* », explique Erwan Quéméré, qui pense cependant que la formule peut se développer. De fait, à Nantes comme ailleurs, les étudiants se heurtent à la difficulté grandissante de trouver un logement à un prix accessible. La colocation avec une personne âgée, qui dure entre huit à neuf mois en moyenne, est une réponse possible à cette situation.

Raisonnement similaire pour l'association Le temps pour toit, créée en 2004, qui développe le même type de service : du temps contre un toit, avec à la clé le souci de rapprocher des générations qui ne se rencontrent plus.

Coopérative d'habitants

Autre formule : diversifier les offres de logement. Ainsi, l'Echo-Habitants Association pour le développement de l'habitat coopératif a pour objet de fédérer des groupes d'habitants, qui ne se connaissent pas, et de les accompagner dans la mise en place d'habitats partagés, pour lesquels les principes de l'éco-construction sont privilégiés. Les projets se concrétisent en deux ou trois ans. A Nantes, un premier programme accompagné par l'association devrait se terminer en 2013. Et la formule se développe : la ville de Nantes a ainsi proposé de dédier un lot d'habitats en construction (dix logements) à l'un des groupes mis en place par l'association. Celle-ci va travailler avec le promoteur social et concevoir avec lui des parties communes (buanderies, chambre d'amis...), une des bases de l'habitat participatif. Pour Olivier Cencetti, chargé de projet à l'Echo-Habitants, « *à Nantes, on en est encore à une phase d'expérimentation, mais l'idée fait son chemin* ». Et pour donner encore plus d'ampleur à ce type d'initiatives, un Groupement de ressources territoriales (GRT) sur le Grand Ouest a vu le jour en 2008 afin de promouvoir et de développer la participation des habitants dans la conception et la gestion de leur habitat. ●

• Contacts :

- Colocation Seniors, La Mano, 3 rue Eugène-Thomas, 44230 Nantes, tél. : 06 18 35 42 75, site : <http://colocationseniors.e-monsite.com/>, courriel : colocationseniors@yahoo.fr
- Nantes Renoue, 27 rue de l'Héronnière, 44000 Nantes, tél. : 02 40 69 84 24 ou 06 28 05 36 68, site : www.nantesrenoue.com, courriel : nantesrenoue@laposte.net
- L'Echo-Habitants – Association pour le développement de l'habitat coopératif, c/o Olivier Cencetti, Le Marais, 44470 Mauves-sur-Loire, tél. : 09 53 07 34 78 ou 06 01 14 55 79, site : www.lechohabitants.org, courriel : lechohabitants@free.fr
- Le temps pour toit, 2 bis route de Clisson, 44200 Nantes, tél. : 02 40 29 14 82, site : www.letempspourtoit.fr, courriel : info@letempspourtoit.fr

S'évader, se cultiver, faire du sport

Très présente dans le domaine du sport, l'économie sociale et solidaire n'est pas en reste en matière d'offre touristique et culturelle.

Partir en vacances

Proposer une offre d'hébergement de qualité et respectueuse de l'environnement, et permettre au plus grand nombre de voyager : une vision du tourisme défendue à Nantes et dans sa métropole par de nombreux acteurs. Nantes est en effet la neuvième ville la plus visitée en France. L'office de tourisme de la métropole nantaise (Nantes-Tourisme) centralise une très grande part de l'activité touristique de la métropole. Elle propose de nombreuses activités et des solutions d'hébergement et de découverte de la région à ceux qui souhaitent la visiter. Par ailleurs, des acteurs de l'ESS basés sur la métropole ont développé des offres de voyages qui s'adressent aussi à des personnes en difficulté.

• **Contact** : Nantes-Tourisme, 9 rue des Etats, 44000 Nantes, tél. : 0 892 464 044, site : www.nantes-tourisme.com

LE TOURISME SOCIAL

Chaque année, plus d'un Français sur trois ne part pas en vacances pour des raisons financières ou liées à un handicap. Le tourisme social permet de démocratiser l'accès aux vacances par une offre de séjours de qualité à prix maîtrisé grâce, notamment, au statut non lucratif des opérateurs. Ainsi, l'association Vacances et Familles organise des départs en vacances partout en France pour des familles aux revenus modestes, tandis que Tourisme et Loisirs 44 aide les jeunes, les familles et les personnes âgées isolées et/ou ayant de faibles revenus à profiter de quelques jours d'excursion et de vacances peu chères dans toute la France (par exemple un jour au Puy-du-Fou à partir de 20 euros pour un adulte et 15 euros pour un enfant).

Enfin, pour tout savoir sur les initiatives en faveur des personnes en situation de handicap, qui peuvent bénéficier d'un soutien financier sous forme de chèques vacances proposés par Vacances ouvertes, n'hésitez pas à contacter le collectif T'cap, qui regroupe des associations proposant des séjours et des activités touristiques. On y trouve par exemple Cap Vert, spécialisée dans le tourisme fluvial, ou Un copain comme les autres, pour les jeunes. A noter qu'Ekitour, en partenariat avec l'association Alepa 86, organise des séjours pour les personnes de 8 à 17 ans souffrant d'autisme, tandis que l'association Roulottes et Nature aide au départ des personnes en situation de handicap mental léger. La plupart des associations de tourisme social sont regroupées au sein de l'Union nationale des associations de tourisme et de plein air (Unat).

• **Contacts :**

- Unat : www.unat.asso.fr ; Unat Pays-de-la-Loire, C/O Echanges et Découvertes, 16 allée du Commandant-Charcot, 44000 Nantes, tél. : 02 40 74 10 90, courriel : pays-de-la-loire@unat.asso.fr
 - Vacances et Familles Loire-Atlantique, 3 allée du Professeur-Jules-Poumier, 44100 Nantes, tél. : 02 40 46 47 68, site : www.vacancesetfamilles.fr, courriel : asso44@vacancesetfamilles.asso.fr
 - Vacances ouvertes : www.vacances-ouvertes.asso.fr
 - Tourisme et Loisir 44, 44 rue de la Commune-de-1871, 44400 Rezé, tél. : 02 40 75 91 17, site : www.tourismeloisirs44.fr, courriel : tourisme.loisirs@wanadoo.fr
 - Fédération des amicales laïques 44, 9 rue des Olivettes, BP 74104, 44041 Nantes Cedex 1, tél. : 02 51 86 33 33, site : www.fal44.org
- Concernant les personnes en situation de handicap :
- Collectif T'Cap : www.tcrap-loisirs.info
 - Ekitour : www.ekitour.fr
 - Alepa 86 : <http://alepa86.jimdo.com/>
 - Roulottes et Nature : www.roulottesetnature.org
 - Tourisme et handicaps est un label pour les établissements adaptés à l'accueil des personnes handicapées : www.tourisme-handicaps.org

– **Pour les seniors** : pour les personnes de 60 ans et plus qui ne partent pas en vacances pour des raisons économiques ou d'isolement social, l'association Ekitour organise des séjours en pension complète, avec des programmes d'animations et d'excursions ainsi que le transport jusqu'au lieu de villégiature.

- **Contact** : Ekitour, 6 bis rue Albin-Haller, ZI de la République 2, 86000 Poitiers, tél. : 05 49 47 73 13, site : www.ekitour.fr, courriel : ekitour@wanadoo.fr

LE TOURISME SOLIDAIRE ET ÉQUITABLE

Le tourisme au Sud se développe trop souvent sans considération des populations locales. Pour que cette activité soit la source d'un réel développement pour les pays d'accueil et leurs habitants, le tourisme solidaire et équitable tente au contraire d'impliquer les populations locales dans la réalisation des voyages et permet une répartition plus juste des bénéfices réalisés entre tous les acteurs. L'Association pour un tourisme équitable et solidaire (Ates) fédère au niveau national

les associations s'inscrivant dans cette démarche. Elle regroupe notamment quelques associations nantaises, comme Libertalia ou encore Tamadi.

• **Contacts :**

- Association pour un tourisme équitable et solidaire (Ates) : www.tourismesolidaire.org
- Libertalia, 1 rue du Tonkin, 44200 Nantes, tél. : 02 40 75 27 88, site : www.libertalia.fr, courriel : infos@libertalia.fr
- Association Tamadi, 8 rue d'Auvours, 44000 Nantes, tél. : 02 40 58 10 73, site : www.tamadi.org

LE TOURISME DURABLE

Partir en vacances avec le souci de respecter l'environnement est l'objectif du tourisme durable. L'offre touristique durable concerne tous types de structures : campings, hôtellerie, résidences et gîtes. Le tourisme vert et



Tamadi 2011

Jeunes villageoises dans l'Himalaya indien.

L'association Tamadi, située à Nantes, propose de nombreux voyages solidaires, comme le circuit « Rencontres himalayennes ».

l'écotourisme permettent quant à eux d'aller à la découverte de la faune et de la flore. L'agrotourisme, basé sur de l'accueil paysan, sensibilise les visiteurs au monde agricole. A côté des réseaux de gîtes à la ferme du type Accueil paysan, la pratique du *woofing* se développe. Celle-ci consiste en l'accueil par des paysans de personnes désireuses de participer à la vie de la ferme de manière bénévole. Le *woofer* est en échange accueilli et nourri gratuitement. La mise en relation se fait via des plateformes Internet. Une dizaine de fermes accueillent les *woofers* dans les Pays-de-la-Loire.

• **Pour en savoir plus :**

- Le site du réseau Accueil paysan : www.accueil-paysan.com
- Le site du réseau Bienvenue à la ferme : www.bienvenue-a-la-ferme.com
- Sur le *woofing*, voir www.woof.fr Pour obtenir des adresses, il est nécessaire d'acheter un livret électronique (20 euros pour une personne seule, 25 euros pour deux). Une version papier est également disponible à 30 euros.

LE TOURISME PARTICIPATIF

Le tourisme participatif a pour vocation de recréer du lien entre les résidents et les visiteurs. La forme la plus connue s'appelle le « *couchsurfing* » (qu'on pourrait traduire par « passer d'un canapé à l'autre »). Le principe : les touristes logent chez l'habitant de la ville d'accueil gratuitement. Des réseaux sont engagés dans cette nouvelle forme de tourisme, comme les Greeters (voir « Zoom » ci-dessus) ou encore Scopic Visites & Territoires qui développe une nouvelle activité d'accueil et de visites touristiques, animées par des acteurs locaux, pour les professionnels et délégations officielles.

- **Contact :** Scopic « Visites & Territoires », 4 rue des Olivettes, passage Douard, 44000 Nantes, tél. : 02 40 08 24 77, site : www.scopic.eu, courriel : contact@scopic.fr

D'autres façons de se cultiver

L'économie sociale et solidaire est de plus en plus présente dans le secteur de la culture. Ce phénomène et la progression du sentiment d'appartenance à l'ESS des acteurs culturels est toutefois chose récente. En effet, depuis André Malraux, premier Ministre de la Culture, l'Etat a développé une politique de service public de la culture qui a déconnecté des pans entiers de la création artistique (le spectacle vivant notamment) du champ de l'économique. Mais face à une culture grignotée par la logique marchande, du fait de la raréfaction des fonds publics, plusieurs coordinations et fédérations recréent le lien avec les principes de l'ESS, à commencer par l'Union fédé-

ZOOM

Une autre manière de découvrir Nantes avec les Greeters



L'association des Greeters de Nantes met en relation des touristes et des bénévoles nantais (les « greeters ») chargés de les accueillir et de leur faire visiter leur ville. Les visites, gratuites et loin des parcours habituels et impersonnels, sont élaborées sur mesure, en fonction des centres d'intérêt des touristes. L'association

compte une quarantaine de greeters âgés de 36 ans en moyenne. Elle souhaite diversifier les profils des nouvelles recrues (étudiants, retraités...) et élargir les partenariats associatifs.

Victor Sardjeveladze

- **Contact :** 1 bd Babin-Chevaye 44200 Nantes, tél. : 06 07 47 31 68, site : www.greeters-nantes.com, courriel : contact@greeters-nantes.com



Phil Journe

Tissé Métisse, le festival du vivre ensemble, enflamme tous les hivers la métropole de Nantes.

rale d'intervention des structures culturelles (Ufisc). L'objectif est de renouveler la réflexion sur les modèles économiques viables pour une culture créative et accessible à tous.

A Nantes Métropole, en plus de la politique culturelle menée par la collectivité, des associations défendent la diversité culturelle et un accès universel à la culture. Ainsi, le festival Tissé Métisse réunit chaque hiver

entre 7 000 et 7 500 personnes. Concerts, spectacles dansants, expositions et pièces de théâtre s'enchaînent durant une journée dans les différentes salles de la Cité de Nantes. La diversité culturelle des quartiers de Nantes y est représentée. « *Notre objectif est de promouvoir le vivre-ensemble*, explique Marie-Hélène Nivollet. *Nous souhaitons favoriser l'accès à la culture des jeunes et des familles de tous horizons. Ce que nous faisons depuis quelques années avec les billets à 3 euros. [...] En 2011, 20 % des billets ont été vendus à ce tarif pour les plus défavorisés.* » D'autres festivals sont régulièrement organisés dans l'agglomération nantaise, comme La Folle Journée (concerts de musique classique) ou Les Rendez-vous de l'Erdre (concerts de jazz en plein air).

• **Contacts :**

- L'Union fédérale d'intervention des structures culturelles (Ufisc) : www.ufisc.org – La liste des établissements culturels de la ville de Nantes est disponible sur www.nantes.fr/culture, rubrique « Etablissements culturels ».
- L'agenda culturel est également disponible sur www.nantes.fr/culture, rubrique « Agenda culturel ».
- Tissé Métisse : www.tisse-metisse.org
- La Folle Journée : www.follejournee.fr
- Les Rendez-vous de l'Erdre : www.rendezvouserdre.com

ZOOM Trempolino ou la musique autrement



Philippe Katerine, Pony Pony

Run Run, Hocus Pocus, Elephanz...

Ces artistes désormais célèbres

ont un point commun : originaires de Nantes, ils ont côtoyé l'association artistique Trempolino. Créée en 1990 pour soutenir les jeunes artistes régionaux, cette association accompagne les artistes, de la création à la diffusion, via la recherche de financements, l'organisation de concerts et la mise à disposition de studios de répétition (dans les locaux de La Fabrique, où est installée l'association). « *Le projet de notre association prend en compte les mutations du secteur de la musique, et notamment la crise du disque. Les perspectives du marché artistique sont incertaines, nous privilégions donc plu-*

sieurs approches alternatives dans notre démarche », affirme Vincent Priou, directeur de Trempolino. Par exemple, l'initiative « Trempo garantie » accompagne le montage des projets via des demandes de micro-crédit pour les artistes.

Outre l'aide aux artistes, Trempolino propose une relation originale entre les musiciens et le public, via une économie de « circuit court ». « *Les "Paniers culture" proposent aux gens de financer un projet d'artiste contre la distribution gratuite de places de concert, de disques, etc. [...] C'est fondamental pour poser une alternative à un marché artistique dominant !* » **V. S.**

• **Contact** : 6 bd Léon-Bureau, 44200 Nantes, tél. : 02 40 46 66 33, site : www.trempo.com, courriel : info@trempo.com

Faire du sport

Le sport représente une part importante des structures de l'économie sociale et solidaire dans la métropole nantaise. Dans la seule ville de Nantes, 370 associations sportives (dont 30 de haut niveau) couvrent 80 disciplines et comptent 60 000 licenciés. Ces associations ne peuvent vivre qu'avec les bénévoles, qui contribuent à la démocratisation du sport pour toutes et tous.

LE SPORT POUR LES JEUNES

Le réseau sportif de la Fédération des amicales laïques 44 (FAL 44, site : www.fal44.org) comprend principalement deux fédérations d'association. Par ailleurs, elle gère Le Hangar, un skatepark associatif.

– **L'Union sportive de l'enseignement du premier degré (Usep) 44**, qui s'adresse exclusivement aux enfants du primaire.

• **Contact** : Usep 44, 9 rue des olivettes, BP 74107, 44041 Nantes Cedex 1, tél. : 02 51 86 33 10, site : www.usep44.org, courriel : usep44@fal44.org ; site de la fédération nationale : www.usep.org

– **L'Union française pour les œuvres laïques d'éducation physique (Ufolep) 44**, qui fédère de nombreuses associations qui défendent le sport comme moyen de former à la citoyenneté.

• **Contact** : Ufolep 44, 9 rue des olivettes, BP 74107, 44041 Nantes Cedex 1, tél. : 02 51 86 33 34, site : www.ufolep44.org, courriel : ufolep44@fal44.org ; site de la fédération nationale : www.ufolep.org

– **Le Hangar**, skatepark associatif couvert géré par la FAL 44.

• **Contact** : Le Hangar, 9 allée des Vinaigriers, 44300 Nantes, tél. : 02 51 13 26 80, site : www.lehangar-skatepark.com, courriel : lehangar@fal44.org



Thibaut Vergrignault

Au Hangar, skatepark associatif géré par la FAL 44, roller, skate et BMX sont mis à l'honneur.

LE SPORT POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Le comité départemental handisport et le comité départemental du sport adapté (handicap mental et psychique), basés tous les deux à Nantes, proposent plusieurs disciplines avec leurs associations, clubs et licenciés.

• **Contacts** :

– Comité départemental Handisport, Maison des sports, 44 rue Romain-Rolland, 44000 Nantes, tél. : 02 40 46 73 92, courriel : cd44@handisport.org

– Comité départemental du sport adapté, même adresse, tél. : 06 13 14 23 39, courriel : sportadapte.44@laposte.net

– Annuaire des associations sportives pour les handicapés à Nantes disponible sur le site www.nantes.fr/sports-et-loisirs

LE SPORT COMME MOYEN D'INSERTION DANS L'EMPLOI

L'association Profession Sport 44 regroupe les offres et les demandes d'emploi des associations sportives dans toute la France et organise des modules de formation destinés aux salariés du secteur sportif. ●

• **Contact** : 44 rue Romain-Rolland, 44100 Nantes, tél. : 02 40 58 61 74, site : www.profession-sport44.fr, courriel : contact@professionsport44.fr

Aider, se soigner, prendre soin

Les activités sanitaires et sociales représentent 2 millions de salariés en France. L'économie sociale et solidaire y est particulièrement présente.

Les services de santé aux plus fragiles

AIDE AUX PERSONNES SANS DOMICILE FIXE

Selon le forum des Indignés de Nantes, entre 800 et 1 000 personnes sans domicile fixe (SDF) vivraient dans la métropole nantaise, sans réels espoirs de trouver une solution d'hébergement. Face à cette situation, les acteurs de l'économie sociale et solidaire jouent un rôle complémentaire par rapport aux aides publiques. Ainsi, dans la communauté urbaine de Nantes, l'association Saint-Benoît Labre gère des lits halte soins santé (LHSS) qui s'adressent aux sans-abri. Côté associations, la Croix-Rouge et l'antenne nantaise de Médecins du monde effectuent une mission d'aide (alimentaire et psychologique) aux sans-abri et migrants et les accompagnent dans leurs démarches. Notons, enfin, que l'Association Santé migrants de Loire-Atlantique (Asamla) favorise l'insertion par la santé des populations immigrées, en les accompagnant dans leurs démarches auprès des structures sanitaires et en sensibilisant les professionnels de santé à leur situation et à leurs pratiques culturelles.

• Contacts :

- LHSS « Le foyer de la Tannerie », 10 rue de la Tannerie, 44100 Nantes, tél. : 02 51 82 28 66.
- Croix-Rouge - Délégation de Nantes, 1 place Beaumanoir, 44100 Nantes, tél. : 02 51 84 60 60, site : <http://44.croix-rouge.fr/>
- Centre d'accueil, de soins et d'orientation Médecins du monde, 33 rue Fouré, 44000 Nantes, tél. : 02 40 47 36 99, site : www.medecinsdumonde.org/En-France/Nantes, courriel : caso.nantes@medecinsdumonde.net
- Association Santé migrants de Loire-Atlantique, 49-51 chaussée de la Madeleine, 44000 Nantes, tél. : 02 40 48 51 99, site : <http://asamla.fr>, courriel : santemigrants.nantes@wanadoo.fr

AIDE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Depuis quelques années, la métropole nantaise intensifie sa lutte contre l'exclusion des personnes en situation de handicap via une politique d'aménagements dédiés et vient compléter les actions associatives. Comme celle de l'Association pour adultes et jeunes handicapés (Apajh) organise le transport scolaire, l'hébergement et les soins médicaux des personnes en situation de handicap.

Le dépistage des maladies sexuellement transmissibles

On estime à 40 000 le nombre de personnes porteuses du VIH sans le savoir, ce qui pose de graves problèmes en matière de prise en charge de ces malades. Pour se faire dépister, les centres médico-sociaux et certains hôpitaux disposent de centres de dépistage anonyme et gratuit (CDAG), qui sont accessibles à tous. Le réseau des centres régionaux d'infor-

mation et de prévention sur le sida (Crips) fournit par ailleurs une documentation étoffée sur ces maladies et la prévention des conduites à risque.

• Contact :

- Pour trouver un CDAG près de chez vous : www.arcatsante.org, rubrique « Annuaire et liens ».
- Le réseau Crips : www.lecrips.net

- **Contacts :**

- Liste des établissements publics pour les personnes handicapées à Nantes sur www.sanitaire-social.com/etablissement/personnes-en-situation-de-handicap/ville/nantes-44000/44109/20/1
- Fédération des Apajh : www.apajh.org

LES STRUCTURES MÉDICALES ET SOCIALES

Contraception, drogues et addictions, maladies et infections sexuellement transmissibles : dans la tradition des anciens dispensaires, les centres médico-sociaux sont des structures où professionnels médicaux et sociaux sont à l'écoute et proposent, à titre gratuit, un accueil adapté pour les personnes en difficulté, des consultations de dépistage et de prévention, ainsi que des informations et des conseils.

- **Contact :** voir la liste des structures médico-sociales de la région sur www.sanitaire-social.com

LUTTE CONTRE LES ADDICTIONS

Créés en 2004, les centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction de risques pour usagers de drogues (Caarud) sont des structures destinées à réduire les risques liés à la consommation de drogues. Il existe une centaine de Caarud en France, dont un se trouve dans la métropole nantaise : « L'Acôthé », géré par l'association Le Triangle, qui accueille, conseille et accompagne gratuitement les usagers de drogue. Son action est complétée par celle d'Aides 44, association de lutte contre le sida qui a mis en place un programme d'échange de seringues à destination des toxicomanes. Ces programmes de réduction de risques ont permis de diminuer très fortement le risque de transmission par voie intraveineuse du VIH et des hépatites.

Enfin, l'Association addictions prévention formation recherche (AAPFR), rattachée au CHU de Nantes, organise des actions de prévention aux addictions, des formations ainsi que des rencontres entre professionnels et entre patients sous forme de groupes de parole.

- **Contacts :**

- Caarud l'Acôthé, 1bis bd de Launay, 44000 Nantes, tél. : 02 51 72 06 59, courriel : rdr.bus@wanadoo.fr
- Aides 44, 20 rue Baron, 44000 Nantes, tél. : 02 40 47 99 56, site : www.aides.org, courriel : aides44@wanadoo.fr
- Association addictions prévention formation recherche (AAPFR), 9 bis rue de Bouillé, 44000 Nantes, tél. : 02 40 20 66 40, site : www.addictions-aapfr-nantes.fr, courriel : contact@aapfr.fr

Les mutuelles de santé

Le réseau des mutuelles de santé, qui couvrent plus de 38 millions de personnes, gère plus de 2 500 centres de soins et d'accompagnement en France. La fédération nationale de la Mutualité française regroupe

Les centres de planning familial

Depuis 1990, les centres de planning familial régionaux informent sur la contraception, orientent vers des médecins, pratiquent des tests de grossesse et assurent un suivi avant et après un avortement. Tous ces services sont gratuits pour les mineurs et

les personnes non couvertes par l'assurance maladie..

- **Contact :** Planning familial Loire-Atlantique, 16 rue Paul-Bellamy, 44000 Nantes, tél. : 02 40 20 41 51, site : www.planning-familial.org, courriel : mfpf.nantes@free.fr

aujourd'hui 600 mutuelles de santé, représentant 18 millions d'adhérents et 77 000 employés.

A la différence des assurances, les mutuelles sont à but non lucratif, c'est-à-dire qu'elles ne peuvent pas faire de profits ; en cas d'excédents, elles peuvent les reverser à leurs adhérents ou financer des services de soins. Par ailleurs, elles acceptent tout nouvel adhérent, quelle que soit sa situation.

• **Contact** : la liste des mutuelles de santé est disponible sur le site www.mutualite.fr

Un secteur en mutation

Les structures de l'ESS sont très présentes dans le secteur du soin, même si elles sont de plus en plus concurrencées par les entreprises classiques. Et elles continuent à répondre à des besoins encore mal pris en compte par la collectivité.

Pérennisation des activités, maintien d'un service de qualité, professionnalisation des acteurs, articulation entre les associations et les pouvoirs publics... le secteur du soin a de nombreux défis à relever, surtout dans un contexte de vieillissement de la population. Sans compter que dans certains domaines, tels que l'accompagnement de la fin de vie ou le soutien psychologique aux personnes en détresse, « *les besoins sont importants mais pas assez pris en compte par la collectivité* », regrette Sandrine Richardeau, animatrice du secteur « services aux personnes, services de proximité » pour Les Ecosolies.

Inter'faces, association nantaise créée en 2004, a justement pour objectif de promouvoir les différents domaines de la psychothérapie auprès du grand public mais aussi de professionnels du secteur social et médico-social. « *Proposer des*

ENTRETIEN « Améliorer la prise en charge des patients »

Sylvain Beauchêne



Joseph Deniaud,
secrétaire général d'Harmonie Mutuelle

Harmonie Mutuelle est le résultat d'une fusion entre cinq mutuelles : quel est l'intérêt de ce rapprochement ?

Harmonie Mutuelle est un groupe qui exerce des activités d'assurance en complémentaire santé, prévoyance, épargne retraite et assistance, maintenant à l'échelle nationale après la fusion de

Prévadies, Harmonie Mutualité, Existence, Santévie et Sphéria Val-de-France. Ce groupe est organisé en 12 régions, dont la région Atlantique, et 50 territoires afin d'assurer une présence de proximité et pour s'assurer d'une représentativité proche du terrain. Une élection de délégués aura lieu début 2013 dans chaque territoire. L'entreprise compte 4 500 salariés et 4,5 millions d'adhérents, dont 350 000 en Loire-Atlantique et près de 800 000 en Pays-de-la-Loire. D'autres activités sont adossées au groupe : un service de prévention et de promotion de la santé, des activités de distribution de biens médicaux

(optique, audio, pharmacie), des activités de soins hospitaliers et dentaires, des activités médico-sociales pour personnes âgées ou en situation de handicap, des structures d'accueil de jeunes enfants, des magasins de distribution de matériel médical, un service d'ambulances et, enfin, une société d'habitat social.

Qu'est-ce qui différencie une mutuelle d'une compagnie d'assurance ?

L'engagement mutualiste est de proposer une offre de soins accessible financièrement, innovante et de qualité, mais également d'être un levier de régulation du marché, en proposant des

rendez-vous d'information, orienter vers la pratique thérapeutique adaptée, rendre les personnes actrices de leur bien-être, c'est tout cela Inter'faces », résume Dorothée Sanson, la présidente de l'association. Depuis 2009, celle-ci bénéficie d'un local à Beaulieu, où elle reçoit un public varié. « Casser les représentations sur la psychothérapie, lever les freins financiers... permet aux personnes qui nous rendent visite de faire un premier pas. A nous, ensuite, de bien les orienter », précise Dorothée Sanson.

Aide à domicile pour tous

Aide à domicile pour tous (ADT) 44 est un des grands acteurs du secteur de l'aide à domicile. L'association intervient sur la Loire-Atlantique et la Vendée. Elle fournit de l'aide à domicile à quatre catégories de publics : les familles, les personnes âgées, les personnes handicapées et celles qui leur viennent en aide. Maintien à domicile, prise en charge de personnes malades permettant aux aidants de souffler, intervention dans les familles dans le cadre de grossesses pathologiques, du décès d'un parent, de la reprise d'emploi... sont quelques-unes de ses activités. Mandatée par le conseil général, l'association intervient aussi au titre de la protection de l'enfance. Elle propose en outre des services de garde d'enfants complémentaires en cas d'horaires de travail décalés par exemple. En tout, ADT 44 emploie 500 personnes (350 équivalents temps plein). Geoffroy Verdier, directeur d'ADT 44, explique : « Sur l'agglomération, nous travaillons avec des associations intermédiaires qui placent chez nous des personnes qui commencent par des petites missions puis augmentent leurs heures d'intervention et, à terme, sont parfois embauchées en CDI. Nous sommes attachés à la professionnalisation de notre personnel et à sa fidélisation, et cela passe par une augmentation de leur temps de travail, de la formation, un temps d'accompagnement régulier au sein des

services à des tarifs accessibles. Les mutuelles ne sont pas des organisations à but lucratif, elles ne sélectionnent pas les risques (elles doivent accepter tout le monde, quel que soit leur état de santé) ; les adhérents sont représentés dans toutes les instances, notamment dirigeantes ; elles sont attachées à la défense de la Sécurité sociale ; elles mènent des actions de prévention mais aussi des actions sociales ; elles demandent la maîtrise des dépassements d'honoraires et la mise en place de tarifs opposables et militent pour une évolution des modalités de rémunération à l'acte des praticiens.

La Sécurité sociale prend de moins en moins en charge les soins courants. Face à cette évolution, quel devrait être selon vous le rôle des mutuelles ?

Tout l'enjeu pour les mutuelles est de garder le cap de la solidarité entre les générations et entre les malades et les bien-portants. C'est cette solidarité qui permet de garantir l'accès pour tous à une complémentaire santé, ce qui devient de plus en plus problématique en raison de l'augmentation du coût des prises en charge. Pour la Mutualité française, qui regroupe une très grande partie des mutuelles de santé, deux orientations doivent impérative-

ment être suivies. D'abord, l'organisation d'un vrai parcours de soins privilégiant les soins courants, dits de premier recours. L'objectif est d'améliorer la prise en charge des patients. Ensuite, la maîtrise des restes à charge pour tous, en médecine de ville comme à l'hôpital, pour faire de l'accès aux soins pour tous une réalité, quels que soit l'âge, la région, les revenus ou le degré d'autonomie.

**Propos recueillis
par David Belliard**

• Pour en savoir plus : www.harmone-mutuelle.fr



ADT 44

Les ADT 44 et 85 mettent notamment en place des ateliers socio-esthétiques en partenariat avec l'Association Alzheimer Famille Répit.

• **Quelques contacts utiles :**

- Inter'faces, 2 rue Conan-Meriadec, 44200 Nantes, tél. : 06 20 44 50 90.
- ADT 44, 9 rue Marcel-Sembat, BP 48755, 44187 Nantes Cedex 4, tél. : 02 51 80 61 20, site : www.aideadomicilepourtous.org, courriel : adt@adt44.org
- Association Aide Familiale Populaire (AAFP/CSF44) de Loire Atlantique : 8 avenue des Thébaudières, 44800 Saint-Herblain, tél. : 02 51 80 62 72, site : www.aafp44.fr
- Association Départementale d'Aide à Domicile en Activités Regroupées (ADAR 44) : 29 rue Jules Verne, BP 119, 44703 Orvault Cedex, tél. : 02 40 16 91 30, site : www.adar44.com
- Association Nantaise d'Aide Familiale (ANAF) : 8 rue Linné, BP 68712, 44187 Nantes Cedex 4, tél. : 02 40 73 73 09, site : www.anaf.asso.fr, courriel : anafnantes@wanadoo.fr
- Association et Réseau d'Emplois Familiaux (AREF) : 11 rue du Prinquiau, 44100 Nantes, tél. : 02 40 95 09 66, site : www.association-aref.org, courriel : contact@association-aref.org
- Aide à Domicile-Emplois Familiaux (ADEF) : 70 rue du Lieutenant-de-Monti, 44400 Rezé, tél. : 02 40 05 00 84, site : www.edef44.com, courriel : edef.4@wanadoo.fr
- ADMR de Loire Atlantique : 7 allée de la Maladrie, BP 32302, 44123 Vertou Cédex, tél. : 02 40 02 07 30, site (national) : www.admr.org, courriel : info.fede44@admr.org
- Partage Services, 1 rue du Généra-Buat, 44000 Nantes tél. : 02 40 74 53 66, site : www.partage-services.fr, courriel : partageservices@9business.fr
- Soc Services, 9 rue Jules-Verne - Forum d'Orvault, 44700 Orvault, tél. : 02 40 16 08 78, site : www.socservices.fr, courriel : soc.services@orange.fr
- Oser-Forêt vivante (SIAE) : 12 rue Jean-Baptiste- Vigier, BP 60073, 44402 Rezé Cedex, tél. : 02 51 72 71 00, site : www.oser-foret-vivante.com, courriel : contact@oser-foret-vivante.com
- Partage 44 (SIAE) : 41 rue du Général-Buat, 44000 Nantes, tél. : 02 40 74 43 40, site : www.partage44.org, courriel : partage44-accueil1@wanadoo.fr
- Soc Emploi (SIAE) : 3 rue Hubert-de-la-Brosse, 44700 Orvault tél. : 02.40.94.76.78, site : soc-emploi.over-blog.com, courriel : maryvonmemorille.soc@orange.fr

équipes, etc. » La mise en réseau est privilégiée avec, notamment, les centres locaux d'information et de coordination (Clic) mais aussi la Maison des aidants de Nantes où ADT intervient en tant que formateur. « Il y a une réflexion commune sur la question de l'aide aux aidants, du maintien à domicile, poursuit le directeur. Nous, les acteurs de l'ESS, avons besoin de nous fédérer pour défendre notre savoir-faire mais aussi faire face aux entreprises du secteur marchand de plus en plus présentes. » ●

A. D.

ZOOM Mort et Dignité, ou l'accompagnement de la fin de vie

« La société se voile la face par rapport à la mort et au deuil, dénonce Doriane Labro, coordinatrice de Mort et Dignité, association créée en 2007 qui intervient sur tout le département de Loire-Atlantique. Les personnes en fin de vie ont de fortes demandes de dialogue et, parfois, le besoin de régler leurs comptes avant de partir. Le but de l'association, c'est de les accompagner jusqu'au bout chez elles ou à l'hôpital, de développer des équipes de soins palliatifs à domicile et de soutenir les familles. » L'association intervient à la demande des proches ou d'un médecin et établit un calendrier de visites plus ou moins régulières. Des ateliers de soutien – collectifs

ou individuels – pour les familles sont par ailleurs proposés. Des services payants, gages de la professionnalisation des interventions, mais qui du coup restent réservés à une certaine catégorie de la population. « Les mutuelles devraient développer ce type d'aide et prendre en charge une partie des coûts », suggère Doriane Labro. En attendant, la coordinatrice se félicite de la mise en place d'un travail en réseau avec les centres locaux d'information et de coordination (Clic) ou le Groupe prévention suicide (GPS).

• **Contact :** Mort et Dignité, Maison des associations, 12 rue Anatole-de-Monzie, 44200 Nantes, site : mort.dignite.free.fr, courriel : mort.dignite@free.fr

Se former, apprendre

De nombreuses associations proposent aux jeunes des activités qui viennent en complément de l'enseignement scolaire.

Connaître les mouvements d'éducation populaire

Les mouvements d'éducation populaire ont une conviction commune : il n'y a pas de progrès possible sans une éducation à la citoyenneté et au civisme. D'essence associative, l'éducation populaire concerne autant les enfants que les adultes. Sport, activités de plein air et culturelles ou même scientifiques sont autant de moyens d'éveiller la curiosité, de sensibiliser et de transmettre des valeurs. On compte plusieurs milliers d'associations, de centres sociaux, de maisons des jeunes et de la culture qui participent à un véritable apprentissage citoyen. Nés après la Seconde Guerre mondiale, les grands réseaux

ENTRETIEN

« L'éducation, c'est ce qui se passe dans l'école mais aussi à l'extérieur »



R. Boulier - P. Garçon - Nantes

Myriam Naëli, conseillère municipale de Nantes, déléguée à la réussite éducative

Quelles sont les bases sur lesquelles repose la politique municipale en matière de réussite éducative ?

Nous partons du principe que l'éducation, c'est ce qui se passe dans l'école mais aussi à l'extérieur. Sur le quartier Bellevue, par exemple, nous avons réuni les différents acteurs éducatifs que sont les associations, les institutions, les parents... et avons travaillé ensemble pour apporter des réponses adaptées aux besoins

des familles. Ainsi, nous avons rendu plus visible l'offre de loisirs et d'activités, permis à certaines associations (telles que l'Association de la fondation étudiante pour la ville [Afev] ou C'West) d'augmenter le nombre d'enfants suivis et ouvert un « point info parents » au sein de la Maison des habitants. Les familles y sont informées, orientées, etc., et ont également accès à un espace numérique. Sur Nantes nord, suite à un diagnostic mené en concertation entre associations et institutions, nous avons décidé d'ouvrir le Triporteur, un lieu de rencontre « nomade » pour les parents. Un conseil de quartier des jeunes est également à l'étude.

Parmi les projets développés figure l'École de la deuxième chance. En quoi consiste ce dispositif ?

Pour les jeunes âgés de 18 à 30 ans sortis du système éducatif sans diplôme, il est important pour eux, après

des années de galère, de se poser et de construire leur projet. Accompagnés individuellement, ils restent entre six et neuf mois au sein de l'école, qui a ouvert en septembre 2010. Outre un suivi global (sur le plan de la santé, de la recherche de logement...) mené en partenariat avec des professionnels de chaque domaine, nous les aidons à s'insérer sur le plan professionnel via la formation par alternance. Des stages de découverte dans des entreprises leur sont proposés en fonction de leur centre d'intérêt.

Vous êtes également l'élue qui pilote l'étude sur les lieux collectifs de proximité [1]. Quelle est selon vous leur valeur ajoutée ?

Sur ce sujet, notre démarche est double. Il s'agit tout d'abord d'étudier comment il est possible de pérenniser et de professionnaliser ces lieux qui sont des structures associatives à la recherche d'un modèle économique stable.

Mais il s'agit aussi de faire évoluer le regard des institutions sur ces lieux : il n'y a pas le social d'un côté et l'économique de l'autre ; les deux sont ici encadrés et pour que ces actions ne reposent pas uniquement sur du bénévolat, il faut les accompagner et les conforter dans le fait qu'elles ont sur le territoire une forte utilité sociale.

Propos recueillis par A. D.

[1] Voir page 59.

français d'éducation populaire se sont peu à peu institutionnalisés. Un certain nombre de mouvements maintiennent l'éthique originelle que Paulo Freire, pédagogue brésilien résume ainsi : « Personne n'éduque autrui, personne ne s'éduque tout seul, les hommes s'éduquent ensemble, par l'intermédiaire du monde. » Parmi les acteurs les plus importants de ce mouvement figure la FAL 44 (Fédération des amicales laïques), qui regroupe 410 associations sur le département ! Son champ d'intervention recouvre l'organisation de classes de découverte (la FAL est propriétaire d'un centre situé à Préfailles, sur la côte) qui portent sur de nombreuses thématiques (mer, lecture/écriture, estuaire, ville) et d'activités sportives à l'école, la formation des délégués d'élèves, le soutien à l'engagement associatif des jeunes...

Animation rurale 44 est une autre grande fédération d'associations présentes sur le territoire. Elle regroupe des structures et les aide à développer leur projet, comme des lieux d'accueil parents/enfants.

• **Contacts :**

- FAL 44, 9 rue des Olivettes, BP 74104, 44041 Nantes Cedex 1, tél. : 02 51 86 33 33, site : www.fal44.org
- Animation rurale 44, La Charmelière, BP 60513, 44470 Carquefou, tél. : 02 40 43 22 00, site : www.animation-rurale44.fr, courriel : animationrurale44@ar44.fr
- Peuple et Culture de Loire-Atlantique, Maison des Haubans, 1 bis bd de Berlin, 44000 Nantes, tél. : 02 40 48 42 37, site : www.peupleetculture44.net

LES MOUVEMENTS GÉNÉRALISTES

– La ligue de l'enseignement Pays-de-la-Loire fédère plus de 1 400 associations sur toute la région.

- **Contact :** www.laliguepaysdelaloire.org

ZOOM Paq'la lune, ou l'art en direct



La grande fanfare de mots, organisée par Paq'la lune en juin 2012 dans les quartiers nord de Nantes. L'association privilégie les spectacles en dehors des lieux culturels classiques.

L'association Paq'la lune, créée en 1999, a pour objet de rendre l'art accessible à tous. La structure privilégie les créations artistiques en dehors des lieux culturels classiques pour aller à la rencontre de populations qui ne les fréquentent pas. Paq'la lune organise des lectures ou des représentations de théâtre contemporain dans

les bibliothèques, écoles..., mais aussi dans la rue et les halls d'immeuble des tours HLM. « L'idée, c'est de jouer sur l'effet de surprise, de susciter l'envie de rester et de découvrir. Sur ces quartiers, nous menons des actions dans les écoles afin de nouer des relations de proximité entre les artistes et la population, qui pense souvent que la culture ne lui est pas accessible. Cela permet également de nous faire respecter lorsque nous jouons dans l'espace public », explique Christophe Chauvet, le directeur. L'association expérimente par ailleurs un « panier culturel » conçu sur le même modèle que les paniers de fruits et légumes bio des associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (Amap), mais avec des spectacles, des livres, un CD... L'objectif est bien de proposer aussi des circuits courts pour la culture, et de permettre à des artistes de trouver un public sans passer par les circuits commerciaux traditionnels.

A. D.

- **Contact :** Paq'la lune, 14 rue Grande-Biesse, 44200 Nantes, tél. : 02 40 12 47 72, site : www.paqlalune.fr

– **L'Union régionale des centres sociaux (Urecso)** : implantés dans un quartier ou en milieu rural, les centres sociaux sont des lieux de proximité offrant activités et services sociaux aux habitants, allant de la culture aux loisirs, en passant par la garde d'enfants, etc. Ils participent ainsi à la réduction de l'exclusion. Les centres sociaux sont agréés par les caisses d'allocations familiales (CAF).

• **Contacts** : paysdelaloire.centres-sociaux.fr

– **Les maisons des jeunes et de la culture (MJC)** proposent principalement des activités culturelles et sportives dans une logique d'approfondissement du lien social.

• **Contact** : Centre socioculturel du Château/Maison des jeunes et de la culture (MJC) La Barakason, 1 allée du Dauphiné, 44400 Rezé, tél. : 02 51 70 75 75.

LES GRANDS RÉSEAUX D'ÉDUCATION POPULAIRE LIÉS À L'ÉDUCATION NATIONALE

– **L'association régionale des œuvres éducatives et de vacances de l'Éducation nationale (Aroéven)** propose séjours de vacances et loisirs éducatifs. Elle intervient aussi en milieu scolaire pour l'amélioration des conditions de vie des élèves, la mise en place d'animations culturelles, la formation des enseignants, l'organisation de voyages scolaires, etc.

• **Contact** : Aroéven Nantes, 4 rue Perrière, 44200 Nantes, tél. : 02 40 34 20 02, site : aroeven.ac-nantes.fr

ZOOM

Môm'Nantes, un mode de garde pas comme les autres



Môm'Nantes

Dans les locaux de Môm'Nantes, les enfants peuvent s'essayer aux pratiques artistiques dans la semaine après l'école, le mercredi et pendant les vacances scolaires.

Membre du réseau Môm'artre, Môm'Nantes a ouvert ses portes en février 2012. Son objectif est de fournir un mode de garde pour les enfants de 6 à 11 ans, notamment après l'école, basé sur une sensibilisation aux pratiques

artistiques et culturelles. L'association se charge d'aller chercher les enfants à la sortie des classes de trois écoles élémentaires proches de son local, d'y partager un goûter, de les aider à faire leurs devoirs (les bénévoles sont

des retraités) puis de leur proposer des ateliers artistiques dirigés par des professionnels. Pendant les vacances et le mercredi, la structure est ouverte à tous les enfants, quelle que soit leur école. En juillet 2012, ils ont pu travailler avec un artiste japonais autour d'un projet sur les « habitants cachés des jardins ». Le principe était de récolter des éléments de la nature et de faire du collage. Un livre avec textes et dessins sera prochainement publié. « Môm'Nantes, c'est une offre de garde innovante particulièrement adaptée en termes de coûts et d'horaires d'ouverture pour les familles monoparentales », explique Christine Polycarpe, la coordinatrice de la structure nantaise.

A. D.

• **Contact** : Môm'Nantes, 150 rue des Pavillons, 44100 Nantes, site : www.momartre.com (rubrique « Nos lieux d'accueil »), courriel : momnantes@momartre.com

– L'Office central de la coopération à l'école (OCCE) est un réseau qui fédère les 50 000 coopératives scolaires de l'école primaire et foyers coopératifs de collèges et de lycées en France. Ils accueillent 4 millions d'enfants de tous âges.

• **Contact** : OCCE Loire-Atlantique, 47 bd Jean-Moulin, 44100 Nantes, tél. : 02 40 46 93 93, site : www.occe.coop/ad44, courriel : ad44@occe.coop

LES MOUVEMENTS DE JEUNESSE

Du « centre aéré » aux « colos », en passant par les mouvements de scoutisme, les associations et réseaux dédiés à la jeunesse considèrent les loisirs comme un des temps importants de la vie d'un enfant à côté de l'école et de la vie de famille. ●

• **Contacts** :

– Jeunesse au plein air (JPA), réseau laïque : www.jpa.asso.fr

– Les Francas, réseau d'éducation populaire : www.francas.asso.fr

– Les éclaireuses et éclaireurs de France (EEDF), mouvement de scoutisme laïque : www.eedf.fr

– Les éclaireuses et éclaireurs unionistes de France, mouvement protestant de scoutisme : www.eudf.org

– Les scouts et guides de France, mouvement catholique de scoutisme : www.scoutsetguides.fr

– Les scouts musulmans de France : scoutsmusulmans.fr

– Les éclaireuses et éclaireurs israélites de France : www.eeif.org

L'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

Différents modes de garde sont possibles pour les enfants de moins de 3 ans non scolarisés. Ils sont proposés par des acteurs municipaux, mutualistes ou associatifs. Par ailleurs, animation Rurale 44, fédération départementale joue un rôle majeur pour le développement de services de proximités en direction de la petite enfance.

• **Contacts** :

– Animation Rurale 44 : La Charmelière, BP 60513, 44470 Carquefou, tél. : 02 40 43 22 00, courriel : animationrurale44@ar44.fr, site : www.animation-rurale44.fr

– Les crèches associatives de la ville de Nantes sont également répertoriées sur le site : www.nantes.fr/site/nantesfr/l-accueil-de-la-petite-enfance

Gérer son argent, épargner, investir

Il existe de nombreuses alternatives aux circuits bancaires et financiers classiques, tout comme il est possible de donner sens à son épargne.

Les banques coopératives

Les banques coopératives gèrent 40 % de l'argent placé par les Français. La gestion de leurs fonds, les règles d'attribution des prêts et les prestations sont similaires à celles des autres banques. Pour autant, ces banques ont des spécificités. Déjà en termes de gouvernance, puisqu'elles appartiennent à leurs sociétaires, qui ont la double qualité d'associés et d'usagers, de propriétaires et de clients. Ensuite, ces banques coopératives, par leur organisation en caisses locales ou régionales, restent fortement ancrées dans les territoires. Enfin, ce sont les banques les plus engagées dans le soutien à l'économie sociale et solidaire.

– Les **banques populaires** comptent 7,5 millions de clients en France. Les Banques populaires Atlantique couvrent une partie des Pays-de-la-Loire, dont Nantes Métropole. Les banques populaires se sont rapprochées en 2009 des caisses d'épargne pour former le groupe BPCE.

• **Contact** : liste des agences sur www.atlantique.banquepopulaire.fr

ZOOM Nantes va bientôt avoir sa propre monnaie

« *Et si la finance se mettait au service de la production, du développement et des emplois ?* » Pour Pascal Bolo, adjoint au maire de Nantes en charge des finances, le sujet est plus que jamais d'actualité. Et la réponse prend ici en partie la forme d'une monnaie locale comme il en existe des milliers à travers le monde. Ces monnaies circulent au sein de systèmes constitués d'adhérents, qui ne peuvent pas les stocker. Aucune spéculation n'est possible, la spécificité de la monnaie nantaise, c'est qu'elle a en premier lieu un caractère économique. Un groupe de travail composé des pouvoirs publics (à l'initiative de la démarche), de la chambre de commerce et d'industrie, d'un banquier, d'organisations syndicales, de la chambre des métiers, de la chambre régionale de l'économie sociale et solidaire... s'est mis autour de la table pour imaginer un système efficace et simple d'utilisation.

La pierre angulaire en est le Crédit municipal, qui gèrera les comptes des adhérents – surtout des entreprises au démarrage, mais les particuliers sont également ciblés – et enregistrera les échanges. Chaque entreprise a des dettes et des créances, des fournisseurs et des clients, et parfois des problèmes de trésorerie pour acheter de nouveaux produits ou

services. Pour faciliter les échanges effectués sur l'agglomération (et éviter les prêts bancaires, difficiles à obtenir et à des taux élevés), elles pourront utiliser entre elles la monnaie locale, celle qui achète devient débitrice sur son compte, celle qui vend devient créditrice. Pas question d'émettre des billets ou des chèques, les paiements s'effectueront en ligne, par carte ou via son téléphone. Les particuliers aussi seront à terme intégré à des circuits d'échanges, pour lesquels différents dispositifs sont à l'étude. C'est une façon, selon Pascal Bolo, de « *participer à l'aventure collective et de s'inscrire dans un dynamisme de territoire* ». Lui, en tout cas, ne doute pas de la réussite du projet qui devrait se concrétiser en juin 2013. « *Il y a dans l'ADN de ce territoire des éléments qui nous donnent confiance : la capacité des acteurs à travailler ensemble, l'importance du secteur de l'économie sociale et solidaire, une appétence à l'innovation économique et sociale...* », estime l'adjoint au maire. En attendant le lancement effectif, reste à trouver un nom à cette nouvelle devise. Un site Internet (www.unemonnaiepournantes.fr) proposant un concours d'idées vient justement d'être conçu à cet effet.

A. D.

– **Le Crédit coopératif** fait partie du groupe BPCE et compte en tout 272 000 clients, dont beaucoup d'entreprises de l'économie sociale. Il a une agence dans la métropole nantaise.

• **Contact** : 42 bd Guist'Hau, 44002 Nantes, tél. : 09 80 98 00 00, site : www.credit-cooperatif.coop, courriel : nantes@credit-cooperatif.coop

– **Les Caisses d'épargne** font partie depuis 2009 du groupe BPCE. Le réseau des caisses d'épargne est bien implanté dans la communauté urbaine de Nantes.

• **Contact** : liste des agences sur www.caisse-epargne.fr

– **Le Crédit agricole** est un des premiers groupes bancaires en Europe. Aujourd'hui, la caisse régionale Atlantique Vendée comprend 71 caisses locales. Sur Nantes même, elle dispose d'une vingtaine d'agences.

• **Contact** : Crédit agricole Atlantique Vendée, Route de Paris, 44949 Nantes Cedex 9, tél. : 09 693 693 00, site : www.ca-atlantique-vendee.fr

– **Le Crédit mutuel** comptait, fin 2011, 6,6 millions de clients, dont 4,3 millions de sociétaires. Propriétaire du CIC, il compte de nombreuses agences sur Nantes Métropole.

• **Contact** : Crédit mutuel de Loire-Atlantique et du Centre-Ouest, 46 rue du Port-Boyer, BP 92636, 44326 Nantes Cedex 3, tél. : 02 40 68 12 12, site : www.creditmutuel.fr

– **Le Crédit municipal** est l'héritier des Monts de piété, des banques de charité créées dès le XV^e siècle. Le Crédit municipal s'installe à Nantes en 1813 avec une vocation sociale affirmée. Son objectif est d'aider les personnes en difficulté financière. Aujourd'hui, il s'investit dans de nombreux dispositifs d'aide aux plus fragiles, au travers des microcrédits personnels (voir page 81) et du développement de l'économie sociale et solidaire, via des partenariats avec Fondes, Trempolino ou encore la mission locale de Nantes Métropole pour faciliter l'insertion des jeunes.

• **Contact** : Crédit municipal de Nantes, 2 rue Marcel-Paul, 44000 Nantes, site : credit-municipal-nantes.fr

Les fonds solidaires et environnementaux

Depuis les années 1980, des pratiques qui permettent de donner du sens à son épargne se sont développées. Il s'agit des placements solidaires. L'argent ainsi placé sert à soutenir des projets d'entreprise à forte plus-value sociale ou environnementale (insertion des personnes en difficulté, commerce équi-

Echanger sans argent

Les systèmes d'échange locaux (SEL) sont des associations au sein desquelles les adhérents échangent des biens et des services, non en euros, mais dans une unité de compte choisie par le groupe. L'objectif est de permettre l'accès, de façon égalitaire, aux services échangés et de tisser du lien social. On compte plusieurs

SEL dans la métropole de Nantes. Les réseaux d'échanges réciproques de savoirs (RERS) sont de leur côté des associations de particuliers qui n'échangent que des savoirs.

• **Contacts** :

– Sel'idaire, la coordination nationale des SEL : www.selidaire.org

– Pour les SEL de la métropole :

Séolidarités nantaises, 17 rue Paul-Bellamy, 44000 Nantes, tél. : 02 40 51 98 98, site : www.selida-ritesnantaises.org, courriel : leselnantais44@gmail.com

– RERS Nantes : 8 rue d'Aouvours, 44000 Nantes, tél. : 02 51 72 13 89, site : echangesavoirsnantes.over-blog.net, courriel : reseauedenantes@gmail.com

table, logement, etc.). La finance solidaire a bien résisté à la crise. En 2011, l'encours de l'épargne solidaire s'élevait à 3,5 milliards d'euros, et a permis de financer plus de 12 500 entreprises, de créer 32 000 emplois et de reloger 4 300 personnes relogées.

Les banques proposent deux grands types de produits solidaires : ceux de partage, où l'épargnant reverse tout ou partie des intérêts perçus à une association, et ceux d'investissement solidaire, où une partie de l'épargne est investie dans des entreprises solidaires. Enfin, autre forme, l'actionnariat solidaire permet d'investir directement son argent auprès de financeurs solidaires. L'association Finansol a développé un label qui garantit la nature solidaire des placements proposés.

• **Pour en savoir plus :**

– www.finansol.org : y figure notamment la liste des produits financiers labellisés Finansol.

– « Les placements solidaires », *Alternatives Economiques* Hors-série Poche n° 55bis, juin 2012.

Exemples de structures de placement et d'investissement solidaires

– **La Nef** est une coopérative de finance solidaire qui a une activité de collecte d'épargne et d'octroi de crédit pour des particuliers, des entreprises ou des associations à des fins d'utilité sociale et environnementale.

• **Contact** : Nef – Délégation de Nantes, 2 rue Crucy, 44000 Nantes, tél. : 02 40 48 52 44, site : www.lanef.com, courriel : delegation.nantes@lanef.com

– **Fondes Pays-de-la-Loire** est un fonds solidaire au service des entreprises de l'économie sociale et solidaire.

• **Contact** : 6 rue de Bel-Air, 44000 Nantes, tél. : 02 30 30 04 00, site : www.fondes.fr, courriel : contact@fondes.fr

– **Habitat et humanisme** soutient l'acquisition et la rénovation de logements à faible loyer destinés à des familles en situation d'exclusion. Elle s'est dotée d'une foncière éponyme dans laquelle il est possible d'investir.

• **Contact** : Société foncière d'Habitat et humanisme, 69 chemin de Vassieux, 69647 Caluire-et-Cuire Cedex, tél. : 04 72 27 42 58, site : www.habitat-humanisme.org

– **Les Cigales** (clubs d'investisseurs pour une gestion alternative et locale de l'épargne solidaire) sont des associations rassemblant des particuliers qui mettent leur épargne en commun afin d'investir dans des entreprises ou associations.

• **Contact** : Association régionale des Cigales des Pays-de-la-Loire, 42 rue des Hauts-Pavés, 44000 Nantes, site : cigales.des.pays.de.la.loire.over-blog.fr

S'informer, communiquer

Au-delà des médias traditionnels, les acteurs de l'économie sociale et solidaire inventent de nouveaux usages autour des nouvelles technologies.

Les médias alternatifs

Il existe de nombreux journaux de quartier, blogs citoyens et radios associatives. Ils constituent un véritable laboratoire d'initiatives démocratiques et sociales ! Ils permettent à la fois à de nombreuses personnes et associations de s'exprimer librement et d'expérimenter les différents métiers des médias.

• **Contact** : la liste des médias alternatifs est disponible sur le site www.consommer-responsable.fr/categorie/tourisme-culture-et-loisirs/medias-alternatifs

Le partage du savoir et l'accès aux logiciels libres

Pour lutter contre la « fracture numérique », des associations se sont créées afin de permettre au plus grand nombre d'utiliser les nouvelles technologies, comme les logiciels libres dont l'utilisation et la diffusion sont gratuites.

• **Contacts** :

– La fabrique du livre, 17 rue Paul-Bellamy, 44000 Nantes, site : la-fabrique-du-livre.org, courriel : ben@du-livre.org

– Linux Nantes, c/o Bellamy 17, 17 rue Paul-Bellamy, 44000 Nantes, tél. : 06 62 80 50 54, site : www.linux-nantes.org, courriel : conseil@linux-nantes.org

– Mediagraph, 8 rue d'Auvours, 44000 Nantes, tél. : 02 40 12 19 12, site : www.assomediagraph.fr, courriel : contact@assomediagraph.fr

– Alis 44, 60 rue de la Bottière, 44300 Nantes, tél. : 09 51 11 21 45 ou 06 47 98 02 68, site : www.alis44.org, courriel : alis-asso@alis44.org

– CMS Nantes, 9 rue Alfred-Kastler, 44307 Nantes, site : www.cms-nantes.com

Des nouvelles technologies au service de la démocratie

Chercher à réduire la fracture numérique et mettre à disposition des données publiques sur Internet sont deux façons d'agir pour démocratiser davantage notre société. Le développement des nouvelles technologies, notamment d'Internet, a amélioré la compétitivité des entreprises et transformé nos modes de communication, de consommation ainsi que notre façon d'obtenir des informations. Il entraîne aussi une « fracture numérique » entre celles et ceux qui peuvent s'acheter l'équipement nécessaire et qui savent utiliser tous ces outils, et les autres. De nombreuses initiatives tentent de favoriser l'accès à ces technologies, via l'utilisation de logiciels libres de droits, dont l'utilisation et la diffusion sont gratuites, et le recyclage de matériels informatiques. C'est l'objet de Ping, association qui milite pour démocratiser les nouvelles technologies et les logiciels libres. Pour ce faire, elle met en place des formations à ces logiciels pour tous les publics susceptibles de s'y intéresser : professionnels, étudiants ou encore représentants des administrations... Des ateliers ouverts (« *open ateliers* »), tous les jeudis après-midi dans ses locaux nantais, permettent à des professionnels et des amateurs de s'aider mutuellement.

Par ailleurs, d'autres associations se sont créées pour promouvoir l'accès à toutes les données publiques de la métropole (recensement de la population, carte des transports, adresses postales, budget...) au travers d'Internet. L'ouverture de ces données publiques peut être utile aux entreprises, en leur permettant de mieux connaître le marché grâce aux données sur la population ou d'affiner leur stratégie d'implantation selon les infrastructures disponibles, ainsi qu'aux particuliers, qui ont accès



Ping

à de nombreuses données pratiques, comme le prix moyen des logements par quartier, la qualité de l'air ou les résultats du dernier contrôle sanitaire dans un restaurant. Enfin, les pouvoirs publics, en ouvrant leurs données, espèrent aussi entraîner la création de start-up dans le domaine des applications mobiles qui réutiliseraient à leur manière ces données pour les particuliers et les entreprises. Par ailleurs, ces données pourraient aussi concerner le suivi du travail des élus locaux (leur présence aux assemblées, le financement de leur campagne...), ce qui permettrait, à terme, de faire participer plus directement les citoyens aux décisions publiques. Un bon moyen de revivifier la démocratie locale ! ●

V. S.

• Contact : Ping, 38 rue du Breil 44100 Nantes, tél. : 02 40 16 86 78, site : www.pingbase.net, courriel : info@pingbase.net Plus d'infos sur les ateliers ouverts : openatelier.pingbase.net

L'association Ping milite pour démocratiser l'accès aux nouvelles technologies et pour le développement des logiciels libres. Elle organise tous les jeudis dans ses locaux des ateliers ouverts.

ZOOM L'accès aux données publiques à Nantes : une révolution numérique locale



Les données publiques concernent aussi bien la liste des prénoms des enfants nés dans une localité, celle des adresses postales et des toilettes publiques que les niveaux de pollution ou les tarifs des équipements culturels. Le libre accès de ces données en ligne permet alors aux citoyens de disposer d'une grande quantité d'informations, utiles dans leur vie de tous les jours ou, tout simplement, intéressantes pour mieux comprendre leur ville et ses habitants. LiberTIC, via son blog, a été le principal initiateur de cette petite révolution numérique dans la métropole nantaise. « Depuis l'ouverture des données de Nantes en novembre 2011, l'action de LiberTIC est d'inciter à la réutilisation des

données pour permettre leur diffusion à tous. Cela passe notamment par des formations gratuites et (par) des rencontres entre réutilisateurs, développeurs, associations, etc. », résume Claire Gallon, fondatrice de LiberTIC. Cette ouverture « à la nantaise » est participative et a considérablement amélioré la compétitivité des entreprises en leur permettant d'avoir accès plus rapidement aux informations concernant les infrastructures locales (trafic en temps réel sur les routes, places de parking disponibles, etc.), primordiales pour l'amélioration de leur logistique, c'est-à-dire de la maîtrise de tout leur processus de production et de distribution (gestion des carnets de commandes, des livraisons, etc.).

V. S.

• Contact : libertic.wordpress.com

S'engager

La solidarité internationale ne manque pas d'associations sur Nantes. Une cinquantaine d'entre elles se sont regroupées au sein de la Maison des citoyens du monde.

La solidarité dans la zone urbaine de Nantes se décline aussi au niveau international. La Maison des citoyens du monde, créée en 1996, regroupe une cinquantaine d'associations travaillant aussi bien dans les champs de la solidarité internationale, des droits de l'homme, que dans celui du commerce équitable et du développement durable sur tous les continents.

Depuis quinze ans, chaque année, la Maison des citoyens du monde organise les « Semaines de la solidarité internationale », qui ont pour but de sensibiliser les Nantais aux conséquences sociales et environnementales de notre mode de développement. Une occasion de mieux connaître ces associations et de rencontrer celles et ceux qui s'y engagent. ●

• **Contact** : Maison des citoyens du monde, 8 rue Lekain, 44000 Nantes, tél. : 02 40 69 40 17, site : www.mcm44.org, courriel : mcminfos@mcm44.org

ZOOM **Bolivia Inti, ou l'énergie solaire au service du développement**



Bolivia Inti

En Bolivie, comme dans d'autres pays d'Amérique du Sud, Bolivia Inti met en place des milliers de cuiseurs solaires et organise avec ses partenaires locaux des stages d'assemblage et d'utilisation pour leurs bénéficiaires.

Le combat contre la pauvreté et celui contre le réchauffement climatique sont-ils associés ? Pour l'association Bolivia Inti - Sud Soleil, c'est incontestable. L'association

met actuellement en place des dizaines de milliers de « cuiseurs solaires » en Amérique du Sud et près de 5 000 cuiseurs à bois économiques et écologiques en Afrique,

pour les populations ne disposant d'aucune installation énergétique. Ces méthodes de cuisson, moins coûteuses et moins polluantes, permettent de lutter à la fois contre la malnutrition et contre la déforestation grâce à une source d'énergie renouvelable et gratuite. Les cuiseurs utilisent des matériaux locaux et sont donc « aisément reproductibles par la population locale ». Pour le directeur de l'association, Vincent Dulong, « il est primordial de garantir les droits [fondamentaux] de ces populations, à savoir la souveraineté alimentaire et l'accès à l'énergie [...] ». *C'est un défi économique et écologique pour les populations du Sud !* »

V. S.

• **Contact** : Bolivia Inti - Sud Soleil, 18 rue Gaëtan-Rondeau, 44200 Nantes, tél. : 02 51 86 04 04, site : www.boliviainti-sudsoleil.org, courriel : soleil@boliviainti.org

Faire ensemble

Les lieux collectifs de proximité sont des lieux animés par des associations et qui proposent entre autres choses de valoriser les savoir-faire des habitants. Sept de ces lieux se sont rapprochés afin de développer leur activité dans la métropole.

Les lieux collectifs de proximité, c'est Marï-Am Sao qui en parle le mieux ! Elle en a eu l'idée après plusieurs voyages au Brésil où des femmes ouvrent des lieux pour échanger entre elles, se vendre leurs productions, troquer des savoir-faire et des services... Dans le quartier du Breil, à Nantes, où Tak-Apres, son association, œuvre depuis des années, Marï-Am s'inspire ainsi de ce qu'elle a vu ailleurs et de l'histoire des femmes migrantes du quartier pour ouvrir « Chez nous » en avril 2010. Ce lieu collectif, ouvert à toutes et à tous, permet aux femmes de vendre des prestations du type une journée « bien être », de la couture, de la garde d'enfants, le partage d'un repas, une sortie au hammam ou un service de pressing... Une façon de valoriser leur savoir-faire et de développer leur autonomie par rapport à leur mari grâce à des activités qui génèrent des revenus. Le lieu est par ailleurs subventionné car, selon Marï-Am, « *il répond à un besoin et permet aux femmes de s'autonomiser en apportant de l'argent au ménage et en quittant leur quartier grâce aux sorties organisées* ».

L'idée a depuis essaimé dans toute l'agglomération et un réseau appelé « Lieu collectif de proximité », réunissant sept associations porteuses de projets similaires, parfois même antérieurs à Chez nous, s'est mis en place. Leur point commun réside dans la valorisation des savoir-faire locaux et dans leur souci de proposer des services en lien avec les besoins des habitants. En 2010, un dispositif local d'accompagnement (DLA, voir page 78) commun aux sept structures leur a été accordé pour leur permettre, à travers une « étude-action », de définir leur stratégie pour développer leurs activités. Aujourd'hui, la phase opérationnelle est enclenchée, soutenue à terme par la signature d'une convention sur plusieurs années avec les collectivités territoriales. Cette convention sera basée sur le même modèle pour les sept lieux. Sandrine Richardeau, animatrice de secteur « services aux personnes, services de proximité » pour Les Ecosolies, coordonne le réseau avec Gwenn Yvin, accompagnatrice vie associative à la Fédération animation rurale 44. Pour elle en effet, « *plus on agit collectivement, plus on est visible et compréhensible. D'autant que la plus-value de ces lieux, c'est d'accueillir des habitants que les collectivités ne captent pas et d'assumer une fonction de médiation sociale. Notre activité est clairement d'intérêt général.* »

L'Equipage

Autre lieu collectif de proximité, L'Equipage est un café-librairie ouvert en 2009 sur la commune de Bouaye. Son principe est de créer du lien à travers des animations proposées par les habitants de la commune. Outre



L'Equipage



Yves Montell - Chez nous

L'Equipage (en haut) et Chez nous, chacun à leur manière, sont des lieux collectifs de proximité.

un café convivial et en plus de la vente de livres neufs et d'occasion, L'Equipage propose des lectures publiques, des ateliers d'écriture, des festivals, des conversations en langue étrangère, des pique-niques citoyens, des goûters, des soirées jeux... De quoi donner envie aux habitants de sortir de chez eux et d'être à leur tour porteurs d'initiatives. Une dynamique rendue possible par l'énergie d'une dizaine de bénévoles. Cécile Le Bodo, fondatrice et présidente de L'Equipage, espère à terme pouvoir embaucher. De fait, la signature de la convention devrait notamment générer du salariat. Mais pas seulement. Les lieux collectifs de proximité ont pour projet de développer le réseau, en s'ouvrant à d'autres, mais aussi en mutualisant des activités, en menant ensemble des opérations de communication ou en répondant à des appels d'offres, avec à chaque

fois une même préoccupation : accueillir des publics divers, produire des services désintéressés et impliquer les habitants. ● **A. D.**

• **Contacts :**

- A l'abordage, 94 rue de la Ville-en-Pierre, 44000 Nantes, tél. : 02 40 48 71 46, site : www.alabordage-le-cafe-des-enfants.fr, courriel : a.labordage@free.fr
- L'Ilot familles, Site des machines de l'île, tél. : 07 60 22 74 81, site : www.ilot-familles.com, courriel : contact@ilot-familles.com
- Association Rapi, Maison des habitants et du citoyen, place des Lauriers, 44100 Nantes, tél. : 06 99 36 19 62, courriel : asso.rapi@yahoo.fr
- Regart's, 17 rue Lucien-Aubert, 44100 Nantes, tél. : 02 40 85 63 27, site : www.associationregarts.org.fr, courriel : aicha.tarek@wanadoo.fr
- L'Equipage, 2 rue de Pornic, 44830 Bouaye, tél. : 02 28 07 58 72, site : www.lequipage.jimdo.com, courriel : lequipage@yahoo.fr
- Chez nous, Pôle associatif, « Ex Pressing », rue Jules-Noël, 44100 Nantes et 38 rue du Breil, 44100 Nantes, tél. : 02 40 32 31 28 ou 06 80 16 99 34, site : takapres.over-blog.com/, courriel : takapres@yahoo.fr
- Style Alpaga, 15D bd Jean-Moulin, 44100 Nantes, tél. : 02 40 43 73 59 ou 06 78 07 84 46, courriel : stylealpaga@orange.fr

Une nouvelle collection

Alternatives Economiques aux éditions Les Petits matins

Savez-vous qu'Adam Smith se méfiait des patrons ?

Qu'il était partisan de l'impôt progressif et
soutenait de nombreuses dépenses publiques ?

Que Jaurès s'interrogeait sur les gagnants
et les perdants du protectionnisme ?

Une collection pour redécouvrir des pensées
originales qui nous aident à comprendre
et transformer le monde d'aujourd'hui.



Adam Smith

VIVE L'ÉTAT !

5 €

Alternatives
Economiques {Les Petits matins}

Jean Jaurès

**À QUI PROFITE
LE PROTECTIONNISME ?**

Alternatives
Economiques {Les Petits matins}

5 €

> EN LIBRAIRIE

et sur www.alternatives-economiques.fr/livres

Entreprendre autrement

Des conseils pratiques pour créer une entreprise ou une association, pour bien choisir son statut et bénéficier au mieux des réseaux de financement et d'accompagnement qui soutiennent les porteurs de projets alternatifs.



Patrick Garçon - Nantes Métropole

Nacer Zourane, d'Alis 44, une association spécialisée dans le numérique social sur le quartier nantais de la Bottière.

Créer ou reprendre une activité

Activités viables délocalisées, rémunérations excessives des dirigeants de sociétés, questionnement sur la responsabilité sociale et environnementale des entreprises... : le mode de fonctionnement des grandes entreprises capitalistes est de plus en plus remis en cause. Pourtant, le désir d'entreprendre des Français reste élevé, malgré la crise et une baisse relative du nombre de créations d'auto-entreprises. Ainsi, l'Insee a enregistré près de 550 000 créations en 2011, dont 91 400 entreprises individuelles, 166 400 sociétés et 291 700 sous le régime de l'auto-entrepreneur. Dans la région Pays-de-la-Loire, près de 27 000 entreprises ont vu le jour en 2010, dont 14 500 sous le statut d'auto-entrepreneur.

Etre son propre « patron », faire fortune et se réaliser sont les principales motivations des chefs d'entreprise, des porteuses et porteurs de projet. Mais un nombre croissant d'entre eux se définissent comme des « entrepreneurs sociaux ». Leur volonté ? Mettre leurs compétences professionnelles au service d'un projet en cohérence avec leurs valeurs ; démontrer qu'il est possible de développer une activité économique à la fois rentable et utile socialement ; concilier économie, social et protection de l'environnement dans une logique de développement durable, etc.

Mais quand on souhaite entreprendre autrement, il vaut mieux être accompagné, et ce à toutes les étapes de son projet. Quel statut choisir (association, coopérative, entreprise d'insertion...) ? A-t-on droit aux mêmes aides que lorsque l'on crée une entreprise traditionnelle ? Vous trouverez dans ce chapitre des informations pour mieux connaître les statuts, les réseaux de financement ainsi que les structures d'accompagnement. En effet, les dispositifs locaux viennent renforcer ceux existant au niveau national. ●

Les différents statuts

Société coopérative de production, société coopérative d'intérêt collectif, association, entreprise d'insertion..., le choix du statut pour entreprendre est loin d'être indifférent. Par ailleurs, des agréments publics sont parfois nécessaires pour pouvoir monter une entreprise sociale, notamment dans le champ de l'insertion. Tour d'horizon.

Les coopératives

Une coopérative est un groupement qui a pour but de rendre service à chacun de ses membres. Ainsi, les coopératives agricoles peuvent offrir des débouchés aux exploitations qui en font partie, les banques coopératives des services à leurs clients, qui en sont également sociétaires. Les sociétés coopé-

ratives et participatives (Scop) regroupent quant à elles les entreprises ayant le statut de société coopérative de production (Scop) ou de société coopérative d'intérêt collectif (Scic). Si elles sont soumises à un impératif de profitabilité comme n'importe quelle entreprise classique, elles ont en revanche un mode de gouvernance démocratique. Ainsi, dans les Scop, les salariés sont associés majoritaires et le dirigeant est élu par les salariés-associés (voir ci-après). Dans les Scic (voir page 68), les membres associés au capital sont par définition de toutes natures : salariés mais aussi clients, bénévoles, collectivités territoriales, partenaires privés.

Par ailleurs, il existe des coopératives d'activités et d'emploi qui permettent aux porteurs de projets de tester leur activité dans un cadre sécurisé (voir page 69).

LES SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES DE PRODUCTION (SCOP)

On dénombre en France près de 2 000 Scop (+ 36 % en dix ans), regroupant un peu plus de 40 000 salariés. Leur chiffre d'affaires cumulé atteint 3,7 milliards d'euros en 2011. Si elles sont présentes dans tous les secteurs d'activité, elles sont particulièrement nombreuses dans ceux de la construction et de l'industrie. Cependant, aujourd'hui, les deux tiers des créations de Scop concernent le secteur des services.

Outre sa gestion démocratique selon le principe « une personne = une voix » – chaque associé a le même pouvoir quel que soit le nombre de parts sociales détenues –, une Scop se distingue des autres entreprises par le fait qu'elle est contrôlée par ses salariés. Sur le plan de la gouvernance, une Scop peut prendre la forme d'une société anonyme (SA) – le conseil d'administration étant élu par les associés et désignant le PDG en son sein – ou d'une

ZOOM Terrena, la nouvelle agriculture



Trop consommatrice de ressources naturelles et de pesticides, l'agriculture intensive n'est plus un mode de production soutenable. C'est sur la base de ce constat que la coopérative agricole Terrena, qui représente 22 000 agriculteurs et 11 821 salariés, s'est lancée depuis 2008 dans la promotion d'une agriculture « écologiquement intensive ». Elle accompagne ainsi les producteurs en leur fournissant de la matière première biologique qui leur permet d'obtenir des rendements élevés, « comme des semences, des machines agricoles ou une aide pour une meilleure gestion de l'eau avec, par exemple, la micro-irrigation [irrigation au goutte-à-goutte directement sur les racines des plantes] », explique Alain Guillemin, directeur général de Terrena. En outre, elle valorise leur production sur le marché, via la promotion de nombreuses marques désormais connues, comme Douce France (volaille) ou Paysan Breton (beurre).

Enfin, la coopérative garantit à ses producteurs des marges élevées en supprimant certains intermédiaires, comme les centrales d'achat. Ce qui leur permet d'investir dans les nouvelles technologies et ainsi de contribuer au développement de la région.

Ce modèle concourt aussi à améliorer la qualité des denrées alimentaires pour les consommateurs. Terrena prévoit un contrôle de la qualité des produits dès le début de la chaîne de production et oblige à « revoir [régulièrement] l'ensemble des recettes et procédés de fabrication des produits en tenant compte des recommandations nutritionnelles de santé publique », selon Alain Guillemin. Une évolution aujourd'hui reconnue : la coopérative a reçu le 20 juin 2012, au Parlement européen, le prix européen pour l'innovation coopérative 2012.

Victor Sardjevaladze

• Contact : La Noëlle, 44150 Ancenis, tél. : 02 40 98 90 00, site : www.terrena.fr

société à responsabilité limitée (SARL) – dont le gérant est directement élu. Les salariés-associés doivent détenir au minimum 51 % du capital social de l'entreprise et contrôler 65 % des droits de vote. Des associés non salariés – personnes physiques ou morales – peuvent se joindre au projet, mais ceux-ci doivent rester minoritaires en capital et en voix. Parallèlement, tous les salariés ne sont pas tenus d'être associés, mais ils ont tous vocation à le devenir. Quant aux réserves, auxquelles doivent être affectés en moyenne 40 à 45 % du résultat, elles sont impartageables. Elle viennent grossir les fonds propres de l'entreprise. De quoi assurer sa pérennité.

Un des intérêts du statut Scop tient aux incitations financières qui lui sont associées. Au-delà des multiples dispositifs de financement (voir page 79), les Scop bénéficient en effet d'un régime fiscal spécifique. Certes, la taxe professionnelle, à laquelle elles n'étaient pas soumises, a disparu pour toutes les entreprises depuis le 1^{er} janvier 2011, mais les Scop restent exonérées de la nouvelle contribution économique territoriale (CET). Par ailleurs, elles bénéficient d'une assiette réduite concernant l'impôt sur les sociétés, le montant du résultat affecté à la « part travail » – qui a le même statut que la participation – étant déductible du bénéfice imposable.

Les Scop sont regroupées, avec les Scic, au sein de la Confédération générale des Scop (CGScop). Ce réseau est lui-même constitué d'unions

Araïs, une Scop au service de l'économie sociale et solidaire

Créée sous forme associative en 2000, Araïs réunissait alors des chercheurs et des doctorants de l'université de Nantes, avec pour but de soutenir le développement local en apportant des conseils à des structures impliquées dans les domaines de l'insertion, du commerce équitable, etc. Très rapidement, l'association est devenue un partenaire de Nantes Métropole pour organiser des formations sur les principes de l'économie sociale et solidaire auprès d'acteurs locaux puis d'agents. Souscrivant aux principes du développement durable, elle publie en 2003 un premier guide papier sur la consommation responsable. En 2006, l'association devient une Scop (SARL) et s'impose comme un véritable cabinet de conseil. Son nouveau statut lui permet de séduire d'autres clients (entreprises, cabinets d'ingénierie, offices HLM...) et de se développer.

Aujourd'hui, la structure est composée de huit salariés, dont quatre sont associés (bientôt six). Ses activités sont de deux ordres : le conseil et les études pour les collectivités territoriales d'une part, l'animation du territoire via notamment la promotion de l'ESS et du développement durable d'autre part. Ce deuxième pan d'activité regroupe

la sensibilisation du public, la rédaction de guides ainsi que la mise en réseau des acteurs. « 2 800 acteurs sur la région nantaise s'inscrivent dans un processus de consommation responsable », affirme ainsi Arnaut Billy, animateur du secteur « consommation responsable » pour les Ecosolies et chef de projet à Araïs. La structure s'est également lancée dans l'animation d'un site Internet (www.consommer-responsable.fr) dont l'objectif est de montrer aux consommateurs la richesse des produits et services responsables disponibles localement dans les Pays-de-la-Loire. Un annuaire y référence aussi bien des commerçants proposant des produits locaux que des magasins bio ou des associations engagées dans des actions de solidarité. Pour donner corps à ces « bons plans », l'équipe anime un magazine, avec textes et vidéos, sur les acteurs locaux, mais aussi un agenda régulièrement enrichi qui fournit une liste intéressante de manifestations très diverses (conférences, marchés, expositions, festival...) sur l'ensemble des thématiques développées par le site.

Contact : Scop Araïs, 10 rue Gaëtan-Rondeau, « Le Mercure », bât. B, 44200 Nantes, tél. : 02 51 82 33 86, site : www.arais.fr

régionales qui accompagnent les projets, dispensent des formations et conseils, et permettent d'avoir accès à un certain nombre d'outils financiers spécifiques. Ainsi, l'union régionale des Scop de l'Ouest regroupe les sociétés coopératives et participatives des Pays-de-la-Loire, de Bretagne et de Basse-Normandie. La Loire-Atlantique, avec près de 90 coopératives comptabilisées, représente un tiers des adhérents.

Transmettre ou reprendre une entreprise en Scop

Des milliers de dirigeants d'entreprise vont partir à la retraite dans les prochaines années. Pourquoi ne pas faciliter la transmission de ces entreprises à leurs salariés sous forme coopérative quand ils le souhaitent ? Maîtrisant les savoir-faire et ayant la confiance des clients, ils constituent souvent les

ENTRETIEN

« La reprise d'entreprise est pour nous un axe prioritaire »



François Frénéat,
directeur de l'union
régionale
des Scop (URScop) de
l'Ouest

Vous avez signé en juillet 2010 une convention avec Nantes Métropole, le conseil général de Loire-Atlantique et la région Pays-de-la-Loire. En quoi consiste-t-elle exactement ?

Dans le cadre de cette convention, nous avons établi quatre axes de développement : la connaissance et la reconnaissance de l'entreprise coopérative ; le développement du nombre de

Scop par la reprise ; l'accompagnement des mutations des territoires et des filières ; la promotion de la création de Scop. La reprise est pour nous un axe prioritaire – aujourd'hui, sur tout l'Ouest, 47 % des coopératives sont issues de reprises d'entreprises saines ou en difficulté –, car elle répond à des enjeux territoriaux importants au regard de la démographie des dirigeants d'entreprises. Même si le chiffre exact est difficile à apprécier, nous savons que dans les prochaines années, il y aura beaucoup d'entreprises à transmettre. L'enjeu, c'est de préserver les activités.

Comment allez-vous procéder ?

Nous développons des partenariats avec des acteurs tels que les experts-comptables ou les chambres des métiers et de l'artisanat de Loire-Atlantique, à qui nous dispensons des formations sur le statut coopératif, la transmission aux salariés... L'idée, c'est que ces acteurs deviennent des prescripteurs et présentent cette solution aux salariés. La promotion du statut est également essentielle dans le dispositif : cela passe par des interventions dans des cursus de l'enseignement supérieur afin

de sensibiliser les étudiants. Il s'agit d'un vivier de recrutement important.

Pourriez-vous nous en dire davantage sur l'accompagnement que vous proposez ?

Nous assurons une fois par mois des permanences à la Maison de la création et de la transmission d'entreprises à Nantes. Nous y donnons des informations sur la création de Scop ou la reprise d'entreprise par les salariés. Toujours à Nantes, nous organisons aussi des réunions collectives d'information sur les projets de création d'entreprises coopératives, qui se passent chaque fois dans des lieux différents. Ce qui est intéressant avec Nantes Métropole, c'est la volonté de mettre les acteurs de la création en réseau avec le lancement en 2012 d'une marque commune, « Sup'porteurs de la création », regroupant le mouvement Scop, les boutiques de gestion, les chambres consulaires, etc. Cela permet de fédérer ces acteurs et, pour nous, cela représente un élément de notoriété et de reconnaissance, synonyme de crédibilité et de visibilité. Il faut savoir qu'après cinq ans d'exercice, les coopératives tiennent globalement mieux la route que les entreprises classiques qui sont, selon les chiffres de l'Insee, à un taux de survie de 50 %, contre un taux compris entre 60 % et 65 % pour les coopératives. De fait, les projets collectifs, construits à plusieurs, donc approfondis et accompagnés, sont des gages importants de réussite.

**Propos recueillis
par Anne Dhoquois**

- Pour en savoir plus sur les permanences et les réunions collectives : www.les-scop-ouest.coop ou par téléphone, au 02 99 35 19 00.

successeurs les plus pertinents après le départ de l'entrepreneur. Mais à condition de s'y préparer. Pour cela, l'union régionale des Scop de l'Ouest (voir entretien ci-dessous) organise l'accompagnement des repreneurs d'entreprise sous forme de Scop, avec notamment des matinées d'information sur le sujet. Le diagnostic du projet de reprise, la rédaction des statuts, les formalités juridiques ou l'étude de faisabilité économique sont autant de domaines dans lesquels l'union régionale intervient auprès des repreneurs. Par ailleurs, cet organisme apporte une aide importante dans la recherche de financements. Le ministre de l'Economie sociale et solidaire a d'ailleurs souhaité instituer une obligation de consulter les salariés sur leur volonté de reprendre leur entreprise en cas de projet de reprise par une autre structure ^[1].

Signalons enfin que la reprise en Scop peut être également une solution pour reprendre des entreprises en difficulté, une solution qui peut se révéler efficace quand l'entreprise a subi un accident de parcours mais qu'elle reste structurellement viable.

Les créations ou reprises d'entreprise en Scop supposent néanmoins qu'émerge un groupe de personnes désireuses de travailler ensemble sur une base relativement égalitaire et partageant un projet collectif. Elles supposent également que se dégage une équipe capable d'assurer la direction de l'entreprise.

Des outils financiers spécifiques

Il existe des dispositifs d'aide financière spécifiques aux coopératives, qu'il s'agisse de créations ou de reprises d'entreprise :

– **La Socoden, ou Société coopérative d'entraide**, accompagne les projets de reprise en Scop grâce à deux outils financiers : des prêts personnels afin d'anticiper la formation du capital des associés et des prêts participatifs sans garantie pour financer des investissements immatériels et le fonds de roulement. La durée de ces prêts est de trois ou cinq ans.

– **Spot** est une société de capital-risque qui se consacre au soutien financier des coopératives. Allant de 30 000 à 150 000 euros, son aide peut prendre la forme d'un capital ou de prêts participatifs.

– **La Sofiscop, ou Société financière des Scop**, apporte sa garantie aux emprunts obtenus par les repreneurs d'une activité sous forme de Scop en finançant une partie de la caution (entre 30 % et 50 %). Cette société de caution mutuelle offre également son expertise aux Scop dans la réalisation de leurs montages financiers.

Par ailleurs, il existe d'autres outils de financement auxquels peuvent prétendre les coopératives (voir pages 79-83).

• Contacts :

– Union régionale des Scop de l'Ouest, 7 rue Armand-Herpin-Lacroix, 35000 Rennes, tél. : 02 99 35 19 00, site : www.les-scop-ouest.coop

– Confédération générale des Scop, 37 rue Jean-Leclaire, 75017 Paris, tél. : 01 44 85 47 00, site : www.les-scop.coop

LES SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES D'INTÉRÊT COLLECTIF (Scic)

Les sociétés coopératives d'intérêt collectif (Scic) fonctionnent selon les mêmes principes juridiques que les Scop. C'est pourquoi elles font également partie de ce que l'on appelle désormais les sociétés coopératives et participatives. Mais, contrairement aux Scop, elles ne sont pas exonérées de la contribution économique territoriale. Selon la loi coopérative de 1947, modifiée en 2001 pour porter la création des Scic, elles ont pour but de produire ou fournir « *des biens ou des services d'intérêt collectif qui présentent un caractère d'utilité sociale* ». Leur particularité par rapport aux Scop est d'associer autour du même projet des acteurs venant d'horizons différents : salariés, bénévoles, usagers, collectivités publiques... Les Scic sont soumises à l'obtention d'un agrément préfectoral chargé de valider l'intérêt collectif de leur projet. Et depuis 2012, l'obtention de cet agrément n'est plus un préalable au lancement de l'activité, afin de faciliter l'entrée au capital des collectivités locales.

Cette structure multisociétaire produite généralement des biens ou des services répondant aux besoins collectifs d'un territoire. Ainsi, CollecTIC (voir « Zoom » ci-dessus) facilite le travail de l'administration de la métropole nantaise en accompagnant les mairies dans l'évolution de leurs systèmes d'information (constitution de bases de données, d'un patrimoine de logiciels libres, etc.). A sa

ZOOM CollecTIC, une Scic au service du développement numérique des collectivités



Créée fin 2011, la Scic CollecTIC a pour ambition d'aider les collectivités à numériser leurs données et leurs actes administratifs. Ces données peuvent concerner aussi bien les infrastructures (leur emplacement, leur coût, etc.), la population (le prénom des personnes nées une année, par exemple) que le budget ou la comptabilité des communes. « Cette

numérisation permet de mettre en réseau les données des villes sur une plateforme commune, ce qui améliore la capacité de travail des administrations, donc accroît la qualité des services rendus aux citoyens », explique Eric Thomas, gérant de CollecTIC.

Mais, plus que cela, ce travail permet la mise en ligne de ces données sur Internet, donc la mise à disposition des citoyens d'une grande quantité d'informations utiles à leurs déplacements (carte des infrastructures, horaires des musées ou places de parking disponibles en temps réel, par exemple).

CollecTIC, via son programme e-liger, contribue aussi à la constitution d'un patrimoine commun de logiciels libres. Ces derniers sont produits collectivement par des bénévoles dont chaque contribution améliore la qualité des logiciels, ce qui permet de les utiliser et de les diffuser gratuitement. Pour Eric Thomas, « ces logiciels donnent la possibilité aux administrations de faire sur ordinateur des actes qu'elles faisaient "à la main" et qui prenaient beaucoup de temps, comme la gestion du courrier, l'archivage de dossiers ou la télétransmission ».

V. S.

• Contact : CollecTIC, 29 quai de Versailles, 44000 Nantes, tél. : 02 85 52 19 70, site : www.collectic.fr, courriel : contact@collectic.fr

manière, elle participe à la mise en place d'une véritable politique numérique dans la métropole. Le département de Loire-Atlantique compte 5 Scic sur les 220 en activité dans toute la France.

• **Contacts :**

– Union régionale des Scop de l'Ouest, 7 rue Armand-Herpin-Lacroix, 35000 Rennes, tél. : 02 99 35 19 00, site : www.les-scop-ouest.coop

Les coopératives d'activités et d'emploi, une solution pour les entrepreneurs individuels

La majorité des jeunes structures disparaissent avant d'atteindre leur troisième année d'existence, et ce malgré les dispositifs d'aide à la création d'entreprise. Pour lutter contre ce phénomène, un nouveau statut a vu le jour : la coopérative d'activités et d'emploi (CAE). Constituées en Scop ou en Scic, elles accueillent des entrepreneurs individuels auxquels elles offrent un statut de salarié, un encadrement et un échange avec d'autres porteurs de projet. Ces derniers bénéficient ainsi du réseau de la CAE et d'un statut protecteur le temps de tester leur idée.

Généralistes ou spécialisées

A Nantes, il existe plusieurs CAE, généralistes ou spécialisées, dont l'Ouvre-boîtes 44, créée en 2003. Sa cible : des petites activités dans le secteur des services, aux particuliers ou aux entreprises, créées par une à trois personnes maximum. En 2012, la CAE a accompagné 160 entrepreneurs désireux pour la plupart de s'engager seuls sur la voie de la création d'entreprises. Or l'économie sociale et solidaire ne propose pas de statuts correspondant à ce type de démarche. Dans ce contexte, le temps d'incubation rendu possible par la CAE permet de réfléchir au statut le plus adapté en fin de parcours. Celui-ci s'étend en général sur dix-huit ou vingt-quatre mois et est jalonné d'ateliers permettant à chacun de travailler son offre, sa prospection, ses tarifs... et d'échanger avec les autres porteurs de projet ou de collaborer à travers une réponse commune à des appels d'offres. Du reste, la CAE a mis en place des pôles de compétences – dans les métiers de la communication, du développement durable... –, qui permettent de faciliter l'accès à des marchés plus complexes. Les porteurs de projet bénéficient également du réseau de l'Ouvre-boîtes. En outre, certains salariés se voient proposer de devenir associés de la CAE ; c'est le cas de 27 entreprises aujourd'hui copropriétaires de l'Ouvre-boîtes 44. Cette dernière bénéficie de fonds publics pour l'accompagnement des entre-

L'équipe au complet de l'Ouvre-boîtes 44 et de Bâticroateurs, deux CAE qui aident des entrepreneurs individuels à se lancer.



www.oellalpage.fr



CAP44

La Scic CAP44 a créé en son sein une coopérative d'installation en agriculture paysanne.

preneurs en herbe qui versent à la structure 10,5 % de leur chiffre d'affaires en contrepartie notamment de toute la gestion comptable prise en charge par la CAE.

Sur les 160 porteurs de projet accompagnés par an, un tiers ne va pas au bout de la démarche, car l'activité ne parvient pas à être viable économiquement, un tiers retrouve un emploi et un tiers crée effectivement son entreprise.

Lancée en 2008, la CAE Bâtisseurs 44 est une émanation de l'Ouvre-boîtes 44. Elle n'accueille que les porteurs de projet spécialisés dans le bâtiment (maçons, couvreurs, plombiers...). Aujourd'hui, près de 40 d'entre eux sont salariés de la CAE, qui accueille aussi des personnes encore en période de montage de leur projet. La signature du premier chantier entraîne le basculement en CDI dans la CAE et le début d'un parcours d'un à trois ans. La grande différence avec l'Ouvre-boîtes 44, c'est le type d'accompagnement dispensé : une aide au développement sur le plan commercial, mais aussi un appui technique assuré par un conducteur de travaux. Des ateliers pratiques, par exemple sur la sécurité, ou des formations professionnelles externes (habilitation électrique, techniques d'isolation, éco-construction...) sont également proposés. Enfin, des synergies entre les métiers sont développées afin d'obtenir des chantiers plus conséquents.

Autre secteur, mais démarche similaire : CAP44, Scic née en 2008 pour promouvoir l'agriculture paysanne en Loire-Atlantique, a créé en son sein une coopérative d'installation en agriculture paysanne. Cette structure développe et sécurise les installations en création. Pour ce faire, elle permet aux porteurs de projet d'accéder plus facilement au foncier et de tester leur activité durant un an sur une petite exploitation maraîchère en étant accompagnés. Un accompagnement qui se poursuit après l'installation.

• **Contacts :**

- Deux réseaux nationaux : l'Association nationale des coopératives d'activités (www.copea.fr) et Coopérer pour entreprendre (www.cooperer.coop).
- L'Ouvre-Boîtes 44 Nantes, 8 av. des Thébaudières, Le Sillon de Bretagne, 44800 Saint-Herblain, tél. : 02 28 21 65 10, site : www.ouvre-boites44.coop

- Bâtisseurs, 8 av. des Thébaudières, Le Sillon de Bretagne, 44800 Saint-Herblain, tél. : 02 40 89 16 15, site : www.baticreateurs44.fr
- CAP44, 31 bd Albert-Einstein, CS 92315, 44323 Nantes Cedex 3, tél. : 02 40 20 85 95, courriel : scic.cap44@orange.fr

Les associations

L'association dite « loi 1901 » est la forme d'organisation collective la plus répandue en France. Elle donne un cadre juridique à tout type d'activité à but non lucratif initiée collectivement par des citoyens. La simplicité et la flexibilité du statut (il suffit de définir un objet social et de désigner une structure minimale de gouvernance), ainsi que l'absence de capital minimum font de l'association un statut particulièrement accessible, y compris pour développer des activités marchandes. La non-lucrativité n'interdit pas aux associations de vendre leurs services et d'employer des salariés. C'est ainsi qu'elles jouent un rôle majeur dans les domaines sanitaire et social, éducatif, sportif et culturel. 80 % des emplois de l'économie sociale sont d'ailleurs offerts par le secteur associatif.

Les dirigeants d'une association peuvent être indemnisés mais à un niveau très limité afin de ne pas violer le principe de non-lucrativité. En pratique, on peut créer son propre emploi et développer une activité sous forme associative, si on compte parmi ses amis des personnes prêtes à jouer le rôle de président et de trésorier... Ce qui n'empêche pas d'adopter ensuite un autre statut si l'activité prospère : ainsi, *Alternatives Economiques* a été créée à l'origine sous forme associative, puis cette association a cédé la place à une Scop quand le journal s'est développé !

Le statut associatif recouvre en pratique des réalités bien différentes. En effet, de nombreuses associations de loisirs ne regroupent pas plus de dix personnes, quand d'autres, en particulier dans le domaine sanitaire et social, peuvent employer plusieurs centaines de salariés. Par ailleurs, certaines assurent des missions de service public déléguées et sont entièrement financées par l'Etat ou les collectivités territoriales, d'autres offrent des services à forte utilité sociale qui légitiment de recevoir des subventions mais ont également des recettes commerciales (culture, sport, etc.), d'autres, enfin, mobilisent de nombreux bénévoles à côté de leur personnel salarié (associations caritatives).

A Nantes, il existe plus de 3 000 associations en activité. Et plus de 600 d'entre elles interviennent dans le domaine culturel.

Bien rédiger ses statuts

La rédaction des statuts associatifs est libre, mais cette étape est déterminante pour l'avenir de la structure. Il s'agit donc d'établir dès le départ des règles claires de fonctionnement. Par exemple, faut-il émettre des conditions d'adhésion à l'association ? Ou encore, quelle gestion des finances adopter pour la structure ? Autant de questions qu'il faut se poser au préalable. Dans la rédaction des statuts, il est ainsi primordial de définir un objet social suffisamment large pour permettre à l'association de faire évoluer son activité tout en restant en phase avec son ambition initiale. Vendre des biens et des services est également une action à renseigner dès le début explicitement dans les statuts.

Connaître son régime fiscal

Il existe un régime fiscal préférentiel pour les associations, mais qui est soumis au respect de certaines conditions. En effet, pour que l'association bénéficie d'une fiscalité alléguée, ses dirigeants doivent être bénévoles ou ne pas percevoir une rémunération supérieure aux trois quarts du Smic sur l'année. Si ce critère est respecté, l'administration utilise la règle dite des « 4 P » avant d'exonérer l'association des impôts commerciaux :

- **le produit** est « *d'utilité sociale s'il tend à satisfaire un besoin qui n'est pas pris en compte par le marché ou qui l'est de façon peu satisfaisante faute d'être rentable* » (instruction fiscale du 15 septembre 1998) ;
- **le public** visé doit être formé de personnes que le marché délaisse, car leurs revenus sont trop modestes, ou dont la situation justifie l'octroi d'avantages particuliers, comme les handicapés ;
- **le prix** pratiqué doit être attractif pour le public concerné. En cas de prestations similaires à celles du secteur privé, le prix doit ainsi être largement inférieur ;
- **la publicité** ne doit pas être confondue avec les opérations de communication, ouvertes à toute association. Celles-ci n'ont pas pour but de conquérir de nouvelles parts de marché, mais bien de mettre en valeur l'action de l'association.

Au final, une association est exonérée de tous les impôts commerciaux si sa gestion est désintéressée, si elle exerce son activité sans concurrence directe pour le secteur commercial ou si elle le fait dans des conditions différentes de celles des entreprises et si les recettes tirées de son activité marchande ne dépassent pas 60 000 euros au cours de l'année.

Optimiser son financement

Plusieurs dispositifs financiers permettent aux associations en création ou en développement de renforcer leurs fonds propres en début d'activité. C'est Fondes Pays-de-la-Loire, fonds territorial membre du réseau national France active, qui instruit les demandes pour les trois produits de finance solidaire dédiés aux associations créatrices d'emplois et d'activités économiques :

- **le Contrat d'amorçage associatif** concerne les petites associations ayant créé récemment leur premier emploi ou ayant un modèle économique encore fragile. Il s'agit d'une avance remboursable sans intérêt plafonnée à 10 000 euros. Elle est d'une durée de 12-18 mois, renouvelable une fois.
- **le Contrat d'apport associatif** permet aux associations employeurs de financer leurs inves-

Bon à savoir !

Chaque centre des impôts possède un correspondant associations qui envoie sur demande un questionnaire permettant de statuer sur la situation fiscale de l'association. La liste de ces correspondants est disponible sur www.impot.gouv.fr, onglet « Contacts » dans le haut de la page d'accueil, puis « Professionnels : vos correspondants spécialisés » (choisissez votre département et la mention « Correspondants associations » dans le menu déroulant). Pour en savoir plus, l'instruction fiscale du 18 décembre 2006 sur la fiscalité des associations est accessible depuis www.associations.gouv.fr/article.php3?id_article=475

A noter également que le site Internet de la préfecture de Loire-Atlantique (www.loire-atlantique.gouv.fr) constitue une ressource utile pour trouver les contacts nécessaires à la déclaration de votre association ou pour organiser une manifestation. Le site Internet de la ville de Nantes (www.nantes.fr, rubrique « Au quotidien », puis « Associations Nantaises ») répertorie les associations et fournit des liens intéressants.

tissements ou leur besoin en fonds de roulement. Ce contrat est également une avance remboursable sans intérêt d'un montant pouvant aller de 5 000 à 30 000 euros et d'une durée comprise entre deux et cinq ans. Les associations d'utilité sociale qui créent ou consolident des emplois et développent des prestations sont visées par ce fonds.

– **Le Fonds régional d'investissement solidaire** est un moyen de renforcer les fonds propres des associations employeurs. L'outil proposé est un prêt participatif de la Société d'investissement France active (Sifa) dont le montant peut atteindre 60 000 euros pour une durée maximale de cinq ans (taux d'intérêt de 2 % par an). Le plafond de 60 000 euros pourra être doublé via le Programme d'investissements d'avenir, qui distribue les fonds du « grand emprunt ». Par ailleurs, la même Sifa propose un prêt participatif pouvant atteindre 1,5 million d'euros via le fonds commun de placement Insertion emploi, le montant du prêt ne pouvant dépasser 50 % de l'investissement total.

• **Contact** : Fondes Pays-de-la-Loire, 6 rue de Bel-Air, BP 520207, 44022 Nantes Cedex 1, tél. : 02 30 30 04 00, site : www.fondes.fr

L'insertion par l'activité économique

Le secteur de l'insertion par l'activité économique (IAE) regroupe de nombreuses structures aux statuts différents. Mais ces entreprises, chantiers ou encore associations ont un objectif commun : permettre aux personnes en situation d'exclusion par rapport au marché du travail de retrouver un emploi par le biais d'un parcours adapté. Pour bénéficier de ce type de dispositif, un agrément délivré par Pôle emploi pour une durée maximale de vingt-quatre mois est obligatoire, celui-ci étant réservé aux personnes rencontrant de grandes difficultés sociales et professionnelles. Il existe une soixantaine de structures d'insertion par l'activité économique en Loire-Atlantique, dans la restauration, le BTP, les services à la personne, l'environnement, etc.

Les 40 structures de l'insertion par l'activité économique présentes dans Nantes Métropole font l'objet depuis dix ans du soutien de la communauté urbaine. « *Nantes Métropole intervient auprès de ces structures comme financeur, mais aussi dans le cadre de sa politique d'achats*, explique Michel Plaze, adjoint au maire de Nantes, délégué à l'insertion par l'économique. *Nous avons établi cinq axes d'intervention : renforcer l'innovation et explorer de nouveaux supports d'insertion ; maintenir notre action de financement ; structurer sur la durée la relation entre les structures de l'IAE et Nantes Métropole ; mieux construire notre politique d'achat en fonction des caractéristiques de chaque acteur ; et, enfin, renforcer les liens entre les structures de l'IAE et le monde économique de droit commun via notamment la responsabilité sociale des entreprises (RSE).* »

• **Contacts** :

– Le site du conseil général avec une liste des structures d'insertion par l'activité économique de Loire-Atlantique : insertion.loire-atlantique.fr/espaceinsertion/jcms/c_5374/espace-insertion, rubrique « Actions d'insertion par l'activité économique ».

– Voir également l'annuaire disponible sur le site www.socialement-responsable.org/

– Coorace 44, 21 bd Stalingrad, 44000 Nantes, tél. : 02 40 92 81 31, courriel : coorace44@orange.fr

- Réseau des chantiers d'insertion de Loire-Atlantique, 21 bd Stalingrad, 44000 Nantes, tél. : 02 40 94 26 08, site : reseau-insertion44.fr
- Chantier Ecole Pays-de-la-Loire, 21 bd Stalingrad, 44000 Nantes, tél. : 02 40 36 18 49, courriel : contact.paysdelaloire@chantierecole.org
- Union régionale des entreprises d'insertion des Pays-de-la-Loire (entreprises d'insertion et entreprises de travail temporaire d'insertion), 8 rue du Charron, 44800 Saint-Herblain, tél. : 02 40 43 73 48, site : www.ureipdl.org, courriel : contact.urei@ureipdl.org

LES ASSOCIATIONS INTERMÉDIAIRES

Nées dans les années 1980, les associations intermédiaires (AI) sont conventionnées par l'Etat et exonérées de cotisations patronales et d'assurances sociales. Depuis près de vingt-cinq ans, elles créent des passerelles entre des personnes coupées du monde de l'emploi et des particuliers, collectivités locales ou entreprises ayant besoin de main-d'œuvre. Les associations intermédiaires peuvent intervenir dans tous les secteurs de l'économie, hors activités encadrées (petite enfance, travaux de plomberie ou électricité...). Elles proposent principalement des activités de service comme le repassage, le ménage ou encore l'entretien d'espaces verts. Deux contrats sont signés : l'un avec le salarié, en CDD, et l'autre avec le client concerné.

Pour prétendre à ce type de contrat, la personne doit obtenir une convention de Pôle emploi, travailler un nombre d'heures limité (480 heures maximum sur l'année) et exercer une activité qui ne comporte pas un caractère dangereux. En croissance jusqu'au début des années 2000, le développement des AI s'est ralenti depuis plusieurs années, du fait de l'arrivée d'entreprises classiques sur le marché des services à la personne. Il existe 19 associations intermédiaires en Loire-Atlantique.

- **Contacts** : voir sur insertion.loire-atlantique.fr/espaceinsertion/jcms/c_5374/espace-insertion ou sur www.socialement-responsable.org

LES ATELIERS ET CHANTIERS D'INSERTION

Les ateliers et chantiers d'insertion (ACI) constituent la première étape vers le retour à l'emploi pour les personnes exclues du marché du travail. Ces personnes doivent être obligatoirement inscrites à Pôle emploi et être allocataires

des minima sociaux. Les biens et services qu'elles produisent dans le cadre des ACI peuvent être vendus dans la mesure où cette commercialisation contribue aux activités d'insertion sociale et professionnelle des personnes embauchées. Sachant que les recettes ne doivent pas dépasser 30 % du budget total des structures. La Loire-Atlantique compte 28 structures portant 63 chantiers (dont la plupart sont basés dans la métropole nantaise) et conventionnant plus de 1 000 salariés en parcours d'insertion. 23 de ces structures sont regroupées au sein du Réseau 44.

Nantes Ecologie compte deux ACI, l'un centré sur la préparation et le don de livres pour des bibliothèques, l'autre sur leur récupération et leur vente. Ils emploient 22 personnes en parcours d'insertion.



Nantes Ecologie

• **Contacts** : Réseau 44, 21 bd Stalingrad, 44000 Nantes, tél. : 02 40 94 26 08, site : www.reseau-insertion44.fr ; voir la liste des structures à la rubrique « Les adhérents ». Voir aussi sur insertion.loire-atlantique.fr/espaceinsertion/jcms/c_5374/espace-insertion ou sur www.socialement-responsable.org

LES ENTREPRISES D'INSERTION

Les entreprises d'insertion constituent généralement le bout de la chaîne du système d'insertion par l'activité économique, avant le retour de la personne sur le marché du travail classique. Leur forme juridique est libre – les entreprises d'insertion peuvent ainsi avoir le statut d'association –, mais elles se situent obligatoirement sur un marché concurrentiel. Présentes dans de nombreux secteurs d'activité, elles ont pour objectif d'accompagner des personnes en difficulté d'insertion : des demandeurs d'emploi de longue durée, des jeunes en difficulté ou des anciens détenus. Ces personnes signent un contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI), renouvelable deux fois sur une période maximale de vingt-quatre mois. En Loire-Atlantique, on compte 18 entreprises d'insertion, présentes dans de nombreux secteurs tels que le bâtiment, le recyclage ou les services à la personne. La plupart possèdent un statut associatif.

• **Contacts** :

– Union régionale des entreprises d'insertion des Pays-de-la-Loire (entreprises d'insertion et entreprises de travail temporaire d'insertion), 8 rue du Charron, 44800 Saint-Herblain, tél. : 02 40 43 73 48, site : www.ureipdl.org, courriel : contact.urei@ureipdl.org

– Voir aussi sur http://insertion.loire-atlantique.fr/espaceinsertion/jcms/c_5374/espace-insertion ou sur www.socialement-responsable.org

LES ENTREPRISES DE TRAVAIL TEMPORAIRE D'INSERTION

Les entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI) s'apparentent beaucoup à des agences d'intérim, mais elles sont destinées à des personnes qui se trouvent en fin de parcours d'insertion. La personne en insertion est ainsi salariée de l'ETTI, qui la met à la disposition d'entreprises clientes.

Si le fonctionnement est le même que celui d'une agence de travail temporaire dite classique, les missions des Etti vont cependant au-delà : en parallèle de l'offre de travail, celles-ci proposent en effet des aides à la formation et un accompagnement spécifique des personnes. Il existe une ETTI à Nantes : Inserim.

• **Contact** : Inserim, 7 rue de la Tour-d'Auvergne, 44200 Nantes, tél. : 02 40 35 10 35, courriel : contact.nantes@inserim.fr

LES GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS POUR L'INSERTION ET LA QUALIFICATION

Les groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (Geiq) ont pour but de permettre à plusieurs entrepreneurs exerçant généralement une activité dans le même secteur de mutualiser leurs moyens de recrutement et de gestion du personnel. Par rapport aux groupements d'employeurs classiques (voir page 69), les Geiq ont pour spécificité d'encourager des parcours de formation et d'insertion au bénéfice de publics exclus de l'emploi. Adhérents à une charte nationale élaborée par le Comité national de coordination et d'évaluation des Geiq (CNCE-Geiq), ils ont souvent recours à des contrats de professionnalisation ou des contrats en alternance. Dans la communauté urbaine de Nantes, il existe

à l'heure actuelle deux groupements : Geiq BTP 44 et Geiq Propreté Nantes 44, spécialisés respectivement dans le bâtiment et la propreté.

• **Contacts :**

– CNCE-Geiq, 5 rue d'Alsace, 75010 Paris, tél. : 01 46 07 33 33, site : www.geiq.net, courriel : cncegeiq@geiq.net

– Geiq BTP 44, 40 bd Jean-Ingres, 44100 Nantes, tél. : 02 40 92 15 56, site : www.geiqbtp44.com, courriel : geiqbtp44@orange.fr

– Geiq Propreté Nantes 44, 8 av. des Thébaudières, Le Sillon de Bretagne, 44800 Saint-Herblain, tél. : 02 40 63 34 12, courriel : geiqproprete44@wanadoo.fr

– Geiq Transport des 3 provinces, 6 place de la Trinité, 44190 Clisson, tél. : 02 40 54 27 96, courriel : geiqunitrans@wanadoo.fr

LES RÉGIES DE QUARTIER

Permettre aux habitants de se réapproprier l'espace dans lequel ils vivent et évoluent au quotidien : tel est l'objectif des régies de quartier, apparues dans les années 1970. L'entretien des espaces verts et des immeubles, les services rendus aux habitants ou encore l'animation du quartier sont les missions les plus importantes de ces structures : avec comme principe de confier ces tâches à des personnes en difficulté habitant ces quartiers et de créer du lien social. De fait, les régies de quartier ont le plus souvent un agrément d'entreprise d'insertion ou d'atelier ou chantier d'insertion (ACI). Il existe 140 régies de quartier en France, dont une dans la métropole nantaise : Océan-Régie de quartier. Régie atypique, elle a plusieurs axes d'intervention. D'une part, l'insertion professionnelle, avec à ce jour 12 chantiers d'insertion, ce qui représente plus de 120 personnes en parcours d'insertion. D'autre part, elle mène un travail autour du lien social, avec par exemple un service dépannage ou le dispositif Rénov'appart, sur le quartier de Bellevue à Nantes, qui consiste à accompagner les locataires de logements sociaux dans la rénovation de leur habitat en liaison avec les bailleurs du quartier. « *Ce sont des actions particulières, via lesquelles nous rentrons chez les gens, alors que d'habitude l'animation sociale consiste à organiser des activités collectives à l'extérieur. Ce que nous faisons par ailleurs, notamment à travers des journées troc, d'objets, de plantes* », commente Pascal Gomez, son directeur. Sur le quartier Bellevue de Saint-Herblain, Océan a développé une action autour de la réduction des encombrants. Pour cela, elle fait appel à des locataires en difficulté qu'elle salarie (avec notamment l'aide financière du bailleur social et de Nantes Métropole). Enfin, « *nous avons une activité trait-*

Océan-Régie de quartier, c'est notamment aujourd'hui 12 chantiers d'insertion, dans le maraîchage, le petit bâtiment, le nettoyage, etc., qui emploient plus de 120 personnes en insertion.

teur, portée par un chantier d'insertion pendant quelques années et devenue autonome début 2012. Nous attendons le conventionnement en entreprise d'insertion, explique Pascal Gomez. Cela nous permettra de prolonger les parcours, en proposant des postes d'insertion plus proches de l'emploi. » ●

• **Contact :** Océan, 15 rue Gustave-Eiffel, 44806 Saint-Herblain, tél. : 02 40 58 05 56, site : www.ocean-insertion-44.fr, courriel : ocean_siege@yahoo.fr



Océan-Régie de quartier

Se faire accompagner

Pour entreprendre autrement, il est possible de s'appuyer sur plusieurs dispositifs d'accompagnement mis en place aux niveaux national et local.

Les Sup'porteurs de la création 44

Dix acteurs spécialisés dans l'accompagnement des créateurs ou les repreneurs d'entreprise se sont fédérés et ont créé « Les Sup'Porteurs de la création 44 ». Un site permet d'obtenir des informations et des liens vers les structures pertinentes. De plus, des rencontres et événements sont organisés pour les entrepreneurs de la région à la Maison de la création et de la transmission d'entreprise de Nantes.

• **Pour en savoir plus :** www.lesupporteursdelacreation44.fr

Les Ecosolies

L'association Les Ecosolies s'appuie sur des animateurs de secteur (loisirs, sports et tourisme, consommation responsable, solidarité internationale, environnement, services aux personnes et services de proximité, diversité culturelle, acteurs des quartiers, entreprendre autrement, emploi et insertion). Ces derniers ont une connaissance approfondie de leur secteur d'intervention, ce qui leur permet d'offrir un suivi au plus près des besoins des porteurs de projets (voir page 16).

• **Contact :** Les Ecosolies, 1 rue du Tonkin, 44200 Nantes, tél. : 02 40 89 33 69, site : www.ecosolies.fr

Le CRVA 44 et l'Atelier des initiatives

Deux dispositifs importants de soutien aux associations existent sur Nantes Métropole. D'une part, le Centre de ressources à la vie associative (CRVA 44), développé par la Fédération des amicales laïques (FAL 44), qui propose un accompagnement gratuit pour les responsables associatifs. Tous les ans, le CRVA diffuse le *Guide pratique de l'association*, qui lui aussi est gratuit. Par ailleurs, l'Atelier des initiatives propose un lieu pour accueillir, informer, orienter et conseiller les projets des jeunes. 180 projets sont ainsi accompagnés tous les ans.

• **Contacts :**

– FAL 44, 9 rue des Olivettes, BP 74107, 44041 Nantes Cedex 1, tél. : 02 51 86 03 06, site : www.associations-lpdj.org, courriel : associations@laliguepaysdelaloire.org

ZOOM Le Cadran, centre de ressources associatives

« La vie associative s'est beaucoup complexifiée ces dernières années. Animer une association demande de plus en plus de connaissances, de compétences et de mise en réseau. C'est pourquoi nous avons ouvert Le Cadran, lieu d'accueil permettant aux porteurs de projet de trouver des réponses à leurs questions. Accompagner au mieux les associations leur permet de se concentrer davantage sur leurs actions », explique Ali Rebouh, adjoint au maire de Nantes en charge de la vie associative.

Ouvert depuis 2010 sur une initiative municipale en partenariat avec la Fédération des amicales laïques (FAL), France bénévolat..., le Cadran fournit des informations, met en place des groupes de travail (sur le bénévolat, la fonction "employeur", etc.), organise des formations dans les quartiers, sur la gestion par exemple, et vient en soutien aux agents de la Ville de Nantes dans leur mission d'accompagnement à la vie associative.

• **Contact :** Le Cadran, 23 rue de Strasbourg, 44000 Nantes, tél. : 02 40 41 50 47.

– L'Atelier des initiatives, 15 quai Ernest-Renaud, 44000 Nantes, tél. : 09 61 30 12 37, site : www.atelierdesinitiatives.org

Les boutiques de gestion

Les boutiques de gestion (BGE) forment un réseau national d'accompagnement à la création d'entreprise. La BGE Atlantique Vendée dispose également d'une antenne dans la Maison de la création et de la transmission d'entreprise de Nantes. Les BGE sont parties prenantes des « Supporteurs de la création », voir ci-après.

• Contacts :

– Boutique de gestion Atlantique Vendée, 2 rue Le Ricolais, BP 60432, 44304 Nantes Cedex 03, tél. : 02 40 52 52 12, site : www.aidecreationentreprise.fr, courriel : contact@bge-atlantiquevendee.com
– Antenne Maison de la création et de la transmission d'entreprises, 8 rue Bisson, 44100 Nantes.

Les dispositifs locaux d'accompagnement

Ces structures soutiennent les associations et les entreprises solidaires. Sur demande, des consultants spécialisés offrent notamment un diagnostic de la situation d'une entreprise, mettant en lumière la façon dont elle peut se consolider et ses besoins. Cette expertise gratuite permet aux acteurs de l'économie sociale et solidaire de bénéficier d'un plan d'accompagnement, proposé par un chargé de mission.

• **Contact** : Fondes Pays-de-la-Loire, 6 rue de Bel-Air, BP 520207, 44022 Nantes Cedex 1, tél. : 02 30 30 04 00, site : www.fondes.fr

ENTRETIEN **Soutenir les créateurs d'entreprise dans les quartiers populaires**



R. Roulier - P. Gargan

Johanna Rolland, première adjointe au maire de Nantes, en charge de la politique de la ville, des grands projets urbains, de l'éducation et de la jeunesse

Des acteurs publics et privés lancent un programme d'accompagnement de jeunes entrepreneurs issus du quartier Bellevue. Quelle est la genèse du projet ?

Sur Bellevue, nous avons entrepris un grand projet urbain global incluant une profonde transformation du quartier et visant à améliorer son attractivité économique, la cohésion sociale, le développement durable... Avant de nous engager, nous avons établi un diagnostic avec les acteurs : le déficit d'image du quartier et la difficulté pour les jeunes entrepreneurs à concrétiser leur projet ont été souvent évoqués.

D'où l'idée de rassembler des investisseurs issus des quartiers en question pour alimenter des fonds de prêts. Ce qui permet aussi de valoriser des parcours positifs et d'impliquer ces jeunes entrepreneurs dont l'expérience peut servir à d'autres. Cela fait écho au Quartier de la création qui rassemblera un panel d'activités créatrices.

A Bellevue, qui va bénéficier du dispositif ?

Il y a différents freins à la création d'entreprise sur un quartier comme Bellevue, notamment l'amorçage

des projets et le rapport compliqué qu'entretiennent les jeunes du quartier avec les institutions. Construire son projet avec un jeune issu du même quartier que soi et qui a réussi à franchir le pas facilite les démarches. Concrètement, les créateurs d'entreprise, la ville et la communauté urbaine, la Boutique de gestion, la Fondes et l'Ouvre-boîtes 44 sélectionneront des projets en fonction de critères précis (viabilité économique, logique innovante sur le plan social, technologique, écologique..., ancrage sur le territoire, etc.) ; ces investisseurs mettront alors une somme d'argent dans le projet et les pouvoirs publics abonderont en y ajoutant la même somme.

Le dispositif prévoit-il également un accompagnement ?

Oui, outre le soutien financier, chaque créateur sera accompagné de façon adaptée, dans une logique de co-construction de son projet avec les institutions et les acteurs économiques. Nous ne sommes pas dans le « cocooning » ou le paternalisme, mais dans la prise en charge de l'individu par lui-même. Nous voulons donner une chance à ces jeunes ^[1].

Propos recueillis par A. D.

[1] Le dispositif est opérationnel à partir de fin 2012. Contactez la mairie pour de plus amples informations.

Faire financer son projet

De nombreux dispositifs de financement, privés et publics, existent en faveur des entreprises de l'économie sociale et solidaire.

Le capital-risque solidaire

Les organismes intervenant dans le secteur du capital-risque solidaire apportent des fonds propres à une structure tout en restant minoritaires au capital.

– **L'association France active** est le premier financeur de l'économie solidaire en France. Ses deux objectifs sont de faciliter l'accès au crédit bancaire pour les créateurs d'entreprise et de financer le développement de l'emploi dans les entreprises solidaires. Pour cela, le réseau national est constitué de 40 fonds territoriaux. Dans les Pays-de-la-Loire, il s'agit de Fondes, qui gère les demandes locales et assure le suivi des entreprises aidées. Il offre un accompagnement en trois étapes : une expertise financière, puis une proposition de financement et, enfin, le suivi du projet de l'entrepreneur.



Fondes travaille également en étroite collaboration avec la Région, qui est entrée au capital de la Société d'investissement France active (Sifa) dans le cadre du fonds « Pays-de-la-Loire solidaire ». « Cette participation est une première en France, précise Grégoire Delrue, directeur du Fondes. Cela marque la volonté de faire de l'ESS un secteur à part entière. » Ce fonds permet de soutenir une trentaine de projets par an. « Nous pouvons investir de 30 000 à 150 000 euros, ce qui facilite l'arrivée d'autres partenaires financiers, notamment les banques, dans le tour de table des projets soutenus, poursuit Grégoire Delrue. Et ce d'autant plus que Fondes a aussi un rôle de conseil. » Au total, en 2011, Fondes a suivi plus de 2 200 entreprises et associations, qui représentaient 10 000 emplois sur la région. Il affichait 21 millions d'euros d'encours financiers. Fondes Pays-de-la-Loire, comme tous les fonds du réseau France active, est par ailleurs partenaire de la Caisse des dépôts et consignations dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir (PIA), ce qui signifie qu'un euro investi par le fonds territorial dans une entreprise de l'ESS génère un euro d'investissement supplémentaire provenant du PIA.

• **Contact** : Fondes Pays-de-la-Loire, 6 rue de Bel-Air, BP 520207, 44022 Nantes Cedex 1, tél. : 02 30 30 04 00, site : www.fondes.fr

– **Les clubs d'investisseurs locaux pour une gestion alternative et locale de l'épargne solidaire (Cigales)** mettent l'épargne de leurs membres au service de la création et du développement de petites entreprises locales et solidaires. Il existe cinq Cigales au niveau de la communauté urbaine de Nantes.

• **Contacts** :

– Association régionale des Cigales des Pays-de-la-Loire, 42 rue des Hauts-Pavés, 44000 Nantes, site : cigales.des.pays.de.la.loire.over-blog.fr

– Fédération nationale des Cigales, 61 rue Victor-Hugo, 93500 Pantin, tél. : 01 49 91 90 91, site : www.cigales.asso.fr

IER Industrie, entreprise nantaise spécialisée dans le matériel de soudage pour professionnels, a été reprise en Scop par quatre de ses salariés grâce au soutien de Fondes (le représentant de France active dans la région Pays-de-la-Loire) et de la CGScop.

– **Garrigue** est une société coopérative de capital-risque solidaire créée en 1985 pour prendre des participations minoritaires dans des sociétés à forte plus-value sociale. La centaine d'entreprises soutenues en France se situent majoritairement dans des secteurs comme le commerce équitable, les énergies renouvelables, l'agriculture bio, etc. Le montant des interventions va de 8 000 à 30 000 euros en fonds propres ou en compte courant d'associés, pour une durée de cinq à dix ans. Ces soutiens sont obligatoirement associés à des apports de Cigales. Par exemple, Garrigue a aidé, dans la métropole nantaise, à la création du Fleuron Bio, une boutique de commerce bio et équitable installée dans la commune de Sainte-Luce-sur-Loire.

Tout comme France active, Garrigue est partenaire de la Caisse des dépôts et consignations, dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir, sur le volet économie sociale et solidaire. Un euro investi par Garrigue débloque ainsi un euro d'investissement issu du PIA.

• **Contact** : Garrigue, 61 rue Victor-Hugo, 93500 Pantin, tél. : 01 48 44 74 03, site : www.garrigue.net, courriel : contact@garrigue.net

– **Esfín-Ides** est un groupe spécialisé dans le financement des PME, des entreprises de l'économie sociale et de celles à forte responsabilité sociale et environnementale. Il comporte plusieurs structures, dont l'Institut de développement de l'économie sociale (Ides), qui finance les entreprises de l'économie sociale sous la forme de capital-risque développement. Fontanot participations est pour sa part un fonds commun de placement à risque (FCPR) géré par la structure Esfin gestion. Dédié aux PME, il a pour vocation la prise de participation au capital d'entreprises en phase de développement ou de transmission. Par ailleurs, Esfin participations s'adresse à des PME dont « le comportement éthique est un des caractères fondateurs ». Les interventions en fonds propres (sous la forme d'actions et d'obligations convertibles) varient de 150 000 à 450 000 euros, pour une durée définie en fonction de la stratégie de l'entreprise. En outre, Esfin-Ides propose des outils de financement spécifiques tel Spot pour les Scop (voir page 67).

• **Contact** : Esfin-Ides, 2 place des Vosges, immeuble La Fayette, 92400 Courbevoie, tél. : 01 55 23 07 10, site : www.esfin-ides.com

Les prêts bancaires

Les banques sont des interlocuteurs financiers incontournables pour les créateurs d'entreprise ou d'association. Certaines sont davantage spécialisées que d'autres dans le secteur de l'économie sociale et solidaire.

– **La Nef, pour « Nouvelle économie fraternelle »**, est une société coopérative de finances solidaires créée en 1988. Elle collecte l'épargne de particuliers pour octroyer ensuite des crédits à des porteurs d'initiatives économiques. Le tout dans un but bien précis : soutenir la création et le développement d'activités professionnelles et associatives à des fins d'utilité sociale et environnementale.

• **Contacts** : Site national : www.lanef.com ; Prêts professionnels et associatifs : délégation de Nantes, 2 rue Crucy, 44000 Nantes, tél. : 02 40 48 52 44, courriel : delegation.nantes@lanef.com

– **Le Crédit coopératif** est une des banques les plus engagées dans l'économie sociale et solidaire. Membre du groupe Banque populaire depuis

2002, il a la possibilité d'accorder des crédits plus importants que la Nef. Et s'il offre ses services à l'ensemble des entreprises de l'économie sociale et solidaire, il se présente comme la banque des associations et a une forte tradition partenariale avec les têtes de réseaux associatifs afin de connaître au mieux les besoins et contraintes de chaque secteur. En témoignent les différents outils bancaires spécifiques au monde associatif qu'il propose, comme le Fonds de garantie mutuelle des organismes sanitaires et sociaux, qui facilite l'accès au crédit des associations du secteur, ou encore le Fonds de garantie mutuelle du tourisme-loisirs, dédié au financement des équipements du tourisme social.

• **Contact** : www.credit-cooperatif.coop

– **La Caisse d'épargne**, membre du groupe bancaire BPCE, est composée d'un réseau de 17 caisses d'épargne régionales, dont la Caisse d'épargne Bretagne Pays-de-Loire. Celle-ci développe notamment une activité de microcrédit personnel dans le cadre du dispositif « Parcours confiance ».

• **Contacts** : Site national : www.caisse-epargne.fr ; Caisse d'épargne Bretagne Pays-de-Loire, site : www.societaires.caisse-epargne.fr/bretagne-paysde-la-loire

– **Le Crédit mutuel** permet notamment aux associations de placer leurs excédents éventuels via le dispositif Eurocompte Association.

• **Contact** : www.creditmutuel.com

Le microcrédit et les prêts d'honneur

– **L'Association pour le droit à l'initiative économique (Adie)** est le principal réseau de microcrédit professionnel en France. Via ces microcrédits, elle soutient les personnes exclues du marché du travail qui souhaitent s'y réin-

ENTRETIEN Le microcrédit à la nantaise



R. Rouffier - P. Garçon

Elisabeth Lefranc,

adjointe au maire de Nantes en charge des politiques de solidarité, vice-présidente du centre communal d'action sociale

Pourquoi un dispositif de crédit universel ?

Nous avons fait le constat d'un nombre croissant de ménages en situation de précarité financière, qui n'ont plus accès au crédit. Nous avons donc décidé, en complément des dispositifs déjà existants, de développer un système de microcrédit personnel garanti, avec des prêts allant de 300 à 3 000 euros, pour ces personnes fragiles financièrement.

Comment cela fonctionne-t-il ?

Nous travaillons avec un réseau de sept banques qui accordent des crédits et couvrent la moitié des risques, l'autre moitié étant couverte par la Caisse des dépôts. Depuis 1999, nous travaillons aussi avec le Crédit municipal de Nantes, qui accorde des

crédits spécifiques et couvre la moitié des risques, l'autre moitié étant couverte par le centre communal d'action sociale. Nous avons aussi mis en place un dispositif d'accompagnement, notamment pour les personnes en situation de grande précarité, avec « des conseillers de vie quotidienne » qui aident les bénéficiaires à équilibrer leur budget et à prendre du recul par rapport aux stratégies agressives de certaines banques et commerçants. Le microcrédit sert en quelque sorte de produit d'appel, il permet de régler des situations directement ou grâce à la mobilisation d'autres acteurs. Ce n'est donc qu'un outil dans une réponse qui se veut plus globale.

Quels sont les résultats de ce dispositif ?

Nous traitons 1 000 cas par an, dont 270 par l'octroi de crédits pour un montant global de 426 000 euros. Le microcrédit participe à sécuriser les parcours de vie.

Propos recueillis par David Belliard

• Pour en savoir plus : www.nantes.fr/NantesSolidaire

sérer en créant leur entreprise. Seules les personnes n'ayant pas accès au crédit bancaire traditionnel peuvent obtenir un prêt de l'Adie. Pour soutenir les porteurs de projet, l'association octroie des prêts d'un montant moyen de 3 000 euros pour une durée de deux ans avec un taux d'intérêt d'environ 5 %. Le bénéficiaire devra apporter 50 % du montant du prêt en caution.

• **Contact** : Adie-Antenne de Nantes, 8 rue Bisson, Maison de la création et de ma transmission d'entreprise, 44100 Nantes, tél. : 0800 800 566, site : www.adie.org

– **Les plates-formes d'initiatives locales (Pfil)** octroient des prêts d'honneur à taux zéro et sans garantie. Allant de 3 000 à 7 500 euros, ce soutien financier est un moyen pour le créateur d'entreprise ou le jeune entrepreneur de consolider ses fonds propres en début d'activité. Remboursable sur trois à cinq ans, il est accessible aux créateurs ou repreneurs d'entreprise, ainsi qu'aux jeunes entrepreneurs (entreprises ayant moins de trois ans d'existence) qui développent une activité dans les domaines de l'artisanat, du bâtiment, des services aux entreprises, de proximité ou des commerces de première nécessité. Les Pfil sont regroupées au niveau national au sein du réseau France Initiative. Il en existe une à Nantes.

• **Contact** : Nantes Initiative, 8 rue Bisson, 44100 Nantes, tél. : 02 72 56 80 35, site : www.nantes-initiative.org, courriel : info@nantes-initiative.org

Les fondations de l'économie sociale

– **La fondation Macif** récompense chaque année quelque 150 projets économiques, en privilégiant ceux qui entrent dans le champ de l'économie et de l'innovation sociales. Lorsque ces projets ont une portée locale, les demandes doivent être adressées à la délégation régionale de la fondation.

• **Contact** : www.fondation-macif.org ; Fondation Macif Centre-Ouest Atlantique, 35 bd Jean-Moulin, 79079 Niort, tél. : 05 49 09 42 52, contact : btondusson@macif.fr (Brigitte Tondusson)

– **La fondation Groupe Chèque déjeuner** aide les entreprises et les associations de l'économie sociale, qu'elles soient en création ou en développement, en particulier lorsqu'elles créent des emplois de proximité et favorisent la cohésion sociale.

• **Contact** : Fondation Groupe Chèque déjeuner, 27-29 av. des Louvresses, 92230 Gennevilliers, tél. : 01 41 85 37 10, site : www.fondation-groupe-cheque-dejeuner.com

– **La fondation Crédit coopératif** décerne chaque année les Prix et Trophée de l'initiative en économie sociale. A la clé : plus de 150 000 euros de prix. En 2012, près de 50 organismes de l'économie sociale ont été récompensés lors des Trophées régionaux, marchepieds vers le Trophée national qui récompense quatre structures.

• **Contact** : www.credit-cooperatif.coop/fondation

Pour en savoir plus sur les autres fondations :

– Fondation de France : 40 av. Hoche, 75008 Paris, tél. : 01 44 21 31 00, site : www.fondationdefrance.org, courriel : fondation@fdf.org ; Fondation de France Pays de Loire, 5 rue Columelle, 44000 Nantes, tél. : 02 51 83 20 70, courriel : loire@fdf.org

– Association pour le développement du mécénat industriel et commercial (Admical), 26ter rue Ordener, 75018 Paris, tél. : 01 42 55 20 01, site : www.admical.org

– Institut du mécénat de solidarité-Entreprendre pour la cité, 141 av. de Clichy, 75017 Paris, tél. : 01 43 87 52 52, site : www.imsentreprendre.com

Les aides publiques

– **Le parcours d'accompagnement Nacre** permet à des personnes sans emploi ou rencontrant des difficultés d'insertion durables dans l'emploi de créer ou de reprendre une entreprise en bénéficiant d'un accompagnement. Cet accompagnement se fait en deux temps : avant la création ou la reprise d'entreprise, pour concrétiser le montage et le financement du projet, grâce notamment à l'obtention d'un prêt à taux zéro Nacre allant jusqu'à 10 000 euros - ce prêt devra être remboursé dans un délai de cinq ans, et celui-ci ne pourra être accordé que si le porteur de projet obtient également un prêt bancaire ou assimilé - ; après la création, pour être guidé dans le (re)démarrage et le développement de l'entreprise pendant trois ans.

• **Contact** : www.emploi.gouv.fr/nacre

– **Le Fonds social européen (FSE)**, via sa disposition 4-2-3, aide les petits projets associatifs en lien avec l'emploi. Pour plus d'informations, rendez-vous sur le portail de la Cress, www.cress-pdl.org, onglet « Créer, pérenniser et financer mon projet ».

ZOOM Les aides de Nantes Métropole et de la Région Pays-de-la-Loire

A l'instar des Sup'porteurs de la création 44 (voir page 77), il existe de nombreuses aides et dispositifs pour soutenir le développement de l'activité économique sur la région.

– **A Nantes et dans sa métropole :**



- Nantes Initiative permet aux créateurs et aux repreneurs d'entreprise d'augmenter leurs fonds propres grâce à un prêt d'honneur à la personne, sans intérêt ni garanties exigées.

- Nantes Métropole Développement est l'agence de développement de Nantes qui aide les futurs entrepreneurs à s'y implanter, en proposant une expertise, l'accès à un réseau professionnel, un suivi... En outre, l'incubateur Atlanpole favorise la création d'entreprises innovantes en proposant un accompagnement spécialisé.

- L'appel à projets ESS, initié par Nantes Métropole en 2006 et coa-

nimé par les Ecosolies, propose des subventions d'un montant de 5 000 euros (voir aussi page 16).

Pour en savoir plus sur les aides de la métropole : www.nantesmetropole.fr/vous-etes/une-entreprise/
– **A la Région Pays-de-la-Loire**



- Capital Scop aide les salariés-associés à la constitution du capital social d'une Scop ou d'une Scic.

- Le fonds de soutien aux investissements des entreprises de l'économie sociale et solidaire participe au financement d'investissements matériels réalisés par des entreprises de l'économie sociale et solidaire.

- Le fonds d'aide au conseil des entreprises de l'économie sociale et solidaire soutient les entreprises en phase de réflexion sur leur fonctionnement ou leur développement.

- Le fonds régional de garantie des entreprises de l'ESS facilite l'accès au crédit bancaire pour les structures de l'ESS.

- Le fonds de capital solidaire participe au financement des entreprises coopératives et des entreprises d'utilité sociale.

- Le dispositif d'accompagnement à la transformation d'associations en Scop ou Scic contribue au financement lié au changement de statut (diagnostic, montage du projet et accompagnement).

- Le fonds d'aide à la formation des administrateurs bénévoles subventionne la formation des futurs dirigeants d'association.

- Le fonds de garantie Oséo/Pays-de-la-Loire encourage la levée de fonds pour les PME à des moments importants de leur développement : création, innovation, transmission et développement à l'international. Il permet d'obtenir un prêt participatif d'amorçage allant de 75 000 à 150 000 euros.

- Pour en savoir plus sur les aides régionales : www.paysdelaloire.fr/services-en-ligne/aides-regionales ; sur Oséo : www.oseo.fr

Recruter et manager

La gestion des ressources humaines comporte certaines spécificités dans l'économie sociale et solidaire, liées par exemple au rôle important des bénévoles dans les associations et les mutuelles, qui viennent en complément des emplois salariés classiques.

Le bénévolat

Selon France Bénévolat, organisme public chargé de la promotion du bénévolat, 11 millions de Français sont actifs dans les associations, dont 5 millions peuvent être considérés comme des bénévoles réguliers. En 2010, on compte entre 520 000 et 580 000 bénévoles actifs dans les Pays-de-la-Loire. La Conférence permanente des coordinations associatives (CPCA) a développé un programme de formations à destination des salariés et des bénévoles associatifs.

• **Pour en savoir plus :**

- CPCA Pays-de-la-Loire, 9 rue des Olivettes, 44041 Nantes Cedex 1, tél. : 02 51 86 33 12, site (national) : cPCA.asso.fr, courriel : cPCA.pdl@gmail.com
- Quelques liens utiles : www.associationmodeemploi.fr et www.francebenevolat.org
- Sur la validation des acquis de l'expérience (VAE) pour les bénévoles, voir page 87.

ZOOM Macoretz, l'entreprise apprenante

Serge Boureau est le PDG de Macoretz, coopérative qu'il a cofondée avec trois amis il y a déjà 25 ans. « *Notre idée, c'était d'entreprendre en respectant le droit du travail, les bonnes conditions de travail, la juste rémunération, la sécurité, le tout en restant au pays* », explique-t-il. Et ça marche ! L'entreprise, aujourd'hui spécialisée dans la fabrication de maisons en brique, en bois, et dans l'agencement de salles de bains et de placard, s'est fortement développée.

Parallèlement, Serge Boureau a mis en place ce qu'il appelle « l'entreprise apprenante », en formant les membres du conseil d'administration puis l'ensemble des sociétaires à tous les aspects de la gestion d'une PME (stratégie, ressources humaines, etc.). « *Toutes les décisions sont portées collectivement par des gens formés qui ont les moyens de se*

positionner car ils peuvent comprendre un bilan, un compte de résultat, etc. », se réjouit Serge Boureau. Ce mode de gestion a porté ses fruits : l'entreprise comprend aujourd'hui 170 salariés, dont 25 apprentis ; 80 % des salariés en CDI sont associés de l'entreprise qui affiche un chiffre d'affaires de 18 millions d'euros.

Pour continuer à associer ses salariés au projet stratégique de Macoretz, Serge Boureau a mis en place une charte, repensée tous les quatre ans via des groupes de travail – certaines personnes ont du coup été formées à l'animation de réunions –, permettant de décider ensemble, via un vote en assemblée générale, des objectifs, investissements, modes de rémunération, etc. Au final, « *ma démarche en tant que PDG, c'est de mettre les gens en mouvement et de les faire travailler ensemble* », estime Serge

Boureau. Un mouvement qui n'est pas sans déplaire à Maud Colmar, architecte du BTP et salariée de Macoretz depuis sept ans. Après avoir travaillé dans des entreprises dites « classiques », elle apprécie de « *se sentir actrice, d'accompagner les décisions, de pouvoir s'exprimer, proposer. Le fonctionnement de Macoretz a beaucoup contribué à mon envie d'y travailler. Même si nous ne sommes pas toujours d'accord entre nous, que le temps de la décision est parfois long, une forte solidarité s'est développée, cela renforce l'esprit d'équipe et la motivation, car nous avons un objectif commun* ». Et de conclure : « *Pour rien au monde je ne reviendrais dans une entreprise classique.* » **A. D.**

• **Contact :** Macoretz, route de Nantes, 44320 Saint-Père-en-Retz, tél. : 02 40 21 82 90, site : www.macoretz.com

Le service civique

Le service civique (qui a remplacé le volontariat associatif) permet à tout jeune âgé de 16 à 25 ans de s'engager dans des missions d'intérêt général se déroulant en France ou à l'étranger. Il concerne plus particulièrement des domaines tels que la solidarité, la santé, l'environnement, l'action humanitaire, la citoyenneté, etc. Les volontaires bénéficient d'une indemnité pouvant aller jusqu'à 570 euros par mois. Le service civique dure entre six mois et un an.

• **Pour en savoir plus :**

- www.service-civique.gouv.fr : le site du ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative consacré au service civique.
- www.civiweb.com : le centre d'information sur le volontariat international.

Les emplois tremplins et les contrats d'insertion

LES EMPLOIS TREMPAINS

A partir de 2005, la Région Pays-de-la-Loire a soutenu la création de 1 000 emplois tremplins associatifs. Elle en assure le suivi et instruit les demandes de prolongation. Le dispositif n'est plus ouvert à de nouvelles demandes, mais d'autres aides apportent un soutien financier à la création ou à la pérennisation d'emplois dans les structures de l'économie sociale et solidaire, tels l'aide aux emplois associatifs d'utilité sociale ou encore les emplois de solidarité au profit des quartiers urbains dits prioritaires.

- **Pour en savoir plus :** www.paysdelaloire.fr, rubrique « Politiques régionales », puis « Emploi ».

LE CONTRAT UNIQUE D'INSERTION

Depuis le 1^{er} janvier 2010, le contrat unique d'insertion (CUI) remplace l'ensemble des contrats aidés existants. Il se divise en deux catégories : le contrat initiative emploi (CUI-CIE) et le contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE). Le premier concerne des emplois dans le secteur privé industriel et commercial. Le second concerne des emplois dans le secteur

Les emplois d'avenir

D'ici la fin 2014, 150 000 emplois d'avenir devront être créés dans les administrations publiques, les collectivités territoriales et parmi les structures de l'ESS. À l'inverse des emplois jeunes mis en place en 2007, ce dispositif s'adresse uniquement aux jeunes de 16 à 25 ans sortis sans diplôme du système scolaire ou titulaires, au mieux, du bac s'ils viennent de zones urbaines ou rurales défavorisées. Soit les catégories de jeunes les plus touchées par le chômage. Autre différence avec les emplois jeunes : l'État accorde un financement sur trois ans (contre cinq pour les emplois jeunes), à hauteur de 75 % du salaire brut (35 % si l'employeur évolue

dans le secteur marchand), sur la base du Smic. La base juridique est celle du contrat unique d'insertion (CUI).

Les associations et structures de l'ESS souhaitant embaucher un jeune dans le cadre d'un emploi d'avenir devront justifier de l'utilité sociale de leur activité et de la création d'un poste intégrant ou débouchant sur une formation qualifiante. Les principaux secteurs visés par le plan gouvernemental sont les filières vertes, les services à la personne et, plus largement, toute filière capable de fournir un emploi durable.

Pour en savoir plus : www.travail-emploi.gouv.fr

public ou associatif. Via ce contrat, les associations bénéficient d'aides à l'emploi lorsqu'elles accueillent des personnes en difficulté et des chômeurs de longue durée.

- **Pour en savoir plus** : www.service-public.fr (rubrique « Formation-Travail », puis « Contrats d'aide à l'insertion ») ou www.travail-emploi-sante.gouv.fr

ZOOM **ADC Propreté : la bataille pour le travail de jour**

Michel Plassart, directeur général d'ADC Propreté, entreprise d'insertion par l'activité économique, croit au cercle vertueux. Dans un secteur où les temps partiels, les horaires fractionnés et décalés et les salaires de misère sont de mise, il tente de faire évoluer les conditions de l'emploi dans sa branche en développant le travail en journée. Un groupe de travail s'est ainsi formé, composé de donneurs d'ordre et d'entreprises privées de l'agglomération nantaise, afin d'établir les conditions à réunir pour basculer en travail de jour. Un argumentaire visant à lever les freins a également été rédigé ainsi qu'une charte d'engagement signée à ce jour par une soixantaine d'acteurs publics et privés. Une fois par an, une manifestation est organisée afin de convaincre de l'intérêt de la démarche. Pour Michel Plassart, « nous devons lever des freins en démontrant que le travail est mieux fait en journée, il suffit pour cela de repenser la prestation, le lien entre les agents de propreté et les occupants des bureaux nettoyés. Le service est du coup personnalisé, tout comme les relations commerciales. La prestation est ainsi réalisée en toute transparence pour le client. Quant aux agents, ils travaillent entre 7 h et 19 h, ont une durée de travail qui se rapproche du temps plein, sont davantage motivés car plus



ADC Propreté

Les agents d'ADC Propreté travaillent entre 7 h et 19 h et ont des quasi-temps pleins.

visibles et, en plus, ils voient leurs enfants le soir quand ils rentrent ». Une démarche qui, par ailleurs, permet une utilisation des transports en commun, un arrêt de l'éclairage de nuit dans les entreprises... Un cercle vertueux, insiste Michel Plassart, qui tente d'essaimer la réflexion dans différents bassins d'emploi en déplorant que les réfractaires au changement soient encore trop nombreux. A. D.

- **Contact** : ADC Propreté, Chemin Montplaisir, ZAC Montplaisir, 44107 Nantes Cedex 4, tél. : 02 51 80 64 00, site : www.adcproprete.com

Se former

Des formations consacrées au management des structures de l'économie sociale et solidaire sont proposées dans la métropole nantaise. Destinées aux étudiants comme aux professionnels, elles se déroulent aussi bien à l'université de Nantes que dans des associations spécialisées ou au sein du Conservatoire nationale des arts et métiers (Cnam).

Les formations diplômantes

– **Certains cursus universitaires traditionnels** ont modifié leur programme afin d'y inclure une composante sociale et solidaire. « *Plusieurs acteurs de l'économie sociale et solidaire partageaient l'idée de ne pas "ghettoïser" ces formations* », rapporte Nathalie Schieb-Bienfait, enseignante-chercheuse à l'université de Nantes. Aujourd'hui, « *plusieurs cursus de l'université de Nantes travaillent donc en partenariat avec des acteurs de l'économie sociale et solidaire et forment les salariés en formation continue quand ceux-ci en ont besoin* [après validation des acquis de l'expérience] », poursuit-elle.

C'est le cas du master 2 « Management de projet en innovation et entrepreneuriat » ainsi que du master 2 « Economie du développement local et de l'emploi », qui s'adresse aux salariés des collectivités locales en lien avec le secteur associatif ou aux salariés des associations et coopératives voulant développer des partenariats avec les collectivités. Enfin, le master 2 « Administration des entreprises » accompagne de son côté la professionnalisation des salariés de l'économie sociale et solidaire à travers trois spécialités : la gestion des ressources humaines, le management de projet et le contrôle de gestion.

• **Pour en savoir plus** : www.univ-nantes.fr, rubrique « La formation ».

Se former toute sa vie, c'est possible !

Chaque salarié peut faire valoir ses droits à la formation. Le droit individuel à la formation (DIF) est reconnu pour les salariés ayant travaillé au minimum un an en entreprise. Ils peuvent alors décider de se former, sous réserve de l'accord de l'employeur sur le choix de la formation. Les salariés en CDD peuvent également accéder à ce droit dans des conditions spécifiques. Le congé individuel de formation (CIF), de son côté, donne la possibilité au salarié de se former sur un temps plus long (jusqu'à un an). Dans ce cas, les frais de formation, ainsi que l'allocation de formation sont soit à la charge de l'employeur, soit financées par des organismes agréés par l'Etat : les fonds de gestion des congés individuels de formation (Fongecif).

Il existe aussi d'autres congés avec des objectifs de formation plus spécifiques, comme le congé de formation économique, sociale et syndicale ou celui pour validation des acquis de l'expérience (VAE). Ce dernier permet de valider des compétences et savoirs dans le cadre d'un diplôme, d'un titre ou d'un certificat de qualification complet ou d'une partie des unités d'enseignement qui le composent. Une personne qui effectue une activité bénévole dans une association ou une activité professionnelle depuis au moins trois ans peut entamer une telle démarche.

• **Pour en savoir plus** : www.cress-pdl.org, rubrique « Observer, se former et travailler en ESS » et www.mefomer.org, le site de la Région Pays-de-la-Loire consacré à la formation.

– **Le Conservatoire national des arts et métiers (Cnam)** des Pays-de-la-Loire a, lui aussi, mis en place à Nantes deux formations au management de l'économie sociale et solidaire, payantes et disponibles uniquement en formation continue après validation des acquis de l'expérience (VAE). Ainsi, la licence « Responsable d'une association » s'adresse à des responsables de petites et moyennes associations des secteurs de l'éducation populaire, de la culture ou du développement local, ayant une expérience professionnelle de deux ans minimum. Quant à la deuxième formation, il s'agit du master « Manager d'organismes à vocation sociale et culturelle », qui forme des futurs dirigeants et créateurs d'associations de plus grande taille, ainsi que des responsables de secteurs associatifs au sein des collectivités locales. Il s'adresse uniquement aux professionnels ayant travaillé au moins trois années dans une structure associative ou syndicale. Ces diplômés sont délivrés en partenariat avec le Centre d'économie sociale et solidaire (Cestes) du Cnam et se déroulent une semaine par mois pour permettre aux inscrits de continuer à travailler.

• **Pour en savoir plus :** www.cnam-paysdelaloire.fr, rubrique « Orientations - Formations ».

Les formations dédiées aux bénévoles associatifs

La formation au management des structures de l'économie sociale et solidaire est aussi disponible pour les bénévoles associatifs voulant améliorer leurs compétences. C'est ce que propose par exemple tous les ans la Conférence permanente des coordinations associatives (CPCA) en organisant, avec le conseil régional et la chambre régionale de l'économie sociale et solidaire des Pays-de-la-Loire, des séminaires de formation gratuits pour les bénévoles associatifs sur des thèmes tels que la gestion comptable, la communication ou la mobilisation des bénévoles. Dans le même esprit, l'association Aide au développement des associations par la formation et l'accompagnement (Adafac), créée par Nantes Bénévolat et la Scic CAP44 (voir page 70), répond aux besoins des dirigeants associatifs qui veulent former leur équipe en proposant des sessions gratuites sur tous les thèmes de la gestion associative.

A noter également que Les Ecosolies (voir page 16), en partenariat avec Nantes Métropole, proposent des stages depuis 2009 pour former les futurs bénévoles associatifs.

• Contacts :

- CPCA Pays-de-la-Loire, 9 rue des Olivettes, 44041 Nantes Cedex 1, tél. : 02 51 86 33 12, site : cpc.a.asso.fr, courriel : cpc.a.pdl@gmail.com
- Nantes Bénévolat, 21 allée Baco, 44000 Nantes, tél. : 02 40 35 12 17, site : nantes.francebenevolat.org
- CAP44, 31 bd Albert-Einstein, CS 92315, 44323 Nantes Cedex 3, tél. : 02 40 20 85 95, courriel : scic.cap44@orange.fr
- Pour tout renseignement sur les formations en économie sociale et solidaire, www.cress.pdl.org, onglet « Observer, se former et travailler en ESS ».

Se faire représenter

Des structures chargées de promouvoir les entrepreneurs de l'économie sociale et solidaire et de les représenter auprès des pouvoirs publics et des collectivités territoriales sont présentes sur le territoire nantais.

Les principaux réseaux représentatifs de l'ESS dans la métropole de Nantes et la région Pays-de-la-Loire

– **La chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (Cress)** des Pays-de-la-Loire a notamment pour missions de rendre plus visible l'ESS sur la région et de représenter ses acteurs auprès des pouvoirs publics.

• **Contact** : Cress des Pays-de-la-Loire, 42 rue des Hauts-Pavés, 44000 Nantes, tél. : 02 40 74 02 49, site : www.cress-pdl.org, courriel : contact@cress-pdl.org

– **L'union régionale des Scop de l'Ouest** représente et promeut les sociétés coopératives et participatives adhérentes à la Confédération générale des Scop auprès des régions Bretagne, Pays-de-la-Loire et Basse-Normandie. L'union régionale encourage la création de coopératives et les accompagne dans leur développement. Elle se veut aussi un lieu d'échanges entre les entrepreneurs du territoire dont elle a la charge. Au niveau national, le réseau des coopératives est animé par la Confédération générale des Scop. Celle-ci est présente sur tout le territoire grâce aux treize unions régionales existantes, ainsi qu'à trois fédérations de métiers : le BTP, la communication et l'industrie.

• **Contact** : Union régionale des Scop de l'Ouest, 7 rue Armand-Herpin-Lacroix, CS 73902 35039 Rennes Cedex, tél. : 02 99 35 19 00, site : www.les-scop-ouest.coop

– **La Conférence permanente des coordinations associatives (CPCA)** est une instance représentative du mouvement associatif (voir page 71). Sa déclinaison pour les Pays-de-la-Loire rassemble neuf coordinations associatives régionales représentatives des divers domaines de l'activité associative.

• **Contact** : CPCA Pays-de-la-Loire, 9 rue des Olivettes, BP 74107, 44041 Nantes Cedex 1, tél. : 02 51 86 33 12, site (national) : cpca.asso.fr, courriel : cpca.pdl@gmail.com

Les employeurs de l'économie sociale représentés aux prud'hommes

Lors des élections prud'homales de 2002, l'Union des fédérations et syndicats nationaux d'employeurs sans but lucratif du secteur sanitaire, médico-social et social (Unifed), le Groupement des entreprises mutuelles d'assurances (Gema), l'Union de syndicats et de groupements d'employeurs représentatifs dans l'économie sociale (Usgeres), ainsi que l'Union nationale des soins et services à domicile (Unassad, qui a depuis rejoint l'Usgeres), jusqu'alors non représentés dans le collège patronal, se sont associés pour présenter plus de 120 listes « Employeurs de l'économie sociale : associations, coopératives, mutuelles, fondations ». Regroupés au sein de

l'Association des employeurs de l'économie sociale (AESS), ils obtiennent alors 11,3 % du total des voix du collège employeurs. Un premier succès confirmé en 2008 lors de nouvelles élections prud'homales : les employeurs de l'économie sociale recueillent alors 19,05 % des suffrages. Avec 20 conseillers élus sur les 45 sièges à pourvoir en Pays-de-la-Loire, les employeurs de l'économie sociale sont désormais présents dans les huit circonscriptions prud'homales de la région.

• **Pour en savoir plus** : s'adresser à l'Usgeres, 60-62 bd Diderot, 75012 Paris, tél. : 01 43 41 71 72, site : www.usgeres.fr, courriel : usgeres@usgeres.fr

– La Direction de l'action économique, innovation et international, service économie locale et tourisme du conseil régional des Pays-de-la-Loire favorise la coopération entre les principaux réseaux de l'insertion par l'activité économique (IAE) ainsi que les partenariats entre ces réseaux et les collectivités et le service public de l'emploi, ainsi que le secteur privé. Il joue également un rôle d'observatoire du secteur de centre de ressources documentaires.

• **Contact** : Direction de l'action économique, innovation et international, service économie locale et tourisme : 1 rue de la Loire, 44966 Nantes Cedex 9. Chargée de mission : Anne Marchand, tél. : 02 28 20 56 23, chef de service : Françoise Abgrall, tél. : 02 28 20 56 22.

– Le Centre des jeunes, des dirigeants et des acteurs de l'économie sociale (CJDES) est né, en 1985, de la volonté de dirigeants de l'économie sociale de mettre en commun leurs expériences et leurs compétences. Il a pour principales missions de favoriser l'échange d'informations, d'être un lieu de rencontres, de promouvoir l'économie sociale et solidaire et, enfin, de faciliter des actions communes entre les différents acteurs de l'économie sociale.

• **Contact** : CJDES, 24 rue du Rocher, 75008 Paris, tél. : 01 42 93 55 65, site : www.cjdes.org

– Le Mouvement des entrepreneurs sociaux (Mouves), créé début 2010, entend rassembler des personnes dirigeant des entreprises à forte utilité sociale, indépendamment de leur statut juridique. Il a vocation à rassembler des structures qui ne sont donc pas nécessairement sous statut coopératif, associatif ou mutualiste, mais qui se retrouvent autour d'une vision de l'intérêt général selon laquelle le profit est un moyen et non une fin en soi. En 2011, le Mouves comptait plus de 300 membres.

• **Contact** : site : www.mouves.org, courriel : contact@mouves.org

ZOOM L'Acener, pour des partenariats entre comités d'entreprise et ESS

L'Association des comités d'entreprise de Nantes et sa région (Acener), créée en 1982, regroupe 200 comités d'entreprise adhérents, dont 70 % se situent dans l'agglomération nantaise. Des adhérents qui vont du CE d'une grande entreprise à l'amicale de personnel, sans oublier les artisans et des acteurs de l'ESS. « L'association a notamment pour objectif d'exercer une solidarité entre grandes et petites entreprises afin que les salariés de PME puissent accéder aux mêmes avantages que ceux de structures plus grandes », précise Jean-Bernard Desmots, son directeur.

Concrètement, l'association accompagne les élus de CE dans leur mission économique (conseil juridique, soutien technique...) et

dans la gestion des activités sociales et culturelles en mutualisant les billetteries de spectacles ou l'organisation d'événements tels que les voyages. L'Acener a également développé la distribution de chèques cadeaux via les comités d'entreprise avec une particularité : au lieu de fonctionner essentiellement avec des franchises appartenant à la grande distribution, les chèques cadeaux sont utilisables dans des petites structures de proximité, notamment celles défendant une démarche de commerce équitable et/ou de développement durable. D'Artisans du monde à Envie 44, de Meya Boutik à Ding Fring, le passeport cadeau incite les bénéficiaires à se tourner vers ce type d'enseignes qui, selon Jean-Ber-

nard Desmots, n'y seraient pas allés spontanément. L'opération est un succès : sur les 10 000 passeports cadeaux distribués chaque année, 10 à 15 % sont utilisés dans ces boutiques, une proportion qui a doublé en sept ans. Et Jean-Bernard Desmots de conclure : « Le frein à ce type d'achat, c'est le coût. Avec un chèque cadeau, ce frein est levé. D'autant que cela permet de confronter les consommateurs à leurs responsabilités. C'est une bonne façon de sensibiliser à l'importance du développement durable et de l'économie de proximité ».

A. D.

• **Contact** : Acener, 15 D bd Jean-Moulin, CS 30511, 44105 Nantes Cedex 4, tél. : 02 40 73 45 20, site : www.acener.asso.fr



À partir des dernières statistiques disponibles, ce hors-série décrypte les grands mouvements de l'État de l'économie et de la société.



Délocalisations, fermetures d'usine, pertes de compétitivité... dix fiches pour comprendre les controverses et les enjeux de l'industrie de demain.



Qu'est-ce que la dette ? Quelles sont les solutions aux crises ? 10 fiches explicatives pour comprendre les enjeux de la dette et ses mécanismes.



Chômage, inégalités, crise des valeurs liée à la distance entre les idéaux affichés et la réalité vécue... Un état des lieux de la société française en crise. 12 fiches de synthèse pour mieux la comprendre.



Comment les marchés financiers sont-ils devenus aussi puissants ? Pourquoi sont-ils si instables ? Peut-on les contrôler ? Voici les trois questions clés auxquelles répond ce hors-série.



Chômage des jeunes, panne de l'ascenseur social, avenir bouché : la société française sacrifie-t-elle sa jeunesse au profit des plus âgés ?

Vous pouvez également commander ces numéros en vous connectant sur notre site internet



www.alternatives-economiques.fr/hors-serie

OFFRE SPÉCIALE jusqu'à 20 % de réduction

Oui, je souhaite profiter de votre offre spéciale, j'indique ci-dessous mon choix :

Titre	Nbre d'ex.	Prix unitaire	Montant total
LES CHIFFRES 2013	1	4,90 €	
Comment sauver l'industrie ?	1	5,90 €	
La dette et ses crises	1	5,90 €	
La société française	1	5,90 €	
Les marchés financiers	1	5,90 €	
Généralions	1	5,90 €	

Total de votre commande
Je commande 4 exemplaires ou plus : je bénéficie de 20 % de réduction que je déduis sur le montant total

VHS/MAINTES

Frais de port offerts

Je choisis de régler :
 Par chèque bancaire au CCP à l'ordre d'Alternatives Économiques

Par carte bancaire CB Visa Eurocard (paiement sécurisé)

n° _____

expire fin ____/____/____

Indiquez les 3 derniers chiffres au dos de votre carte

Date et signature

(obligatoire à paiement par carte)

Nom : _____

Prénom : _____

Courriel : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Ville : _____

Merci d'envoyer votre commande accompagnée de votre règlement à Alternatives Économiques, Abonnements, 12, rue du Cap-Vert, 21800 Quétigny

Commandes par téléphone au 03 80 48 10 40 (paiement par CB)

offre valable jusqu'au 30/06/2013 dans le cadre des accords départementaux et régionaux de la France métropolitaine. Nous consulter pour les Dord, Yvel et l'Alsace. En application de la loi du 06/05/1988, nous demandons l'un des 3 chiffres de votre carte et de confirmation des informations vous concernant et vous pouvez nous opposer à leur utilisation auprès d'Alternatives Économiques.

« L'économie sociale et solidaire doit changer d'échelle »

Pour Benoît Hamon, l'économie sociale et solidaire est un axe important de la politique du gouvernement. Pour appuyer son développement, le ministre souhaite actionner plusieurs leviers, notamment une reconnaissance législative, avec un projet de loi-cadre en préparation, et un accès facilité aux financements.



P. Bagatrin

Benoît Hamon, ministre délégué auprès du ministre de l'Économie et des Finances, en charge de l'Économie sociale et solidaire et de la Consommation

Quelle signification donner à la création d'un ministère en charge de l'Économie sociale et solidaire ?

C'est un engagement fort du président de la République en faveur de l'économie du changement. Pendant la campagne, François Hollande a choisi de mettre l'économie sociale et solidaire au cœur de sa stratégie de redressement de la France. Pour la première fois, un ministre de l'ESS a été nommé, et de plus à Bercy, c'est-à-dire là où est régulée la vie des entreprises, leur fiscalité, l'accès à la commande publique.

Les acteurs de l'économie sociale et solidaire, associations, mutuelles, coopératives ont enfin un interlocuteur, doté d'une feuille de route et de moyens pour la mener à bien. C'est une vraie reconnaissance de l'apport de l'ESS à l'économie du pays.

J'y vois aussi un signe que l'économie du réel s'impose face aux dérives de l'économie financiarisée.

Quel apport spécifique reconnaissez-vous aux organisations de l'économie sociale et solidaire à côté du secteur public d'une part et des entreprises à but lucratif d'autre part ?

Il faut avant tout se rappeler que l'économie sociale et solidaire n'est pas une économie par défaut, qui irait là où l'économie « traditionnelle » – ou plutôt lucrative, pour être précis – ne va pas. Prenons l'exemple des maisons de retraite : celles gérées par les associations, fondations ou mutuelles accueillent beaucoup plus de personnes modestes ou pauvres (habilitées aide sociale) que celles gérées par les groupes commerciaux.

Par rapport au secteur public, l'ESS apporte souvent une réponse complémentaire, issue du terrain, là où les citoyens s'organisent parce que la réponse au besoin n'a pas été traitée par la puissance publique. C'est le cas de la prise en charge des enfants handicapés. L'offre d'établissements s'est construite par l'organisation des familles et de leurs proches. Aujourd'hui, neuf enfants handicapés sur dix sont pris en charge dans des établissements gérés par des associations.

Demain, l'économie sociale et solidaire sera au cœur des réponses à imaginer face à la société du vieillissement. De même, aujourd'hui, l'économie

circulaire, du réemploi, du recyclage des déchets est largement ancrée dans l'ESS puisque ses acteurs sont des entreprises d'insertion.

L'économie sociale et solidaire doit-elle et peut-elle changer d'échelle ? Et ce dans quel type d'activité, à quelles conditions et en mobilisant quels moyens ?

Le changement d'échelle est l'enjeu des dix prochaines années. Il faut que les bonnes pratiques de l'ESS puissent, par hybridation, influencer sur l'ensemble de l'économie. Pour cela, la politique que je mets en œuvre actionnera plusieurs leviers stratégiques :

- donner une pleine légitimité aux acteurs de l'ESS au travers d'une reconnaissance législative, en développant l'éducation à l'économie sociale et solidaire, mais aussi, plus simplement, en les considérant comme des acteurs de la société française à part entière.

- pour passer un cap, les entreprises de l'ESS doivent avoir accès à des financements de long terme, à taux préférentiel. La Banque publique d'investissement est là pour y répondre.

- les emplois d'avenir aideront également les associations à développer des activités utiles au plus grand nombre.

- au quotidien, il faudra aussi s'assurer que les politiques relatives à la décentralisation, à l'environnement, à la santé ou à l'action sociale, pour ne citer que quelques cas, intègrent dans leurs préoccupations toutes les spécificités de l'économie sociale et solidaire.

IL FAUT AVANT TOUT SE RAPPELER QUE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE N'EST PAS UNE ÉCONOMIE PAR DÉFAUT, QUI IRAIT LÀ OÙ L'ÉCONOMIE TRADITIONNELLE NE VA PAS

Le soutien des pouvoirs publics au développement de l'économie sociale et solidaire ne justifie-t-il pas, en contrepartie, des exigences en termes de transparence et/ou de qualité de sa gouvernance ?

Il y aurait un paradoxe à ce que ceux qui revendiquent servir l'intérêt général et la cohésion sociale ne soient pas exemplaires en matière de gouvernance démocratique et de dialogue social dans l'entreprise. J'accompagnerai tous les efforts nécessaires dans ce domaine. J'ai apprécié à ce titre que plusieurs grandes mutuelles d'assurance aient communiqué sur les salaires de leurs principaux dirigeants dans *La tribune de l'assurance* de septembre dernier.

Vous souhaitez présenter au vote du Parlement un projet de loi-cadre sur l'économie sociale et solidaire. Quels principaux objectifs poursuivez-vous avec ce texte ?

Le gouvernement a en effet décidé d'inscrire à son agenda l'adoption d'un cadre législatif pour ce secteur. Ce projet de loi, très attendu par les acteurs, aura pour objectif de définir le périmètre de l'économie sociale et solidaire et de la doter des moyens concourant à sa consolidation et à son développement. Il comprendra la reconnaissance légale de l'ESS, de ses acteurs, de la singularité de leurs finalités et de leur apport à l'économie

nationale. Le périmètre qui sera retenu par la loi devra être suffisamment large pour embrasser toute la diversité du secteur. Il précisera quelles sont les entreprises qui, en contrepartie d'obligations légales, pourront bénéficier de soutiens particuliers. Ces organismes devront répondre à des exigences spécifiques, par exemple en matière de gouvernance interne, d'échelle de rémunérations, d'ancrage dans les territoires, de contribution aux politiques publiques de cohésion sociale, d'insertion socioprofessionnelle ou de développement durable.

Cette loi formalisera les leviers via lesquels l'Etat et les collectivités territoriales soutiennent et intègrent l'ESS dans leurs politiques publiques par la création d'instruments nationaux et régionaux de programmation et par des politiques d'aide à l'investissement ou des politiques d'achats publics.

Elle permettra l'exploitation de toutes les marges de manœuvre offertes par le droit communautaire afin de ne pas disqualifier, du fait de leur modèle économique non lucratif ou des finalités qu'ils poursuivent, les acteurs de l'ESS présents sur des marchés concurrentiels.

C E PROJET DE LOI AURA NOTAMMENT
POUR OBJECTIF DE DÉFINIR LE PÉRIMÈTRE
DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE
ET DE LA Doter DES MOYENS
CONCOURANT À SA CONSOLIDATION
ET À SON DÉVELOPPEMENT

Compte tenu du caractère interministériel de cette politique publique et de la volonté du gouvernement de l'inscrire dans le long terme, il faudra convoquer de manière régulière et obligatoire une « Conférence nationale de l'économie sociale et solidaire », afin de repérer les obstacles au développement de l'ESS, d'observer

les pratiques des entreprises du secteur et leur impact social, et d'évaluer les actions engagées et les orientations des pouvoirs publics.

La loi pourra renforcer le cadre juridique des institutions contribuant actuellement à la conduite de cette politique publique, en particulier le Conseil supérieur de l'ESS (CSESS) et le fonds pour l'innovation sociale. Elle permettra d'inscrire dans le paysage institutionnel local les chambres régionales de l'ESS. Elle pourra introduire une procédure de consultation du CSESS pour tout projet de loi ou de décret qui concerne le champ de l'ESS.

Enfin, la loi proposera la modernisation des dispositions législatives régissant le statut des coopératives pour adapter cette forme d'entreprise aux enjeux économiques actuels. L'évolution des règles entourant l'activité des mutuelles ainsi que de celles régissant le financement des associations est également prévue (titres associatifs et participatifs notamment). ●

Propos recueillis par Philippe Frémeaux

Ressources

Les guides pratiques

- « **Et si on changeait tout...** », *Alternatives Economiques Poche* n° 49, avril 2011, 9,50 euros.
- « **Les placements solidaires** », *Alternatives Economiques Poche* n° 55 bis, juin 2012, 9,50 euros.
- « **L'insertion par l'activité économique** », *Alternatives Economiques Poche* n° 44, mai 2010, 9,50 euros.
- « **L'économie sociale de A à Z** », *Alternatives Economiques Pratique* n° 38 bis, mars 2009, 9,50 euros.
- « **Le tourisme autrement** », *Alternatives Economiques Pratique* n° 33, mars 2008, 9,50 euros.

Les sommaires de ces numéros et les bons de commande sont en ligne sur www.alternatives-economiques.fr/poche

- **Economie sociale**, par Thierry Jeantet, *Etudes de la Documentation française* n° 5297/98, 2009.
- « **Commerce bio et équitable : enjeux et dérivés** », *Politis*, hors-série n° 47, mai-juin 2008, 4,50 euros.

Les ouvrages de réflexion sur l'économie sociale et solidaire

- **Comprendre l'économie sociale. Fondements et enjeux**, par Jean-François Draperi, Dunod, 2007, 26,50 euros.
- **Economie sociale et solidaire. S'associer pour entreprendre autrement**, par Danièle Demoustier, La Découverte, 2003, 14 euros.
- **La nouvelle alternative ? Enquête sur l'économie sociale et solidaire**, par Philippe Frémeaux, Les Petits matins, 2011, 13 euros.
- **La nouvelle philanthropie réinventée-elle un capitalisme solidaire ?**, par Virginie Seghers, Autrement, 2009, 22 euros.
- **L'audace des entrepreneurs sociaux. Concilier efficacité économique et innovation sociale**, par Sylvain Allemand et Virginie Seghers, Autrement, 2007, 20 euros.
- **L'économie sociale. Une alternative au capitalisme**, par Thierry Jeantet, Economica, 2008, 14 euros.
- **Les chantiers de l'économie sociale et solidaire**, par Alain Amintás, Annie Gouzien et Pascal Perrot (dir.), Presses universitaires de Rennes, 2005, 20 euros.

- **Les dynamiques de l'économie sociale et solidaire**, par Jean-Noël Chopart, Guy Neyret et Daniel Rault (dir.), coll. Recherches, La Découverte, 2006, 28,50 euros.
- **Penser la participation en économie sociale et en action sociale**, par Brigitte Bouquet, Jean-François Draperi et Marcel Jaeger, Dunod, 27 euros, 2009.

Les sites


- www.ademe.fr : le site de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.
- www.apce.com : le site de l'Agence pour la création d'entreprises.
- www.associationmodeemploi.fr : un site de référence pour les bénévoles et les salariés du secteur associatif.
- www.avise.org : des publications en accès libre à destination des entrepreneurs sociaux.
- www.cncres.org : le site du Conseil national des chambres régionale de l'économie sociale, avec de nombreuses données, notamment celles de l'Observatoire national de l'économie sociale et solidaire.
- www.coopdefrance.coop : le site de la fédération des coopératives agricoles et alimentaires de France.
- www.mouves.org : le site du mouvement des entrepreneurs sociaux.
- www.rtes.fr : le site du Réseau des territoires pour l'économie solidaire.
- www.cress-pdl.org : le site de la chambre régionale de l'économie sociale des Pays de la Loire.
- www.franceactive.org : le site de France active.
- www.finansol.org : le portail des finances solidaires.
- www.lemarchecitoyen.net : un portail sur l'offre équitable, bio et solidaire organisé par régions.
- www.minefe.gouv.fr et www.travail.solidarite.gouv.fr : les sites du ministère de l'Économie et de celui du Travail sont deux sources intéressantes pour connaître tous les dispositifs publics d'aide à la création d'entreprises.
- www.nantesmetropole.fr : le site de Nantes Métropole.
- www.paysdelaloire.fr : le site du conseil régional des Pays de la Loire.

Index

Accès à la culture	42	Environnement	13, 19, 20, 23, 27-30, 36
Accueil paysan	41	39, 40, 62, 73, 78, 85, 93
Adie	82	Epargne solidaire	13, 55, 79
Agriculture	22-24, 28, 50, 64, 70, 80	Epicerie solidaires	25
Amap	13, 24, 50	Esfin-Ides	80
Artisans du monde	27, 90	Festivals	42, 60, 65
Associations	8-13, 17, 19, 25, 28, 29, 32	Fiscalité	72, 92
.....	34, 35, 39, 40, 42-44, 46, 48, 49, 50, 52	Fondations	9, 10, 12, 49, 82, 89, 92
.....	54-59, 65, 71-73, 74, 77, 79, 81-89, 92-94	Fonds social européen	18, 83
Auto-partage	31	Formation	19, 28, 32, 33, 43, 45, 48-51
Banques coopératives	9, 13, 53, 63	57, 65-97, 70, 75, 77, 83-88
Bénévolat	49, 77, 84, 88	France active	72, 73, 79, 80
Biocoop	24	France initiative	82
Boutiques de gestion	67, 77	Garrigue	80
BTP	73, 76, 84, 89	Groupements d'employeurs	75, 89
Caisse d'épargne	81	Groupements d'employeurs	
Caisse des dépôts et consignations	79-81	pour l'insertion et la qualification	75
Capital-risque	67, 79, 80	Habitat et humanisme	34, 55
Chèque déjeuner	82	Handicap	39, 40, 43-47, 72, 92
Cigales	55, 79, 80	Humanitaire	85
Collectivités territoriales	13, 15, 28, 59, 64	Insertion par l'activité économique (IAE)	18
.....	65, 71, 89, 94	73, 75, 86, 90
Commerce équitable	10, 17, 22, 23, 25-27	Labels bio et commerce équitable	24, 26
.....	54, 58, 65, 80, 90	Lieux collectifs de proximité	14, 49, 59, 60
Concerts	42	Logement	23, 34-38, 49, 55, 57, 76
Conférence permanente des coordinations		Macif	82
associatives (CPCA)	84, 88, 89	Maraîchers d'insertion	25
Conseil régional des Pays-de-la-Loire	19, 20	Mécénat	83
.....	88, 90	Microcrédit	42, 54, 81, 82
Contrat d'accompagnement dans l'emploi	85	MJC	51
Contrats aidés	85	Musique	42
Coopératives agricoles	63	Mutuelles d'assurances	89
Coopératives d'activités		Mutuelles de santé	46, 47
et d'emploi (CAE)	14, 17, 64, 69, 70, 85	Nouvelle économie fraternelle (Nef)	55, 80
Coopératives d'habitants	34	Open Data	56, 57
Coopératives scolaires	52	Planning familial	45
Coopérer pour entreprendre	70	Régies de quartier	76
Covoiturage	31	Santé	9, 11-14, 19, 44, 46, 47, 49, 57
Crédit coopératif	53, 80, 81, 82	64, 85, 87
Crédit mutuel	54, 81	Scic	9, 12, 28, 30, 64, 65, 68-71, 83, 88
Culture	11, 41, 42, 49, 50, 51	Scop	9, 12, 17, 19, 20, 30, 36, 41, 64-69
Dialogue social	93	71, 79, 80, 83, 89
Dispositif local d'accompagnement (DLA)	59, 77	Services à la personne	23, 48, 52
Ecologique	10, 15, 23, 32, 34-36, 58, 74, 78	Sociétaire	9, 12, 53, 54, 63, 84
Ecosolies	14, 16, 17, 28, 47, 59, 65, 78	Solidarité internationale	58, 78
.....	83, 88	Sport	39, 40, 43, 49
Education populaire	49, 50-52, 85, 88	Tourisme	39-41, 67, 76, 78, 81, 90
Effet de serre	31, 35	Union régionale des Scop	19, 20, 65-67
Emploi	9, 11-15, 17-19, 25, 29, 30, 32, 33	69, 89
.....	43, 47, 53, 55, 64, 69-79, 81-87, 90, 93	Utilité sociale	3, 10, 49, 55, 68, 71-73, 80
Energies renouvelables	13, 36, 80	83, 85
Entrepreneurs sociaux	63, 90	Vacances	39, 40, 51
Entreprises de travail temporaire		Validation des acquis	
d'insertion (Etti)	74, 75	de l'expérience (VAE)	84, 87, 88
Entreprises d'insertion	74, 75, 93	Vélo	31-33
Entreprise sociale	10, 63	Volontariat	85

ecocity-2013.com

**SOMMET MONDIAL
DE LA VILLE DURABLE**



Ensemble, mobilisons
les forces vives pour faire
émerger des solutions et les
diffuser à grande échelle.

Un moment politique international important pour les décideurs,
la recherche et la société civile.

- 2000 participants attendus à Nantes,
- 3 jours d'échanges et de production
- Un calendrier tourné vers l'action
- Un programme co-construit avec les acteurs de la ville,
autour de 4 défis prioritaires :

1 Financer

Financer la ville durable en temps de crise et sur des actions à long terme.

2 Gouverner

Faire bouger les règles qui encadrent la ville, susciter et soutenir la participation citoyenne.

3 Penser

Penser et trouver des solutions au travers de la recherche transdisciplinaire.

4 Faire

Trouver des stratégies de mise en œuvre porteuses d'avenir, développer un modèle économique de transition.

Rejoignez-nous sur www.ecocity-2013.com

Direction éditoriale



Nantes
Métropole
COMMUNAUTE CLUSTRE

Production

Cité

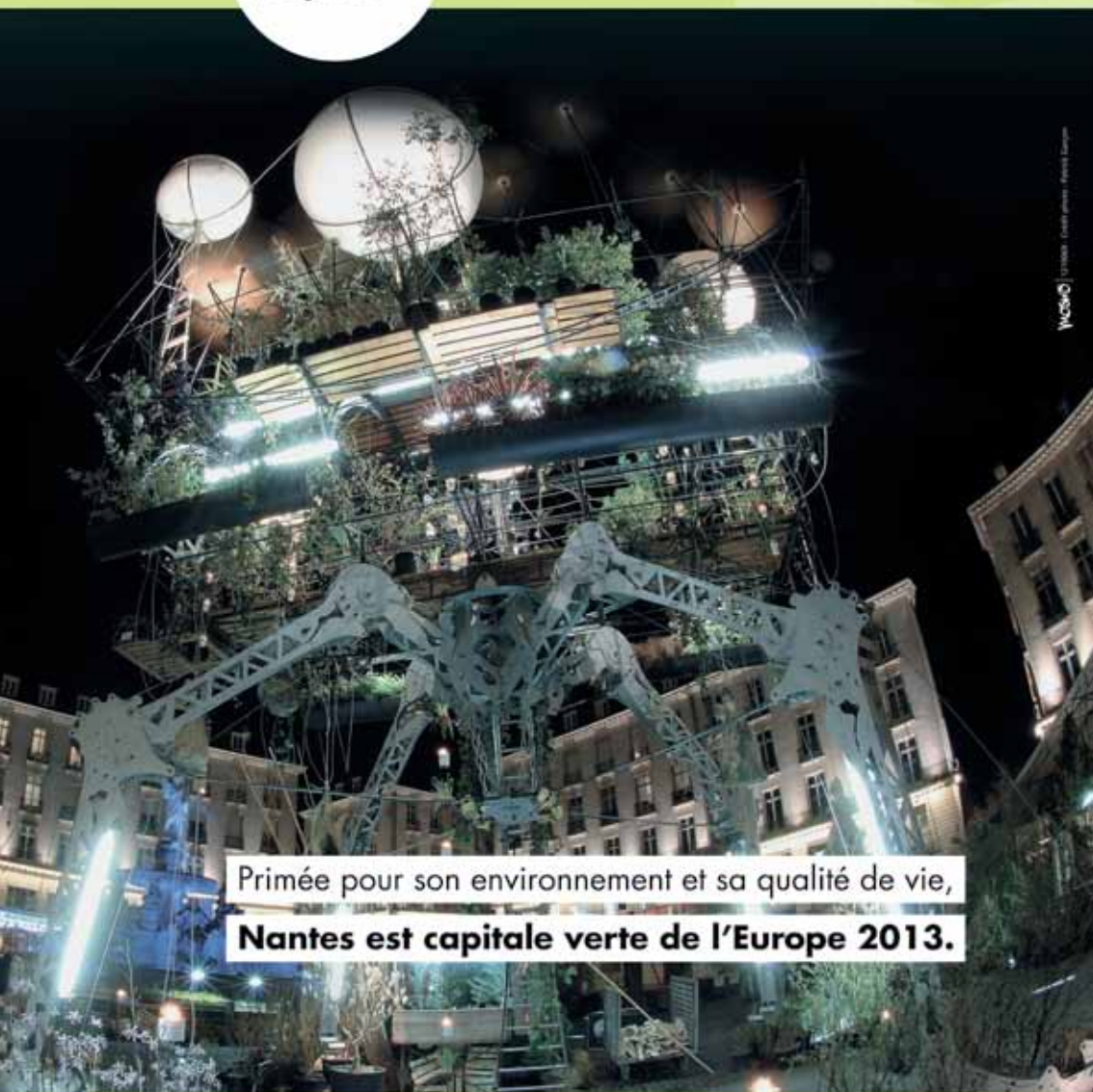
En partenariat avec

ECOCITY
BUILDERS

Ouverture des inscriptions
Janvier 2013
sur www.ecocity-2013.com

**nantes
2013**

**europaean
green
capital**



Primée pour son environnement et sa qualité de vie,
Nantes est capitale verte de l'Europe 2013.

Son emblème :

un étrange vaisseau végétal, une création de François Delarozière.

www.nantesgreencapital.fr

